

COLLECTION DES RaPPORTS

DECEMBRE 93



N°141

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Vague de fin 1992

OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET SUR LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE-VIE FAMILIALE

Franck Berthuit
Ariane Dufour

Sous la direction de Georges Hatchuel

Directeur adjoint du CREDOC

Crédoc - Collection des rapports.
N° 141. Décembre 1993.

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

ENTREPRISE DE RECHERCHE

CREDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Vague de fin 1992

OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET SUR LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE—VIE FAMILIALE

Franck Berthuit

Ariane Dufour

Sous la direction de Georges Hatchuel
Directeur adjoint du CREDOC

Secrétariat : Lucette Laurent

Etude réalisée à la demande de la
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Décembre 1993

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande de :

- . La Caisse Nationale des Allocations Familiales.**

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint du CREDOC)**
- . Franck Berthuit, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent.**

CREDOC

**Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort**

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE 1 Les prestations familiales et les prestations sociales	7
A. Allocataires de prestations familiales et restrictions	8
1 - Les bénéficiaires des prestations familiales et de logement	8
2 - Les restrictions subies	9
B. Prestations familiales et prestations sociales	13
1 - Une préférence pour les prestations familiales : viser d'abord l'aide aux plus défavorisés	13
2 - Augmenter d'abord les prestations familiales	16
CHAPITRE 2 Les opinions des Français sur l'activité professionnelle des femmes	29
A. Les Français sont partagés sur la question du travail des femmes	30
1 - L'évolution des opinions sur le travail féminin en 15 ans : de plus en plus de partisans	31
2 - Des positions très marquées suivant l'âge	33
3 - Plus on est diplômé, plus on est favorable à l'activité des femmes	35
4 - Plus on a eu d'enfants, plus on est opposé à l'activité féminine	36
5 - Les cadres et les professions libérales sont de farouches partisans de la liberté de choix de la femme	37
B. Les raisons ressenties de la croissance du nombre de femmes actives	38
1 - A chacune des principales raisons avancées correspondent deux catégories d'individus très différents	40
2 - Les explications données à l'intensification de l'activité féminine sont très liées aux opinions exprimées sur le travail des femmes	45
3 - Les raisons ressenties de l'accroissement du nombre de femmes actives reflètent des opinions "traditionalistes" ou "modernistes" sur la famille	46
C. Les réactions des Français à certaines opinions répandues au sujet du travail féminin	49
1 - Les opinions recueillies concernant l'activité professionnelle des femmes	50
2 - Les opinions concernant le travail féminin lorsqu'il y a présence d'enfants au foyer	55
D. Activité professionnelle des femmes et équilibre du foyer	60
1 - Selon les Français, quand la mère est active, son équilibre n'est pas menacé, mais celui de ses enfants l'est	60
2 - Le sexe influence peu la manière de répondre	61
3 - Jeunes et vieux ont une vision très différente des effets du travail féminin sur l'équilibre du foyer	62
4 - Plus on est diplômé, plus on croit aux retombées positives du travail des femmes sur l'équilibre du foyer	63
5 - L'équilibre de l'enfant comme principal frein à la montée des opinions favorables à l'activité féminine	64

CHAPITRE 3	La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	69
A.	Les faits : 4 femmes sur 10 ont interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant	70
1 -	Quelles femmes s'arrêtent de travailler à la naissance d'un enfant ?	70
2 -	Plus d'un tiers des femmes regrettent leur choix	72
3 -	Les hommes confirment ces données pour ce qui concerne leurs conjointes	74
B.	Les difficultés à concilier famille et travail et les adaptations souhaitables pour y remédier	78
1 -	Les enfants et l'activité professionnelle des femmes : pour les Français, la conciliation est possible	78
2 -	Le travail à temps partiel arrive en tête des solutions souhaitables pour les mères de famille	83
3 -	Les solutions souhaitables pour les couples bi-actifs ayant de jeunes enfants	90
C.	Les opinions de la population sur certaines mesures visant à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	101
1 -	Aider financièrement la mère de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	102
2 -	L'extension de l'Allocation Parentale d'Education (APE) fait presque l'unanimité	110
3 -	Les mesures d'aménagement du temps de travail dans les entreprises	112
CHAPITRE 4	Une synthèse des opinions sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	119
A.	Une représentation synthétique des opinions des Français	121
1 -	L'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale (premier plan factoriel)	123
2 -	Projection des caractéristiques socio-démographiques dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale	129
3 -	Projection de diverses autres variables dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale	131
B.	Une classification en sept groupes	133
Conclusion		143
ANNEXES		
Annexe 1 :	Arrêt d'activité des femmes de 21 à 45 ans	149
Annexe 2 :	Questions posées à la demande de la CNAF (extrait du questionnaire de fin 1992)	151

INTRODUCTION

L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail depuis une trentaine d'années a suscité beaucoup d'interrogations et donné lieu à de multiples études¹. Nombreux sont ceux qui se sont penchés, par exemple, sur les bouleversements engendrés par la féminisation de la population active et ses conséquences, notamment sur la sphère familiale, mais aussi sur les univers économiques, sociaux et politiques.

La montée de l'activité féminine n'a cependant pas mis fin, loin de là, au partage des rôles dans les couples, en particulier en ce qui concerne l'éducation des enfants. La dichotomie des rôles paternel et maternel n'est, il est vrai, plus aussi forte que dans les années d'après-guerre où les femmes restaient le plus souvent à la maison pendant que les maris travaillaient. Cependant, l'engagement des femmes vis-à-vis des enfants reste toujours indéniablement plus important que celui des hommes. Dans ces conditions, ne doit-on pas se demander qui pâtit le plus des nouvelles structures familiales, et tout particulièrement de la "bi-activité" des jeunes couples ? Est-ce les femmes, qui subissent des doubles journées et ont du mal à tout faire ? Les enfants, qui, très jeunes, sont coupés de l'univers protecteur de la famille ? Ou encore le couple dont l'équilibre peut être perturbé par les nouvelles responsabilités professionnelles de la femme ?

Il ne s'agit évidemment pas de répondre ici à l'ensemble de ces questions, mais de tenter d'apprécier comment l'opinion publique réagit à ces problèmes. Car, certes, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se pose, on l'a compris, avec beaucoup plus d'acuité pour les femmes que pour les hommes. Mais ces derniers ne sont évidemment pas exclus du débat : leurs mentalités n'ont-elles pas, avec l'émancipation des femmes, sensiblement évolué ? La question de

¹ Parmi les plus récentes, citons :

- . "*Les stratégies des femmes*", J. Comaille, La Découverte, 1992.
- . "*Les femmes*", Contours et caractères, INSEE, Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes et à la Vie Quotidienne, 1991.
- . "*Accueil de la petite enfance et activité féminine*", G. Hatchuel, CREDOC, 1989.
- . "*Au labeur des dames : métiers masculins, emplois féminins*", M. Maruani, C. Nicole, Editions Syros, 1991.

On trouvera, par ailleurs, une bibliographie détaillée dans l'ouvrage de J. Comaille, précité.

l'aménagement du temps de travail des pères n'est-elle pas aussi à l'ordre du jour ? Dans ces conditions, on peut se demander comment l'opinion voit aujourd'hui les sujétions que la vie professionnelle exerce sur la vie familiale et quelles solutions lui paraissent préférables pour alléger la double contrainte induite par les exigences respectives des sphères professionnelles et familiales. Et ne peut-on pas également se demander si les évolutions connues par l'opinion publique ces dernières années ont été assez fortes pour admettre que la réflexion sur le sujet doit aujourd'hui autant concerner le couple, pris dans son ensemble, que la femme - ou la mère - exclusivement ?

Ces questions ne sont, certes, pas nouvelles, mais il faut bien remarquer que le débat sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale ne se pose pas aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a quelques années : à l'heure où la société française traverse une crise profonde de l'emploi, la montée du chômage ne fait qu'accentuer le prix accordé au travail. Il semblait donc utile, dans un tel contexte, de faire le point sur la manière dont réagit, aujourd'hui, la population. Cette donnée conjoncturelle n'influence-t-elle pas sensiblement les jugements sur le sujet ? En particulier, l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants suscite-t-il aujourd'hui autant d'engouement qu'il y a quelques années, alors que la conjoncture laisse présager un difficile retour à l'emploi ?

C'est pour pouvoir disposer d'un nouvel éclairage sur ces sujets que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a fait insérer une série de questions dans l'enquête du CREDOC sur "les Conditions de Vie et les Aspirations des Français", qui s'est déroulée en Décembre 1992-Janvier 1993.

L'enquête a été réalisée en face à face auprès d'un échantillon de 2013 personnes de nationalité française, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ceux-ci (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après le Recensement de 1990. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables suivantes : âge, sexe, PCS et taille d'agglomération¹.

¹ Pour plus de précisions sur les caractéristiques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport "Premiers résultats de l'enquête de fin 1992", Collection des Rapports du CREDOC, N° 133, Mars 1993.

Les thèmes traités répondent aux demandes formulées par la CNAF¹. L'analyse des résultats de l'enquête est effectuée en quatre chapitres :

Le **premier chapitre** ne concerne pas vraiment la question de l'activité féminine, mais fournit un certain nombre de points de repères sur les attitudes des Français face aux diverses prestations sociales, et notamment les prestations familiales. *Quel est l'objectif que devraient viser les prestations familiales dans les années à venir ? Quelles sont les prestations sociales auxquelles les Français accordent le plus d'importance ? Quelles sont celles qu'ils seraient éventuellement prêts à réduire ?* Les réponses à ces questions montrent combien les Français sont attachés aux prestations familiales, qu'ils placent en tête des aides à augmenter en priorité. Ils attendent aussi que ces prestations visent surtout, à l'avenir, à contribuer à lutter contre la pauvreté et à la correction des inégalités de revenus.

Le **deuxième chapitre** est consacré aux opinions générales des Français sur l'activité féminine. Un équilibre semble s'être instauré dans la population entre les partisans du travail féminin et ses opposants. *Quelles sont les caractéristiques de ses partisans ? Qui sont ceux qui restent défavorables à l'exercice de l'activité professionnelle des femmes ? Le sont-ils plutôt par opposition de principe à l'activité féminine ou bien par désaccord avec l'idée qu'une mère puisse exercer une activité professionnelle ? Comment nos concitoyens expliquent-ils l'intensification de l'activité féminine au cours de ces dernières années ?* L'examen des réponses apportées à ces questions montre combien les attitudes sur le travail féminin varient selon que l'on s'interroge - et que l'on se prononce - sur l'activité de la **femme** ou celle de la **mère**.

Le **troisième chapitre** s'attache à étudier plus spécifiquement les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, pour les mères de famille certes, mais aussi plus largement pour les "jeunes parents". *Parmi les solutions envisageables (arrêt d'activité, temps partiel, poursuite du temps plein, ...), quelles sont celles qui paraissent préférables aux Français ?* En tout état de cause, trois constats prédominent: d'abord, près de quatre femmes actives sur dix déclarent avoir déjà interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant. Ensuite, rares sont les Français qui considèrent que la solution la plus souhaitable est, pour une femme ayant des enfants, de continuer à travailler à temps plein ; peu nombreux sont également ceux qui préconisent le retour de la femme au foyer. C'est,

¹ On trouvera, en annexe, la liste des questions traitées.

en fait, entre la solution du travail à temps partiel et celle de l'arrêt temporaire d'activité que la population se partage.

Le **dernier chapitre** vise à fournir *une vision synthétique des opinions des Français sur les mesures souhaitables pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle*. La typologie réalisée permet ainsi d'apprécier comment les différents groupes de la population se positionnent sur le problème de l'activité professionnelle des femmes et sur les solutions qui leur paraissent préférables pour faciliter la conciliation nécessaire entre contraintes familiales et professionnelles.

CHAPITRE 1

Les prestations familiales et les prestations sociales

Chapitre 1

Les prestations familiales et les prestations sociales

Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires des prestations familiales ? Qui déclare s'imposer régulièrement des restrictions ? Enfin quels sont les souhaits de la population en matière d'objectif prioritaire pour les prestations familiales ? Voilà les trois types de questions auxquelles ce chapitre propose quelques éléments de réponse. Il s'attache aussi à mettre en évidence les préférences des Français dans l'hypothèse d'arbitrage à réaliser entre les différentes prestations sociales.

Pour la plupart déjà abondamment commentées dans le rapport précédent, les données fournies ici, actualisées par interrogation nouvelle au début 1993, seront surtout abordées sous l'angle des différences existantes entre catégories, notamment par sexe, selon la situation familiale et le statut professionnel (actif, inactif). Cette analyse devrait en effet permettre aussi d'éclairer en partie quelques-unes des disparités de points de vue, qui pourront apparaître dans les chapitres suivants, sur l'activité féminine. Quatre éléments principaux se dégagent de ce chapitre, qui constituent pour l'essentiel des confirmations des tendances mises en évidence au début 1992¹ :

- Presque 40 % des Français sont allocataires de prestations familiales.
- Plus de la moitié (58 %) de la population déclare s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de son budget. Cela concerne même presque les trois quarts des allocataires (72 %).
- Pour les Français, les objectifs principaux que devraient viser les prestations familiales restent, de façon encore plus appuyée que l'an dernier, la lutte contre la pauvreté et la correction des inégalités de revenus. Les objectifs de redistribution verticale et d'aide aux plus défavorisés l'emportent donc nettement sur ceux, plus traditionnels, de soutien à la natalité ou de compensation des charges familiales.

¹ Voir "*Les Français face aux politiques familiales au début 1992*", F. Berthuit, F. Talamon, sous la direction de G. Hatchuel, Collection des Rapports du CREDOC, n° 122, Septembre 1992.

- Les prestations familiales stricto sensu (hors prestations de logement) sont les aides sociales auxquelles les Français sont le plus attachés. Leur suprématie s'accroît même sur la deuxième prestation citée : les prestations vieillesse.

A. Allocataires de prestations familiales et restrictions

1 - Les bénéficiaires des prestations familiales et de logement

Près de quatre Français sur dix touchent, au sein de leur foyer, des prestations familiales ou une allocation de logement. Ce chiffre, identique à celui de fin 1991, est en augmentation de 8 points par rapport au début de la décennie 80 : 31% des Français bénéficiaient, alors, d'allocations familiales ou de logement. Les résultats de l'enquête précédente mettaient en évidence qu'un peu moins de la moitié (47%) des allocataires ne bénéficient que des prestations familiales, 16% touchent une allocation de logement uniquement et plus du tiers (36%) perçoivent les deux types de prestations.

Tableau 1

**Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement
des prestations familiales ou une allocation logement
(y compris APL) ?**

	<i>(en %)</i>
Oui	38,9
Non	60,7
Ne sait pas	0,4
Ensemble	100,0

Source : CREDOC, fin 1992

Les allocataires (bénéficiaires aussi bien de prestations familiales que d'allocation de logement) sont, avant tout, des parents en charge d'enfants : plus des trois quarts d'entre eux ont des enfants de moins de 16 ans à leur domicile. Les personnes de 25 à 49 ans y sont, naturellement, sur-représentées. Il s'agit également, assez souvent, de personnes en activité, mariées à un conjoint lui-même actif. Cette bi-activité du couple est, à l'évidence, symptomatique d'un besoin de conforter un certain manque d'aisance matérielle. Les allocataires font plutôt partie de ce qu'on appelle communément la classe moyenne : leurs revenus par personne (plus précisément par Unité de Consommation) sont assez faibles; ils sont souvent locataires, parfois

accédants à la propriété (mais souvent avec, dans ce cas, des charges de logement jugées lourdes par les intéressés), et travaillent fréquemment en tant qu'employés ou ouvriers.

Tableau 2
Quelques caractéristiques distinctives des allocataires
de prestations familiales (fin 1992)

	(en %)	
	% de personnes concernées parmi les allocataires	% de personnes concernées dans la population totale
A des enfants de moins de 16 ans	77,1	37,9
dont : deux enfants de moins de 16 ans	35,3	14,8
trois enfants et plus de moins de 16 ans	17,4	6,9
A moins de 40 ans et vit en couple, avec enfant(s)	48,8	22,4
Agé de 25 à 49 ans	72,8	47,4
Est accédant à la propriété	23,5	13,8
Est actif et marié à un conjoint lui-même actif	38,7	27,9
Revenu mensuel du foyer par UC ¹ : moins de 4 000 F.	43,3	29,0
Appartient à la PCS : Employé	23,2	16,2
Est locataire	51,4	42,2
Appartient à la PCS : Ouvrier	21,3	16,1

Exemple de lecture : Parmi les allocataires, 77,1% ont des enfants de moins de 16 ans, alors que c'est le cas de 37,9% de l'ensemble de la population.

2 - Les restrictions subies

Plus de la moitié des Français (58%) déclarent s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget. Cette proportion est relativement stable depuis la fin 1989, situation paradoxale puisque, dans le même temps, la croissance de la consommation des ménages s'est ralentie². Les bénéficiaires des prestations familiales et de logement sont nettement plus nombreux (73%) qu'en moyenne à déclarer se restreindre régulièrement (tableau 3). Une question posée, lors de l'enquête précédente, nous informait d'ailleurs que seul un allocataire sur quatre avouait pouvoir boucler son budget sans problème s'il devait être subitement privé de ses prestations familiales ou de logement.

¹ Ce nombre d'Unités de Consommation (UC) est calculé selon l'échelle suivante : 1 pour l'intervé, 0,7 pour les membres du ménage âgés de 16 ans et plus, et 0,5 par enfant de moins de 16 ans.

² Voir "Moins de restrictions, moins de consommation..." R. Rochefort, Consommation et Modes de vie, N°73, Janvier 1993.

Tableau 3

Est-ce que vous (ou votre foyer) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : allocataires
Oui.....	58,4	72,8
Non.....	41,6	27,2
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992

Les postes concernés en premier par ces privations sont les vacances et les loisirs (47% des Français déclarent se restreindre régulièrement sur leurs dépenses de villégiature), l'habillement (42%) et l'équipement ménager (41%). Ceux sur lesquels les sacrifices sont le plus faibles sont les postes vitaux : l'alimentation (16%), les dépenses pour les enfants (13%, mais elles ne concernent que les individus qui ont des enfants), et les soins médicaux (6%).

Tableau 4

Les postes de restrictions

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : allocataires
Vacances, loisirs.....	46,6	58,4
Habillement	41,7	53,3
Equipement ménager.....	40,5	53,7
Soins de beauté	35,2	49,6
Voiture.....	30,2	39,3
Téléphone	26,5	35,2
Logement	19,8	27,0
Tabac, boisson	17,5	27,0
Alimentation	15,6	20,7
Dépenses pour les enfants.....	12,7	21,4
Soins médicaux	6,1	7,5

Source : CREDOC, fin 1992

La forte corrélation existant entre le fait d'être allocataire et de se restreindre régulièrement conduit à ce que les profils des deux populations (allocataires, personnes qui s'imposent des restrictions) sont très proches. On retrouve ainsi, parmi

les individus qui se restreignent régulièrement, ces quelques caractéristiques déjà mentionnées pour les allocataires : enfants à charge, revenu par unité de consommation faible, personnes de 25 à 49 ans, souvent employés ou ouvriers, locataires de leur logement, etc... (tableau 5).

On relève, par contre, la présence d'une singularité notable : les femmes, en particulier quand elles sont actives, sont plus nombreuses qu'en moyenne parmi la population de ceux qui déclarent s'imposer régulièrement des restrictions. Si on adopte un mode de lecture différent de celui proposé dans le tableau 5, on remarque que 63% des femmes déclarent se restreindre régulièrement (contre 58% des Français). C'est également le cas de 69% des femmes actives. Cependant, les femmes inactives dont le conjoint est actif sont presque aussi nombreuses (67%) à avoir ce sentiment. Enfin, les personnes seules avec des enfants à charge (des femmes dans 86% des cas) comptent la plus forte proportion d'individus déclarant se restreindre : 79% d'entre elles sont dans ce cas.

Tableau 5
Quelques caractéristiques distinctives des individus qui déclarent
s'imposer régulièrement des restrictions (fin 1992)

	(en %)	
	% de personnes concernées parmi ceux qui s'imposent des restrictions	% de personnes concernées dans la population totale
A des enfants de moins de 16 ans	44,8	37,9
Revenu mensuel du foyer par UC : moins de 5 000 F ..	50,6	41,9
Employé.....	20,1	16,2
Femme.....	56,8	52,5
dont : Femme de 21 à 49 ans	37,0	30,0
Femme active.....	26,4	22,5
A moins de 40 ans et vit en couple avec enfant(s).....	26,7	22,4
Agé de 25 à 49 ans	55,6	47,4
Est locataire.....	46,7	42,2
Chômeur.....	12,2	9,7
Réside en HLM, ILN	17,3	14,9
Ouvrier	18,4	16,1

Exemple de lecture : Parmi les individus qui déclarent s'imposer régulièrement des restrictions, 44,8% ont des enfants de moins de 16 ans, alors que c'est le cas de 37,9% de l'ensemble de la population.

Cette différence de perception entre les sexes, qui apparaît aussi bien chez les hauts revenus que chez les bas (tableau 6), doit être analysée à la lueur du fait que la déclaration du sentiment de restriction, essentiellement subjective, peut s'expliquer de deux façons. Tout d'abord, elle peut résulter d'une véritable contrainte budgétaire qui, pour les ménages aux revenus les plus bas, force à se priver de biens qui peuvent, au pire, être de première nécessité. Ensuite, la restriction peut être aussi la conséquence d'un désir de consommer davantage, ce qui peut s'observer quel que soit le revenu et le patrimoine du ménage¹.

Or, il faut bien reconnaître que la femme ("la maîtresse de maison") dispose souvent, historiquement et socialement, d'un territoire de consommation plus vaste que l'homme. A elle revient souvent, de fait, la prise en charge de bon nombre d'aspects de la gestion domestique (courses, entretien, aménagements et, surtout, enfants), situation qui multiplie les occasions, et donc le sentiment, de devoir faire des économies. A elle revient également, pourrait-on rajouter, une contrainte d'image plus forte que pour l'homme : les soins corporels et les dépenses d'habillement peuvent être aussi plus souvent source d'éventuelles frustrations.

Tableau 6
Les postes de restrictions, selon le sexe et le revenu mensuel du foyer
(en %)

	Revenus inférieurs à 6 000 F.		Revenus supérieurs à 12 000 F	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Vacances, loisirs	54,2	55,0	36,6	46,1
Habillement	45,5	57,5	31,6	43,7
Equiperment ménager	45,8	51,7	33,1	37,6
Soins de beauté	29,0	42,0	25,1	40,4
Voiture.....	40,4	31,7	25,3	27,3
Téléphone	32,8	39,0	20,5	26,0
Logement	29,5	27,4	13,4	15,5
Tabac, boisson.....	24,4	16,0	15,4	17,8
Alimentation	30,0	25,7	8,6	13,2
Dépenses pour les enfants.....	14,6	21,7	7,5	11,1
Soins médicaux	6,2	12,4	3,0	4,6

Source : CREDOC, fin 1992

Exemple de lecture : 54,2% des hommes dont les revenus sont inférieurs à 6 000 F. déclarent se restreindre sur les vacances et les loisirs. C'est le cas de 55% des femmes de même niveau de revenus.

¹ Voir "Moins de restrictions, moins de consommation..." Consommation et Modes de vie, déjà cité.

B. Prestations familiales et prestations sociales

1 - Une préférence pour les prestations familiales : Viser d'abord l'aide aux plus défavorisés

Les objectifs de redistribution "verticale" restent primordiaux dans le choix des Français : pour 39% d'entre eux, le premier objectif que devraient viser les prestations familiales dans les années qui viennent est "la lutte contre la pauvreté" ; pour 23%, c'est "la correction des inégalités de revenus" qui est mise en avant (tableau 7). La lutte contre la pauvreté a d'ailleurs été retenue cette année par un nombre plus important d'individus qu'en fin 1991 (39%, contre 33% il y a un an).

L'aide au logement, les objectifs "traditionnels" de compensation des charges dues à la présence d'enfants ou celui de soutien à la natalité sont, chacun, cités par un nombre relativement faible de la population (moins de 10%). On note d'ailleurs peu d'évolution d'une année sur l'autre, si ce n'est un recul du soutien à la natalité (4% de citations cette année, contre 9% il y a un an).

Tableau 7

Pour vous personnellement, quel est le premier objectif que devraient viser les prestations familiales dans les années qui viennent ?

<i>(modalités classées par ordre décroissant des réponses de fin 1992)</i>	<i>(en %)</i>	
	Fin 1991	Fin 1992
Lutter contre la pauvreté.....	33,3	39,1
Corriger les inégalités de revenus.....	24,0	22,6
Permettre aux familles de bien se loger.....	6,6	9,5
Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu.....	9,9	8,9
Aider les familles qui ont de jeunes enfants.....	8,7	8,5
Aider en cas de problèmes familiaux.....	8,2	7,1
Soutenir la natalité.....	9,0	4,0
Ne sait pas.....	0,3	0,3
Ensemble.....	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1991 et fin 1992

Quelques caractéristiques des partisans de chaque objectif

La **lutte contre la pauvreté** est plus souvent citée par les hommes jeunes (46% des hommes de 21 à 34 ans, contre 39% en moyenne) et les résidents de Paris et de son agglomération (46% également). Cette préoccupation a tendance à s'accroître avec l'âge chez les femmes : par exemple, 32% des femmes de moins de 21 ans souhaitent cet objectif, contre 47% parmi les femmes de 65 ans et plus. On ne note pas d'évolution similaire chez les hommes. Cet objectif est moins souvent cité lorsque le nombre de personnes vivant dans le logement passe de un à quatre (mais on observe une remontée du taux de citations à partir de cinq personnes). Dans le même sens, l'élévation du niveau d'études amène à retenir un peu moins souvent cette solution : 40% des non-diplômés (ou titulaires d'un CEP) pensent que les prestations familiales devraient d'abord viser la lutte contre la pauvreté, contre 36% chez les titulaires du bac ou d'un diplôme d'études supérieures.

Le groupe d'individus souhaitant la **correction des inégalités de revenus** est peu marqué sociologiquement. Ce groupe diminue légèrement avec le degré d'urbanisation : 26% des habitants d'agglomérations de moins de 2 000 habitants ont retenu cet objectif, contre 20% de ceux qui résident à Paris et dans l'agglomération parisienne. L'orientation est la même lorsque le nombre d'enfants de moins de 16 ans augmente au sein du foyer : de 23% parmi les enquêtés qui n'ont pas d'enfants dans leur ménage, les partisans de cet objectif passent à 19% parmi ceux qui ont trois enfants ou plus. Mais on voit qu'il s'agit ici de tendances faibles, car ce groupe important (23% de la population) est globalement peu "typé".

Permettre aux familles de bien se loger est plus une préoccupation du jeune âge : 15% des moins de 25 ans ont choisi cet objectif (contre 10% en moyenne). Ce souci croît d'ailleurs avec l'élévation du revenu (par unité de consommation) chez les moins de 30 ans. Il augmente aussi avec la taille d'agglomération de résidence, mais dans des proportions assez faibles.

L'objectif consistant à **assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu** est plus souvent évoqué par les femmes, en particulier celles qui ont des enfants ou qui sont en âge d'en avoir. Par exemple, 16% des femmes de 21 à 34 ans le désigne comme prioritaire, contre 9% en moyenne. C'est également le cas des femmes mariées (12%), en particulier les femmes mariées inactives dont le conjoint est actif (16%), ou des personnes ayant des enfants (16% de ceux qui en ont trois et plus), notamment lorsque ceux-ci sont jeunes (18% des personnes qui ont au moins un

enfant de moins de 3 ans). Globalement, l'ensemble des individus âgés de 25 à 34 ans retiennent plus souvent qu'en moyenne cet objectif (13%). C'est également le cas de ceux qui touchent actuellement des prestations familiales ou de logement (12%).

Le groupe d'individus qui choisit l'**aide aux familles ayant de jeunes enfants** (9% de la population) n'a pas de caractéristiques propres. Même la présence de jeunes enfants au sein du foyer n'incite pas à retenir plus souvent qu'en moyenne cet objectif : il est vrai que l'individu qui se trouve dans ce cas de figure a plutôt porté son choix sur l'objectif précédent, voulant peut-être signifier ainsi qu'il se situe dans une optique à long terme et que l'aide ne devrait pas nécessairement se limiter au seul premier âge de l'enfant.

A l'instar de l'aide aux familles ayant des enfants, les femmes mariées citent un peu plus souvent qu'en moyenne (9%, contre 7%) le souhait d'une **aide en cas de problèmes familiaux**; c'est en particulier un peu plus souvent le cas des femmes inactives (10%). Il est difficile de juger si ce résultat traduit un sentiment de précarité plus fort de certaines femmes mariées à l'égard de leur propre situation de "dépendance" (salaire moindre de celui de leur mari, voire absence de moyens financiers personnels) ou un vécu plus anxieux des problèmes d'ordre financier que peut rencontrer le ménage. On notera simplement que c'est à âge et budget intermédiaires que cet objectif est le plus souhaité (il l'est par 14% des personnes âgées de 30 à 49 ans et disposant, dans leur foyer, d'un revenu par unité de consommation de 4 000 à 6 000 Francs).

Enfin, le **soutien de la natalité** est un objectif plus souvent souhaité par les hommes (6% d'entre eux l'évoquent, contre 4% en moyenne), notamment lorsqu'ils sont actifs et mariés à une conjointe inactive (9%). En terme d'âge, cela concerne davantage les hommes de 35 à 49 ans (8%). Les diplômés du bac et plus sont également plus nombreux qu'en moyenne à faire ce choix (7%).

En résumé, on remarque que les objectifs principaux de redistribution "verticale" que sont la lutte contre la pauvreté et la correction des inégalités de revenus n'engendrent que peu de différences d'attitudes entre hommes et femmes. Le rôle plus "traditionnel" de compensation des charges dues à la présence d'enfant, de redistribution "horizontale" selon la terminologie consacrée, est déjà plus sensible au sexe, même si les disparités de réponses restent, somme toute, assez faibles. On remarque ainsi une légère opposition - de style plus que de principe - entre les

hommes, plus prompts à choisir "le soutien à la natalité", et les femmes, plus soucieuses "d'assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit le revenu". L'écart de vocabulaire fait peut-être en sorte que les hommes sont plus attirés par le caractère plus généraliste, voire "pompeux", du premier objectif (rappelons que les diplômés y sont sur-représentés) et que les femmes se sentent plus engagées par la connotation plus pragmatique du second.

2 - Augmenter d'abord les prestations familiales

Le fort attachement de nos concitoyens à la politique familiale se confirme à nouveau cette année : les prestations familiales restent encore la première des prestations sociales que les Français proposent en priorité d'augmenter (tableau 8). La hiérarchie n'a pas bougé non plus pour les deux prestations suivantes, à savoir les prestations vieillesse et le Revenu Minimum d'Insertion. Mais, alors que les retraites sont moins citées cette année (21 % en fin 1991, 18 % en fin 1992), la tendance à l'accroissement de la sensibilité des Français à l'aide aux populations défavorisées, déjà mise en évidence pour l'objectif principal que devrait viser à l'avenir les prestations familiales, se confirme (+ 4 points).

Tableau 8

Les préférences des Français en matière de prestations sociales à augmenter
(en %)

	Fin 1991	Fin 1992
Prestations familiales	25,7	25,7
Prestations vieillesse, retraites	21,1	18,2
Revenu Minimum d'Insertion	13,2	17,0
Prestations de chômage.....	7,8	9,9
Remboursement maladie de la Sécurité Sociale..	12,6	9,9
Pensions d'invalidité ou d'handicap.....	8,5	8,2
Prestations de logement	6,9	5,6
Ne sait pas.....	4,2	5,5
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1991 et fin 1992

Les prestations sacrifiées restent les mêmes : il s'agit d'abord des prestations de logement que 30% des Français seraient prêts à diminuer, suivies par les remboursements maladie de la Sécurité Sociale (cf. deuxième colonne du tableau 9).

Les écarts entre le nombre de personnes qui souhaitent augmenter une aide et celles qui préfèrent la diminuer sont stables entre fin 1991 et fin 1992 pour les prestations familiales (tableaux 9 et 10), mais elles s'accroissent pour les prestations de logement : ce sont celles que le plus de Français sont finalement prêts à sacrifier. Parmi les écarts intermédiaires, le Revenu Minimum d'Insertion est celui qui évolue le plus en amplifiant son écart positif (qui passe de +2 en fin 1991 à +8 en fin 1992). Autrement dit, c'est la prestation qui a connu en un an l'évolution la plus favorable. Remarquons néanmoins que, dans tous les cas, les prestations familiales confirment leur position de leader.

Tableau 9

Les préférences des Français en matière de prestations sociales en fin 1992

(en %)

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?			
	Prestation qui serait augmentée	Prestation qui serait diminuée	Différence Col 1-Col 2
Prestations familiales.....	25,7	9,0	+16,7
Prestations vieillesse, retraites.....	18,2	8,0	+10,2
Revenu Minimum d'Insertion	17,0	9,3	+7,7
Pensions d'invalidité ou d'handicap	8,2	3,8	+4,4
Prestations de chômage	9,9	11,0	-1,1
Remboursement maladie de la Sécurité Sociale ..	9,9	16,7	-6,8
Prestations de logement.....	5,6	29,6	-24,0
Ne sait pas	5,5	12,6	-
Ensemble.....	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, fin 1991 et fin 1992

Tableau 10
Les préférences des Français en matière de prestations sociales en fin 1991

(en %)

Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?			
(Modalités classées selon le même ordre que le tableau précédent)	Prestation qui serait augmentée	Prestation qui serait diminuée	Différence Col 1-Col 2
Prestations familiales.....	25,7	8,5	+17,2
Prestations vieillesse, retraites.....	21,1	7,1	+14,0
Revenu Minimum d'Insertion	13,2	11,0	+2,2
Pensions d'invalidité ou d'handicap	8,5	4,5	+4,0
Prestations de chômage	7,8	12,6	-4,8
Remboursement maladie de la Sécurité Sociale ..	12,6	15,7	-3,1
Prestations de logement.....	6,9	26,6	-19,7
Ne sait pas	4,2	14,0	-
Ensemble.....	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, fin 1991 et fin 1992

Cette stabilité de la prééminence des prestations familiales au sein du champ des prestations sociales, jointe à celle de voir ces prestations jouer avant tout un rôle de redistribution verticale, ne laisse-t-elle pas deviner en toile de fond un besoin profond de sauvegarder un droit fondamental : celui d'avoir des enfants et de pouvoir les élever quel que soit l'état de ses revenus ?

En tout état de cause, on remarque aussi que les choix portant sur les prestations à augmenter sont le reflet de motivations partisans : on choisit plutôt les prestations familiales quand on a des enfants, les prestations vieillesse quand on est retraité, les prestations logement lorsqu'on est jeune et qu'on a justement du mal à se loger, etc ... Essayons de définir les principales caractéristiques des partisans et des "détracteurs" de chacune des prestations proposées à l'arbitrage des Français.

Les prestations familiales

Les partisans de l'**augmentation des prestations familiales** (26% en moyenne) sont avant tout des individus ayant charge d'enfants : 35% de ceux qui ont des enfants de moins de 16 ans à leur domicile sont dans ce cas. D'ailleurs, plus le nombre d'enfants est important, et plus la proportion d'individus favorables à l'augmentation de ces

prestations est élevée. La tendance est la même plus les enfants sont jeunes. Globalement, l'ensemble des individus de 25 à 34 ans souhaitent plus souvent qu'en moyenne l'augmentation de ces prestations. C'est aussi le cas des femmes de 21 à 34 ans, des femmes inactives et mariées à un conjoint actif, et plus généralement des moins de 50 ans de conditions modestes (non-diplômés et disposant, dans leur foyer, d'un revenu par unité de consommation inférieur à 4 000 Francs par mois). La part des individus qui souhaitent une augmentation des prestations familiales diminue d'ailleurs régulièrement avec le revenu par unité de consommation. Bien entendu, assez logiquement, les allocataires sont plus enclins à souhaiter une augmentation des prestations familiales. C'est également le cas de ceux qui pensent que le premier objectif des prestations familiales pour les années à venir devrait être l'aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu (39%), l'aide aux familles qui ont de jeunes enfants (36%) ou encore le soutien de la natalité (41%). Enfin, souhaiter une augmentation des prestations familiales revient à préférer plus souvent qu'en moyenne la diminution des remboursements maladie de la Sécurité Sociale.

Tableau 11
Caractéristiques socio-démographiques des partisans de
l'augmentation des prestations familiales

	(en %)
A des enfants de moins de 16 ans.....	35,4
dont au moins un enfant de moins de 3 ans	45,0
Femme de 21 à 34 ans	37,4
Est âgé de 25 à 34 ans	34,9
Femme inactive mariée à un conjoint actif	34,6
Revenu par U.C. inférieur à 3000 Francs par mois.....	32,6
Touche des prestations familiales	34,4
Souhaite la diminution des remboursements maladie de la Sécurité Sociale	36,5
Ensemble de la population	25,7

Exemple de lecture : 35,4% des personnes qui ont des enfants de moins de 16 ans souhaitent une augmentation des prestations familiales, contre 25,7% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Les adeptes de la **diminution des prestations familiales** (9% en moyenne) sont plus souvent des résidents de Paris et de son agglomération (14% d'entre eux choisissent la diminution de ces prestations), mais aussi des habitants d'agglomérations moyennes de province (14% parmi les habitants de 20 000 à 100 000 habitants). Le taux atteint

18% chez les personnes âgées de moins de 40 ans qui vivent seules et sans enfants. On relève enfin une tendance à davantage proposer une diminution des prestations familiales lorsque le niveau d'études s'élève.

Les prestations vieillesse, les retraites

Les partisans de l'**augmentation des prestations vieillesse** (18% de la population en moyenne) sont plus nombreux, naturellement, quand l'âge s'accroît (principalement chez les non-diplômés et les personnes disposant de revenus moyens ou faibles). Par contre, ils diminuent lorsque le nombre d'enfants au foyer est plus important et lorsque le niveau d'études s'élève. On trouve donc, au sein de ces partisans, davantage de retraités, de personnes de 65 ans et plus et notamment de femmes de cette tranche d'âge¹, dont beaucoup bénéficient de pensions de réversion plus faibles que les pensions d' "origine". D'ailleurs, c'est aussi plus souvent le souhait des individus de plus de 50 ans disposant d'un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 4 000 Francs. Désirer une augmentation des prestations vieillesse revient à pencher plus souvent qu'en moyenne pour une diminution des prestations familiales, des prestations de logement et du Revenu Minimum d'Insertion.

Tableau 12
Caractéristiques socio-démographiques des partisans de
l'augmentation des prestations vieillesse

	<i>(en %)</i>
Est retraité.....	31,8
Est âgé de 65 ans et plus	32,4
dont femme de 65 ans et plus.....	36,4
Est âgé de 50 ans et plus et dispose d'un revenu mensuel par UC inférieur à 4000 F.....	34,5
N'a aucun diplôme ou le CEP.....	22,8
Souhaite la diminution des prestations familiales.....	27,1
Souhaite la diminution des prestations de logement.....	21,5
Souhaite la diminution du Revenu Minimum d'Insertion	25,9
Ensemble de la population	18,2

Exemple de lecture : 31,8% des retraités souhaitent une augmentation des prestations vieillesse, contre 18,2% en moyenne dans l'ensemble de la population.

¹ Rappelons que l'espérance de vie est, en 1990, de 81 ans pour les femmes et de 73 ans pour les hommes.

Par un effet de vase communicant, le nombre d'adeptes de la **diminution des prestations vieillesse** diminue avec l'âge, surtout parmi les individus aux faibles revenus. Ainsi, ces adeptes sont plus nombreux parmi les personnes de moins de 25 ans (13% d'entre eux diminueraient les prestations vieillesse), celles de moins de 30 ans disposant d'un revenu mensuel par unité de consommation inférieur à 4 000 Francs (16%) et les célibataires qui vivent chez leurs parents (15%). Bien entendu, toutes ces populations sont très proches.

Le Revenu Minimum d'Insertion

Les partisans de l'**augmentation du Revenu Minimum d'Insertion** (17% en moyenne) sont plus nombreux lorsque le niveau d'études et la taille d'agglomération augmentent et lorsque que le nombre d'enfants au foyer diminue. On compte, de manière caractéristique parmi ces partisans, des diplômés du bac et du supérieur, des cadres supérieurs, des individus dont le revenu mensuel du foyer est supérieur à 15 000 Francs, des habitants de Paris et de son agglomération, des hommes de 35 à 49 ans (tableau 13). Globalement, l'ensemble des actifs occupés sont plus nombreux qu'en moyenne à préférer une augmentation de cette prestation (20%). C'est aussi vrai pour les personnes qui choisissent la lutte contre la pauvreté comme premier objectif pour les prestations familiales (20%). Souhaiter une augmentation du RMI revient à choisir plus souvent qu'en moyenne une diminution des prestations de logement.

Tableau 13
Caractéristiques socio-démographiques des partisans de
l'augmentation du Revenu Minimum d'Insertion

	(en %)
Est diplômé du bac ou du supérieur	23,5
Appartient à la PCS : cadre supérieur.....	29,2
Revenu mensuel du foyer supérieur à 15 000 F	21,5
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne.....	23,2
Homme de 35 à 49 ans	22,6
Souhaite la diminution des prestations de logement	22,7
Ensemble de la population	17,0

Exemple de lecture : 29,2% des cadres supérieurs souhaitent une augmentation du Revenu Minimum d'Insertion, contre 17% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Le choix d'une **diminution du Revenu Minimum d'Insertion** (9% en moyenne) est plus souvent retenue par les femmes (11% d'entre elles ont fait ce choix), en particulier les femmes mariées (12%) et les femmes de 21 à 34 ans (13%). La présence d'enfants, notamment jeunes, incite à sacrifier plus facilement le RMI : 17% des personnes qui ont des enfants de moins de trois ans choisiraient cette option. Enfin, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise comportent un nombre important d'adeptes de la diminution du RMI (18%).

Les pensions d'invalidité ou d'handicap

Il y a peu à dire sur ce sujet : les partisans de l'augmentation de cette aide (8% en moyenne) sont peu "typés" en terme socio-démographique et les adeptes de la diminution sont d'un effectif trop faible pour pouvoir les décrire précisément. On notera seulement que le souhait d'une **augmentation des pensions d'invalidité** semble plus fort avec l'âge chez les personnes qui disposent de faibles revenus. Par exemple, 13% des personnes âgées de 50 ans et plus qui disposent, au sein de leur foyer, de moins de 4 000 F mensuels de revenu par U.C. aimeraient une intensification de l'effort en faveur de cette aide. Les individus qui retiennent l'augmentation des pensions d'invalidité citent plus facilement la réduction des prestations de chômage.

Les prestations de chômage

Aucune caractéristique distinctive ne domine chez les individus qui souhaitent une **augmentation des prestations de chômage** (10% en moyenne). Remarquons simplement que souhaiter l'augmentation des prestations de chômage va plus souvent de pair avec la demande de diminution des prestations familiales.

Les adeptes de la **diminution des prestations de chômage** (11%) sont déjà plus typiques. Leur nombre croît avec le nombre d'enfants au foyer et décroît légèrement avec le niveau d'études. 14% des individus ayant des enfants de moins de 16 ans seraient prêts à diminuer ces prestations. C'est également le cas de 24% des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et de 14% des habitants d'agglomérations de moins de 2 000 habitants.

Les remboursements maladie de la Sécurité Sociale

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise se sont surtout distingués jusqu'alors par le souhait de voir diminuer les prestations de chômage et celles du RMI. Il sont plus qu'en moyenne partisans de l'**augmentation des remboursements maladie de la Sécurité Sociale** : 19% d'entre eux retiennent cette option (contre 10% en moyenne). Les personnes qui choisissent l'aide en cas de problèmes familiaux comme premier objectif futur pour les prestations familiales prônent également l'augmentation de ces remboursements (18%). Les allocataires sont aussi relativement plus nombreux à retenir cette solution (20%).

Le choix de **diminuer les remboursements maladie** (17% en moyenne) s'amointrit avec l'âge, surtout chez les non-diplômés ou les personnes qui ont un niveau d'études moyen (inférieur au bac). Par contre, par un effet de structure, il augmente avec le niveau d'études. Les groupes de population qui retiennent plus souvent qu'en moyenne cette solution sont les suivants : les diplômés du bac ou d'un diplôme d'études supérieures (24% d'entre eux accepteraient de diminuer les remboursements maladie), les moins de 40 ans qui vivent seuls et sans enfants (30%), les personnes de moins de 25 ans (23%), les femmes célibataires (26%).

Les prestations de logement

Enfin, les partisans d'une **augmentation des prestations de logement** (6% en moyenne) sont jeunes, et plutôt de sexe masculin : on y trouve 12% des célibataires qui vivent chez leurs parents et 11% des hommes de moins de 35 ans. Ces partisans sont relativement plus nombreux à être prêts à sacrifier les prestations vieillesse et celles d'invalidité.

Le nombre de tenants de la **diminution des prestations de logement** augmente surtout avec l'âge (en particulier chez les non-diplômés et les titulaires d'un diplôme inférieur au bac). Les groupes de population sur-représentés ici sont donc les retraités (39% d'entre eux diminueraient ces prestations), les plus de 50 ans non-diplômés (37%) et les hommes mariés et inactifs (38%).

En résumé

Les arbitrages entre prestations sociales présentent quelques variations selon le sexe - et, pour chaque sexe, selon l'âge - et le fait d'avoir des enfants à charge. Globalement, les choix des individus sont très souvent partisans, orientés par le désir de bénéficier d'une "part du gâteau".

Ainsi, les jeunes femmes, celles qui ont des enfants, notamment en bas-âge, sont davantage partisans d'une augmentation des prestations familiales. En contrepartie, elles sont plus souvent prêtes à accepter une diminution des montants alloués au Revenu Minimum d'Insertion. Par contre, à partir de 50 ans, les femmes souhaitent plutôt une augmentation des prestations vieillesse.

Pour les hommes, on constate que les célibataires (souvent des hommes jeunes) expriment une demande plus forte de prestations de logement, au détriment des remboursements maladie de la Sécurité Sociale. Aux âges intermédiaires (de 35 à 49 ans), les hommes sont plus souvent partisans d'une augmentation du RMI. Peut-être davantage conscients de l'effort qu'ils fournissent au titre de la solidarité entre les générations, imposé par le système par "répartition", les hommes actifs dans leur ensemble sont plus nombreux à être prêts à sacrifier les prestations vieillesse. Plus loin dans le cycle de vie, les hommes inactifs et mariés (souvent âgés) voient plutôt dans les prestations logement le moyen de faire des économies.

Enfin, quel que soit le sexe, le fait d'avoir des enfants à charge va plus souvent qu'en moyenne de pair avec le choix de diminuer les prestations de chômage.

Tableau 14

Les préférences des hommes en matière de prestations sociales à augmenter

(en %)

	Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble des hommes
Prestations familiales	29,1	31,1	25,8	19,0	25,8
Prestations vieillesse, retraites	9,2	9,8	15,3	29,1	17,0
Revenu Minimum d'Insertion	16,1	17,0	22,7	15,6	18,1
Prestations de chômage	16,6	13,7	8,8	8,5	11,1
Remboursement maladie de la Sécurité Sociale ..	7,8	11,7	9,8	4,9	8,7
Pensions d'invalidité ou d'handicap	5,6	6,7	8,4	10,5	8,2
Prestations de logement	12,8	7,5	3,1	3,6	5,8
Ne sait pas	2,7	2,4	6,0	8,7	5,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992

Tableau 15

Les préférences des femmes en matière de prestations sociales à augmenter

(en %)

	Moins de 25 ans	De 25 à 39 ans	De 40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble des femmes
Prestations familiales	28,6	35,2	22,3	14,0	25,6
Prestations vieillesse, retraites	8,2	16,1	16,1	36,6	19,3
Revenu Minimum d'Insertion	19,6	14,1	19,3	11,0	15,9
Prestations de chômage	12,5	5,8	9,9	9,4	8,8
Remboursement maladie de la Sécurité Sociale ..	13,2	11,7	10,8	8,9	11,0
Pensions d'invalidité ou d'handicap	7,0	6,7	9,6	9,0	8,1
Prestations de logement	7,6	6,5	5,1	3,4	5,5
Ne sait pas	3,3	4,0	7,0	7,7	5,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992

CHAPITRE 2

Les opinions des Français sur l'activité professionnelle des femmes

CHAPITRE 2

Les opinions des Français sur l'activité professionnelle des femmes

En Mars 1993, 45% de la population active étaient de sexe féminin. Plus de 11 millions de femmes avaient donc un emploi ou en recherchaient un¹. La forte progression du nombre de femmes actives au cours de ces trente dernières années a déjà maintes fois été analysée sans qu'il soit nécessaire d'y revenir ici. Mais face à ce constat, on peut s'interroger sur la façon dont les Français ont perçu ces changements et ses implications sur la notion même de famille. Que pensent-ils de l'activité professionnelle des femmes et y sont-ils plutôt favorables ? Comment en expliquent-ils l'intensification au cours de ces dernières années ? Quelles répercussions cela peut-il avoir, selon eux, sur l'équilibre du foyer ? Voilà les quelques interrogations auxquelles ce chapitre vise à apporter des éléments de réponse. Mais peut-être convient-il en introduction de rappeler quelques-uns des éléments les plus marquants sur l'activité féminine actuelle (données issues du recensement de la population de 1990). Le taux d'activité des femmes fluctue, en effet, en fonction de trois critères principaux : l'âge, le niveau d'études, le nombre d'enfants à charge.

* Si l'on considère l'ensemble des femmes de 15 à 64 ans, le taux d'activité est de 65%². C'est entre 25 et 29 ans que l'activité féminine atteint son maximum : 78% des femmes de cette tranche d'âge sont actives. Ce taux est même de 92% chez les femmes de 25 à 29 ans qui n'ont pas d'enfant.

* Les diplômées sont plus souvent actives que les non-diplômées : entre 25 et 49 ans, 85% des diplômées de niveau "bac +4" exercent une activité professionnelle, contre 54% de celles qui n'ont aucun diplôme.

* Enfin, la charge familiale constitue toujours un frein à l'exercice d'un emploi pour une femme, surtout à partir du troisième enfant. Cependant, on a pu constater qu'entre 1982 et 1990 (les deux derniers recensements), l'activité des mères est devenue plus fréquente, quel que soit le nombre d'enfants. Même avec deux enfants,

¹ Source : Enquête Emploi, INSEE, Mars 1993.

² Source : Recensement de la population de 1990.

73 % des femmes de 25 à 49 ans travaillent. Une rupture existe cependant bel et bien à partir du troisième enfant : le taux d'activité féminine est, dans ce cas, de 48 %.

L'âge, les diplômes possédés, le nombre d'enfants à charge exercent-ils aussi une influence forte sur les opinions émises sur l'activité féminine ? L'analyse du profil des partisans et des opposants à l'activité professionnelle des femmes permet de répondre positivement à cette question.

A - Les Français sont partagés sur la question du travail des femmes

Depuis 1978, l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" comporte une question qui permet de suivre l'évolution des opinions sur le travail féminin.

Cette question (cf. tableau 16) mêle étroitement deux notions : l'une, qui se réfère au jugement, favorable ou défavorable de chacun, sur le travail des femmes ("les femmes devraient toujours travailler", "les femmes ne devraient jamais travailler") ; l'autre qui a trait au jugement que l'on peut porter sur la liberté des femmes de choisir ou non de travailler (par exemple : "elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire"). Il reste que cette question permet, grosso modo, de connaître les opinions de la population française vis-à-vis du travail féminin, des partisans les plus acharnés à ceux qui y sont délibérément opposés. Les résultats en sont présentés au tableau 16.

Tableau 16

Les opinions des Français sur l'activité professionnelle des femmes en fin 1992

	(en %)
. Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	44,9
. Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge ...	28,5
. Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire	19,9
. Elles ne devraient jamais travailler	3,9
. Elles devraient toujours travailler	2,3
. Ne sait pas	0,5
Total	100,0

Source : Crédoc, fin 1992

En fin 1992, 45% des Français expriment l'opinion la plus "moderniste" au sujet du travail féminin, c'est-à-dire qu'ils prônent le libre choix des femmes de travailler quand elles le souhaitent ("*dans tous les cas où elles le désirent*"). Cette réponse arrive en première position. Rappelons que 28% des Français optaient pour cette modalité de réponse en 1978. Nous reviendrons plus en détail, ci-après, sur les évolutions d'opinions qui se sont produites sur ce sujet en l'espace de 15 ans.

Il subsiste quand même un assez grand nombre de Français (29%) qui estiment que les femmes ne devraient jamais travailler quand elles ont des enfants en bas âge et 20% qui pensent que celles-ci ne doivent exercer que "*si la famille ne peut vivre avec un seul salaire*". Finalement, rares sont les personnes qui choisissent les opinions les plus catégoriques sur le travail des femmes : 4% pensent qu' "*elles ne devraient jamais travailler*". 2% estiment qu' "*elles devraient toujours travailler*".

1 - L'évolution des opinions sur le travail féminin en 15 ans : de plus en plus de partisans

Les regroupements effectués entre les modalités de réponses permettent donc de scinder la population française en deux grandes catégories : d'un côté, "les partisans du travail féminin", ceux qui y sont "favorables" ; d'un autre côté, ceux qui y sont plutôt défavorables dans la mesure où ils y mettent des conditions plus ou moins restrictives.

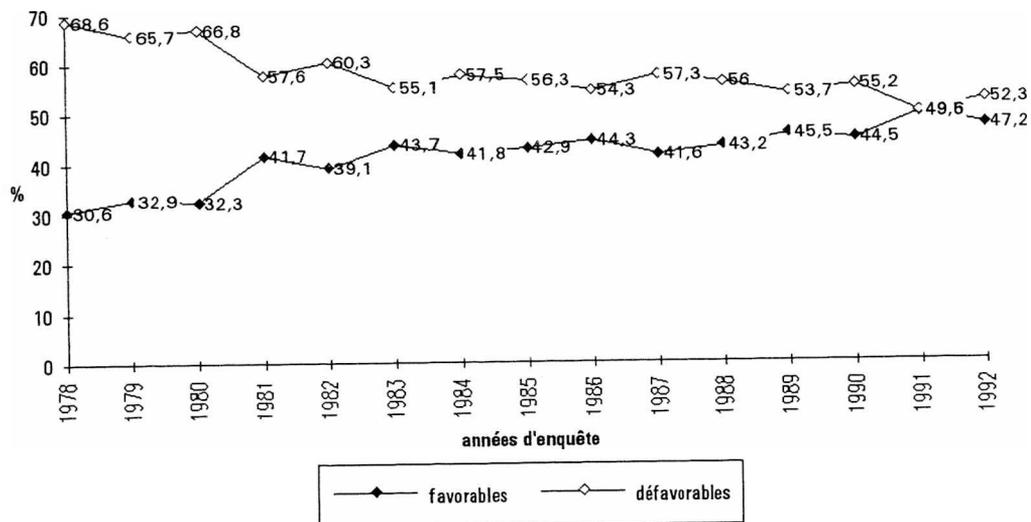
Les "partisans du travail féminin" sont ceux qui n'émettent aucune restriction au fait que les femmes travaillent, c'est-à-dire ceux qui estiment que "*les femmes devraient toujours travailler*" ou bien qu'elles "*devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*". A l'opposé, les enquêtés qui considèrent que "*les femmes ne devraient pas travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge*", ou bien qu'elles "*devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire*", ou encore qu' "*elles ne devraient jamais travailler*" peuvent être classés dans le groupe des personnes plutôt "défavorables" au libre choix de la femme d'exercer une activité professionnelle.

L'historique de cette question met en évidence une profonde évolution des opinions de nos concitoyens depuis 15 ans¹. En effet, en 1978, la proportion de personnes "défavorables" était d'environ 70%, contre 30% de "favorables" ; en 1991-1992, on est parvenu pratiquement à un équilibre entre les deux groupes. Le travail féminin est donc une notion qui a fait du chemin : elle s'est profondément enracinée dans l'esprit des Français, même si elle ne fait pas encore l'unanimité (graphique 1).

La première rupture importante dans les opinions émises sur l'activité féminine a eu lieu en 1981. La progression des réponses "*les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent*" s'est faite à ce moment-là au détriment de la modalité "*elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge*". De 1983 à 1990, la répartition entre "favorables" et "défavorables" est restée assez stable, dans un rapport 45%/55%. Un équilibre parfait a été obtenu entre les deux groupes en fin 1991, qui a fait place, en fin 1992, à un léger avantage aux personnes "défavorables" à l'activité féminine.

Graphique 1

Proportion de personnes favorables et défavorables au travail féminin
- Evolution 1978-1992 -



Source : CREDOC, enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

¹ Voir à ce sujet, "*Activité féminine et jeune enfant*", G. Hatchuel, Collection des Rapports du Crédoc, n°95, février 1991.

Il reste que, depuis une dizaine d'années, environ 3 personnes sur 10 estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge. Comme si on avait atteint là une sorte de seuil minimum en dessous duquel le passage se ferait très difficilement (tableau 17).

Tableau 17

Evolution du pourcentage d'individus estimant que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge

(en %)

1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
40,6	38,4	41,3	33,4	32,7	29,0	30,4	28,2	28,6	29,4	30,3	30,8	31,6	27,5	28,5

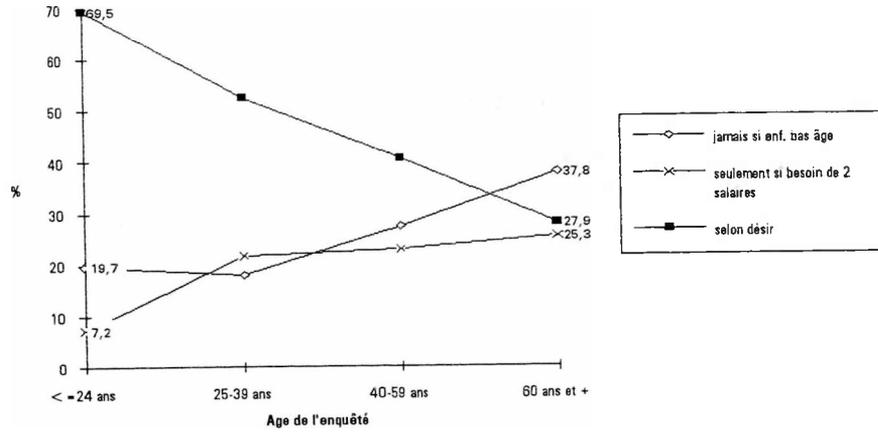
Source : Crédoc, Enquêtes "Conditions de vie et aspirations des Français"

2 - Des positions très marquées suivant l'âge

L'âge apparaît être un critère très discriminant sur les opinions émises sur le travail féminin. Les jeunes de moins de 25 ans (de sexe masculin ou féminin) prônent, à près de 70 %, la liberté des femmes de travailler quand elles le souhaitent. En revanche, les personnes plus âgées, et plus particulièrement les femmes de plus de 60 ans, préfèrent que les mères de jeunes enfants ne travaillent pas. Les personnes âgées (hommes et femmes) de plus de 60 ans font d'ailleurs souvent allusion au "travail subi" par les femmes, dans la mesure où, pour eux, ce sont plus souvent les raisons purement financières qui doivent décider de l'activité féminine : environ un quart d'entre eux estiment en effet que les femmes ne doivent travailler que si la famille ne s'en sort pas avec un seul salaire.

Si, chez les plus jeunes, l'écart est très grand, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, entre les "partisans" du travail féminin et ceux qui y sont défavorables, celui-ci est considérablement réduit dans la dernière classe d'âge. Grosso modo, on est majoritairement favorable au travail féminin jusqu'à 40 ans, quel que soit le sexe de l'enquêté. La situation s'inverse au-delà de 40 ans : 71 % des hommes de plus de 60 ans et 74 % des femmes sont défavorables à l'activité féminine (tableau 18).

Graphique 2

Opinions des hommes à propos du travail féminin, selon leur âge

Le graphique 3 permet de visualiser les opinions des femmes selon leur âge. S'il a la même allure générale que celui des hommes (graphique 2), il présente cependant quelques différences notables. En effet, les femmes des deux classes d'âge intermédiaires (25-39 ans, 40-59 ans), les plus susceptibles d'être actives et d'avoir des enfants, expriment plus fortement que les hommes une opinion défavorable au travail des femmes ayant de jeunes enfants.

Graphique 3

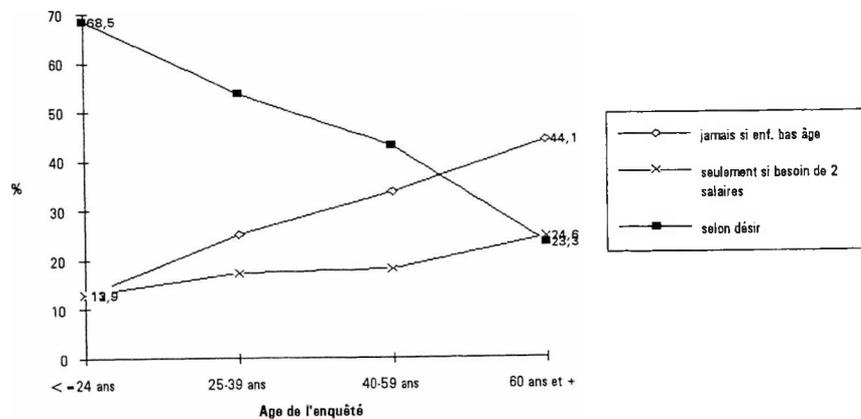
Opinions des femmes à propos du travail féminin, selon leur âge

Tableau 18
Proportion de personnes favorables ou défavorables au travail féminin,
selon le sexe et l'âge (fin 1992)

(en %)

	Moins de 24 ans		25-39 ans		40-59 ans		60 ans et plus		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Favorable	71,1	74,1	56,0	55,7	43,0	44,9	28,2	25,3	45,9	48,4
Défavorable, dont : <i>estime que femmes ne devraient jamais trav. qd elles ont enf. en bas âge..</i>	27,9	25,9	42,8	44,0	56,7	55,1	71,4	73,8	53,4	51,3
	19,7	13,0	17,9	25,2	27,3	33,7	37,8	44,1	26,7	30,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(y compris NSP)										

Source : CREDOC.

Toujours est-il que les femmes se montrent à tout âge (sauf lorsqu'elles sont très jeunes) plus sensibles que les hommes au problème de la conciliation entre l'activité professionnelle et les enfants puisqu'elles évoquent un peu plus leur préférence pour l'inactivité féminine quand les enfants sont jeunes.

3 - Plus on est diplômé, plus on est favorable à l'activité des femmes

Le niveau de diplôme est tout particulièrement corrélé aux opinions sur le travail féminin : diplômés et non-diplômés s'opposent radicalement. Ainsi, 70% des personnes diplômées (ayant au moins le bac) expriment leur préférence pour le libre choix des femmes de travailler, contre 31% de celles qui ne disposent d'aucun diplôme. A l'inverse, 36% des non-diplômés souhaitent que les femmes ne travaillent pas quand elles ont des enfants en bas âge, et 24% qu'elles ne travaillent que si le foyer a besoin de deux salaires, contre respectivement 16% et 10% des diplômés du supérieur (graphique 4). Les femmes de diplômes intermédiaires sont globalement plus hostiles au travail féminin (52%) que les hommes de même niveau (43%). En revanche, les diplômées du supérieur sont, plus que leurs homologues masculins, favorables à l'activité des femmes (tableau 19).

Graphique 4

Opinions à propos de l'activité féminine selon le niveau de diplôme

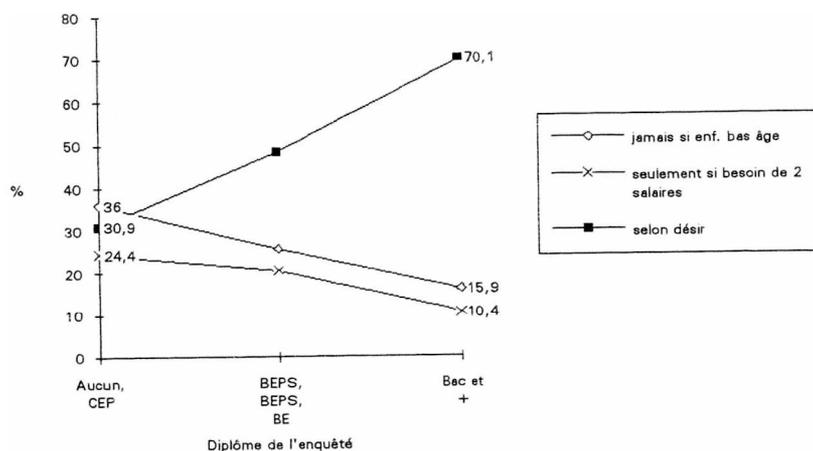


Tableau 19

Proportion de personnes favorables ou défavorables au travail féminin, selon le sexe et le diplôme (fin 1992)

(en %)

	Aucun-CEP		BEPC-BEPS-BE		Bac ou plus		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Favorable.....	33,6	32,3	56,1	47,0	66,3	78,0	45,9	48,4
Défavorable, dont : <i>estime que femmes ne devraient jamais trav. qd elles ont enf. en bas âge</i>	65,7	67,5	43,3	52,2	33,3	22,0	53,4	51,3
	32,0	40,2	19,8	29,9	19,7	12,9	26,7	30,2
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC.

4 - Plus on a eu d'enfants, plus on est opposé à l'activité féminine

Toutes les personnes qui ont au moins eu un enfant sont majoritairement défavorables au travail féminin. L'opposition se fait plus forte quand le nombre d'enfants est élevé: les Français qui ont au moins eu trois enfants ne sont que 35% à se dire "favorables" au travail des femmes.

Tableau 20

Proportion de personnes favorables ou défavorables au travail féminin,
suivant le nombre d'enfants que l'enquêté a eu (fin 1992)

	(en %)				
	Aucun	Un	Deux	Trois et plus	Ensemble
Favorable	63,9	48,2	45,0	35,4	47,2
Défavorable <i>estime que femmes ne devraient jamais trav. qd elles ont enf. en bas âge....</i>	35,0	51,4	54,8	64,4	52,3
	19,9	26,1	29,8	35,6	28,5
Total (y.c. NSP) ..	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC.

5 - Les cadres et les professions libérales sont de farouches partisans de la liberté de choix de la femme

L'examen des opinions émises sur l'activité professionnelle des femmes met aussi en évidence un fort effet PCS (Profession-catégorie sociale). En effet, les cadres et professions libérales se prononcent très majoritairement pour une liberté totale des femmes de choisir de travailler (67%). Les femmes au foyer affichent en revanche une nette préférence pour l'inactivité des mères qui ont de jeunes enfants (41%). Peut-être cette réponse est-elle en quelque sorte une justification par rapport à leur situation personnelle. Les retraités, quant à eux, ont une opinion assez proche de celle des femmes au foyer : 38% émettent l'opinion que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge ; 25% pensent aussi que celles-ci ne devraient travailler que s'il faut deux salaires pour la survie matérielle du foyer. Ces résultats se recourent évidemment avec les effets d'âge déjà mentionnés précédemment.

Tableau 21

Proportion de personnes favorables ou défavorables au travail féminin selon la PCS (fin 1992)

	(en %)							Ens.
	Indépendants	Prof lib cadres	Employés	Ouvriers	Femmes au foyer	Retraités	Autres inactifs*	
Favorable ¹	36,7	69,5	59,2	39,2	34,9	28,7	80,4	47,2
Défavorable ¹	63,3	30,5	40,4	59,3	65,1	70,4	19,6	52,3
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

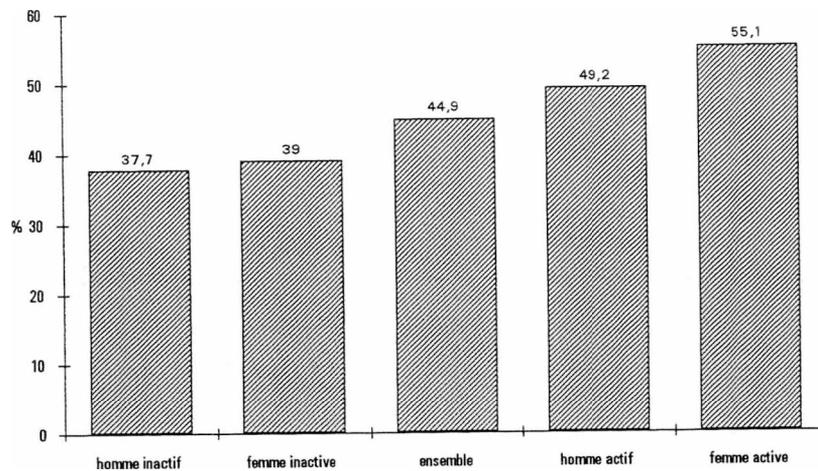
* Cette catégorie est essentiellement composée d'étudiants

¹ Sur la définition des personnes favorables ou défavorables au travail féminin, cf. page 31.

Enfin, le fait d'être actif joue sensiblement sur les opinions concernant le travail féminin, et ce quel que soit le sexe. Ainsi, 38% des hommes inactifs estiment que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent (contre 45% en moyenne). Ce taux est quasiment le même chez les femmes inactives (graphique 5). En revanche, un homme actif sur deux (49%) est partisan de la liberté des femmes de travailler. Ce taux atteint 55% chez les femmes actives.

Graphique 5

% d'individus qui pensent que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent



Source : CREDOC, fin 1992.

B - Les raisons ressenties de la croissance du nombre de femmes actives

On l'a déjà mentionné, en trente ans, les femmes ont complètement investi le monde du travail. A tel point que la croissance de la population active au cours des années 80 leur est presque totalement imputable¹. Il convenait donc de s'interroger sur les causes d'une telle intensification de l'activité féminine. Comment, dans l'opinion publique, explique-t-on cette forte progression ?

¹ Cf. "Activité féminine et vie familiale", G. Desplanques, Economie et statistique, n°261, 1993-1.

Deux grands types de raisons se dégagent des opinions émises librement par les Français¹ : **si de plus en plus de femmes travaillent de nos jours, c'est, aux yeux de nos concitoyens, essentiellement pour des raisons d'ordre financier.** En effet, pour un peu plus des deux tiers d'entre eux (67%), c'est dans le but d'améliorer le niveau de vie du ménage, de "pouvoir joindre les deux bouts", que de nombreuses femmes exercent aujourd'hui une activité professionnelle (tableau 22). Le second type de raisons évoquées se rapporte, quant à lui, exclusivement à la femme et à son épanouissement personnel, et non plus au bien être global du foyer. Les modalités "*désir d'indépendance*", "*besoin d'extériorisation*", "*désir personnel*", "*autonomie financière de la femme*" ont en effet été regroupées *a posteriori* dans un item unique ("*raisons liées à l'épanouissement de la femme*"), qui totalise 27% des réponses. Enfin, quelques réponses très marginales (égalité des sexes, valorisation des études, sécurité, équilibre du couple, phénomène de société) ont été réunies dans la modalité "*autres raisons*" (4% des réponses).

Au total, toutes réponses confondues², près de trois Français sur quatre ont invoqué des raisons purement financières pour expliquer l'intensification du travail des femmes et 45% ont cité une des raisons se rapportant à l'épanouissement ou à l'indépendance de la femme. Il apparaît ainsi que la population projette sur l'activité féminine l'image, plus aliénante que valorisante, qu'elle a du travail ou du milieu professionnel. On sait, en effet, que les actifs (et tout particulièrement les ouvriers) sont peu nombreux à avoir une vision globalement positive de leur milieu professionnel³ : seul un tiers d'entre eux font référence à l'intérêt des contacts humains, aux notions d'efficacité et de rentabilité (prises dans le sens où elles apportent des satisfactions personnelles), voire, dans quelques rares cas, à l'épanouissement. Force est de constater que l'image d'un travail "gagne-pain", souvent dur et fatigant, reste majoritaire, surtout quand elle s'applique, pour le cas, au travail féminin.

¹ Cette question était en effet une question ouverte, c'est-à-dire une question où aucune proposition de réponse n'était formulée. Les réponses fournies ont, ensuite, été codées.

² Les enquêtés pouvaient donner deux réponses.

³ Voir "*Deux analyses lexicales : les améliorations à apporter au fonctionnement de la société - L'image du milieu professionnel*", L. Clerc, A. Dufour, Crédoc, Cahier de recherche n°22, Janvier 1992.

Tableau 22

Les raisons de l'augmentation du nombre de femmes actives selon les Français¹

(en %)

	1ère réponse	2ème réponse	Total (réponses 1 + 2)
Raisons financières générales	67,3	6,6	73,9
Raisons liées à l'épanouissement de la femme, dont :	26,9	18,5	45,4
. désir d'indépendance, de liberté de la femme	14,0	7,8	21,8
. besoin d'extériorisation, de contacts	4,1	5,2	9,3
. envie, volonté, désir personnel	4,7	4,3	9,0
. autonomie financière de la femme	4,1	1,2	5,3
Autres raisons	4,1	3,8	7,9
Ne sait pas, non réponse	1,7	71,1	-
Total	100,0	100,0	-

Source : Crédoc, fin 1992.

Les deux principales raisons avancées pour expliquer l'intensification du travail féminin sont exprimées par deux catégories de population très distinctes du point de vue socio-démographique. Mais ces deux types de raisons sont aussi, et surtout, révélatrices de deux états d'esprit bien différents, qui peuvent se résumer grosso modo par le clivage "modernisme/traditionalisme".

1 - A chacune des principales raisons avancées correspondent deux catégories d'individus très différents

1-1 L'influence de la profession et du diplôme

Si les cadres et professions libérales, ainsi que les étudiants, ont davantage tendance à expliquer l'accroissement du nombre de femmes actives par un besoin d'épanouissement de la femme, les retraités, les femmes au foyer et les ouvriers l'expliquent plus, en revanche, par des raisons financières (plus de 70% de citations). Seuls les employés ont une position proche de la moyenne. Autrement dit, si une bonne partie de la population estime que ce sont les considérations financières qui

¹ Le libellé exact de la question était : "Aujourd'hui, de plus en plus de femmes travaillent. A votre avis, c'est principalement pour quelles raisons ?". Rappelons qu'il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponses.

jouent un rôle primordial dans l'accroissement du travail féminin, il apparaît que les individus se trouvant le plus haut dans l'échelle sociale se montrent un peu plus attachés à l'idée que ce sont des raisons plus immatérielles qui guident les femmes vers la sphère professionnelle.

Tableau 23
Les raisons ressenties de l'accroissement de l'activité féminine,
selon la PCS de l'enquête

(en %)

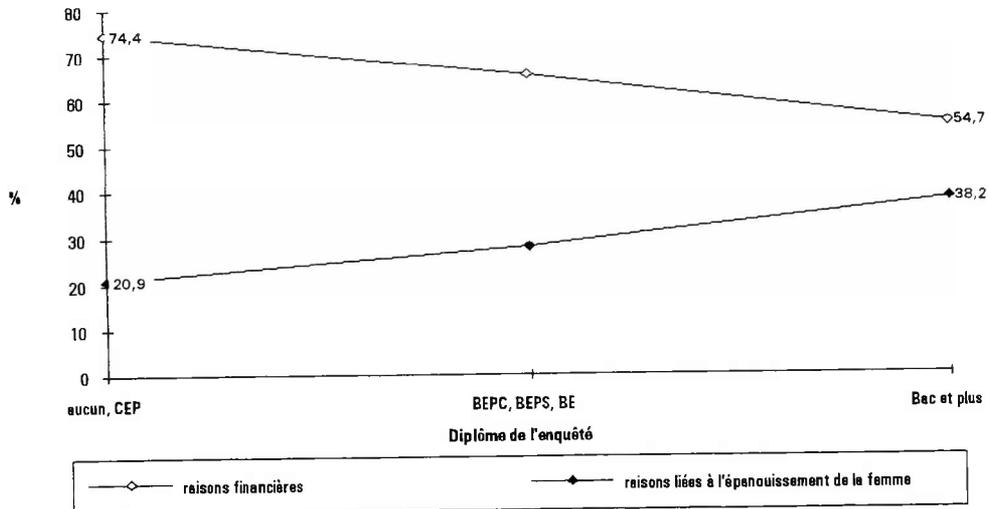
	Raisons avancées :		Total (y compris autres, NSP)
	Raisons financières	Raisons liées à épanouissement de la femme	
Indépendants	66,0	31,6	100,0
Prof. lib., cadres	60,2	33,0	100,0
Employés	67,7	25,7	100,0
Ouvriers	71,0	24,5	100,0
Femmes au foyer	71,8	22,6	100,0
Retraités	74,3	20,5	100,0
Autres inactifs (étudiants principalement)	42,1	47,8	100,0
Ensemble	67,3	26,9	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Les mêmes résultats sont confirmés quand l'analyse est effectuée selon le niveau de diplôme. En effet, les trois quarts (74%) des non-diplômés invoquent des raisons financières pour expliquer l'intensification de l'activité féminine, contre 55% chez ceux qui disposent du baccalauréat. A l'opposé, 38% des diplômés du supérieur pensent que c'est le souhait d'épanouissement personnel qui conduit de plus en plus de femmes à exercer une activité professionnelle, tandis que seulement 21% des personnes sans diplômes sont du même avis (graphique 6). Le motif financier reste néanmoins toujours majoritaire, y compris chez les diplômés du supérieur.

Graphique 6

Les raisons ressenties de l'accroissement de l'activité féminine,
selon le niveau de diplôme



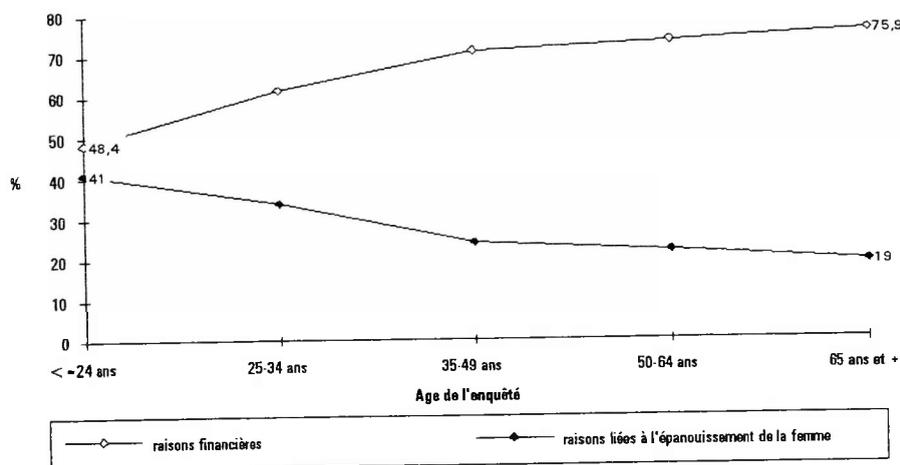
1-2 L'effet de l'âge

Plus on est âgé, plus on considère que ce sont les raisons financières qui expliquent la croissance de l'activité féminine. A l'inverse, plus on est jeune, plus on croit à l'épanouissement de la femme comme motivation première de cette activité professionnelle accrue (graphique 7). Cependant, même chez les jeunes de moins de 25 ans, les raisons financières restent toujours prépondérantes (48% des citations, contre 41% qui évoquent les raisons liées à l'épanouissement de la femme). L'écart entre les deux types d'arguments est donc très faible chez les jeunes générations (7 points), alors qu'il est considérable chez les plus de 65 ans (57 points).

Les jeunes ont-ils une vision un peu trop "idéalisée" du monde du travail (ce serait d'une façon plutôt désintéressée, pour son épanouissement personnel, que l'on exerce une activité professionnelle) ou bien les personnes plus âgées sont-elles particulièrement "réalistes" sur les raisons qui conduisent de plus en plus de femmes à exercer une activité professionnelle ? En tout état de cause, ces résultats, qui font état de divergences assez profondes entre les générations au sujet de l'activité féminine, ne sont pas seulement révélateurs d'attitudes plus ou moins "terre à terre" ; ils traduisent également, nous le verrons, des opinions différentes, plus profondément opposées ou favorables au travail des femmes.

Graphique 7

Les raisons ressenties de l'accroissement de l'activité féminine,
selon l'âge de l'enquêté



1-3 La référence à sa situation personnelle : des réponses en forme d'autojustification

Les femmes célibataires ou vivant seules sont bien plus nombreuses qu'en moyenne à croire que de plus en plus de femmes travaillent en raison de l'épanouissement personnel que cela leur procure (46%). C'est aussi le cas, mais dans une moindre mesure, des hommes célibataires (tableau 24). A l'inverse, hommes et femmes mariés ou vivant en couple n'ont pas la même vision : les raisons financières constituent, pour eux, l'explication la plus probable de l'augmentation du nombre de femmes actives. Dans ce cas précis, la situation personnelle est donc déterminante ; la référence à sa propre situation est presque automatiquement effectuée pour influencer sensiblement sur les opinions émises : dans un foyer, c'est le complément de revenus lié au travail de la femme, celui qui permet d'augmenter le niveau de vie, qui est le plus souvent mis en avant.

Tableau 24

Les raisons ressenties de l'accroissement de l'activité féminine,
suivant le sexe et le statut matrimonial de l'enquêté

(en %)

	Raisons avancées :		Total (y compris autres, NSP)
	Raisons financières	Raisons liées à l'épanouissement de la femme	
Homme vivant seul	55,3	38,5	100,0
Homme vivant en couple.	71,3	22,8	100,0
Femme vivant seule.....	44,6	46,1	100,0
Femme vivant en couple .	70,3	25,0	100,0
Ensemble	67,3	26,9	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

On observe aussi que les individus qui n'ont pas eu d'enfants sont plus nombreux à expliquer la hausse du nombre de femmes actives par leur envie d'épanouissement personnel (c'est le cas pour 38% d'entre eux).

1-4 Récapitulatif des catégories sur-représentées dans les deux groupes

Le tableau 25 ci-après présente, de façon synthétique, les principales caractéristiques socio-démographiques des deux groupes d'enquêtés, ceux qui, pour expliquer l'accroissement du nombre de femmes actives ces dernières années, se réfèrent d'un côté aux motifs financiers et ceux qui mettent en avant les raisons liées à l'épanouissement de la femme. Les premiers sont plus âgés, plus souvent retraités, mariés, peu ou pas diplômés, et ont eu des enfants. A l'opposé, ceux qui estiment que l'épanouissement de la femme est la raison principale de l'accroissement de l'activité féminine sont plus souvent des individus jeunes, étudiants, célibataires (dont des femmes célibataires), diplômés et sans enfants.

Tableau 25
Récapitulatif des caractéristiques socio-démographiques sur-représentées
dans chacun des deux groupes

(en %)

Enquêtés qui expliquent l'accroissement de l'activité féminine par ...	
... des raisons financières	... des raisons liées à l'épanouissement de la femme
. 21 % de personnes de 65 ans ou plus (18%)	. 20 % de personnes de moins de 25 ans (13%)
. 25 % de retraités (23%)	. 10 % d'étudiants (5%)
. 58 % de personnes sans diplômes (53%)	. 37 % d'individus diplômés du bac ou plus (26%)
. 63 % de personnes vivant en couple (59%)	. 25 % de célibataires (16%)
. 80 % de personnes ayant eu des enfants (75%)	. 35 % de personnes n'ayant pas eu d'enfants (25%)
	. 12 % de femmes célibataires (7%)

Exemple de lecture : Parmi les personnes qui ont cité l'épanouissement personnel de la femme comme raison de l'activité féminine grandissante, 20% ont moins de 25 ans, alors que dans l'ensemble de la population, 13% des individus ont cet âge.

Les individus les plus jeunes, ceux qui n'ont pas encore fondé de famille, n'ont pas vraiment été confrontés aux éventuels problèmes matériels qui peuvent survenir dans une famille. Par ailleurs, ils ont probablement plus d'exemples de jeunes femmes actives et célibataires dans leur entourage. Ces raisons expliquent certainement qu'ils sont plus nombreux en valeur relative à croire que les raisons personnelles d'indépendance et d'épanouissement conduisent de plus en plus de femmes à travailler. Leur opinion est peut-être aussi le reflet d'une attitude assez idéaliste sur les motivations des femmes (et même des hommes) vis-à-vis du travail. Par contre, les personnes plus âgées ont peut-être, de par leur expérience, une vision plus réaliste du monde du travail et des contraintes budgétaires familiales : elles perçoivent plus le travail féminin comme un "coup de pouce" financier permettant d'améliorer le niveau de vie du foyer.

2 - Les explications données à l'intensification de l'activité féminine sont très liées aux opinions exprimées sur le travail des femmes

Assez logiquement¹, la question sur les opinions à l'égard du travail féminin et celle sur les raisons de l'accroissement de l'activité féminine sont très fortement corrélées. En effet, parmi les personnes mettant en avant l'épanouissement de la femme comme motif de la hausse du nombre de femmes actives, un plus grand nombre se disent favorables au travail féminin : 57% y sont favorables, contre 47% en moyenne.

¹ Certaines modalités de la question sur le travail féminin comportent en effet des références aux contraintes financières ("les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire" par exemple).

A l'inverse, parmi les enquêtés qui croient que de plus en plus de femmes se lancent dans le milieu professionnel pour des raisons pécuniaires, seuls 42 % expriment des positions favorables au travail féminin.

Les différences de réponses sont sensibles selon les opinions exprimées (tableau 26). Ainsi, les Français qui estiment que la femme ne devrait travailler que lorsque la famille ne peut vivre avec un seul salaire, expliquent à 74 % l'arrivée croissante des femmes sur le marché du travail par des motifs financiers. En revanche, 33 % des partisans du libre choix des femmes de travailler expliquent la montée de l'activité féminine par un besoin d'épanouissement.

Mais ce qui est le plus frappant est que même dans ce groupe des plus gros partisans de l'activité féminine, 60 % expliquent la montée du nombre de femmes actives par des raisons financières. Comme s'il y avait là une sorte de reconnaissance de fait que la liberté de choix des femmes de travailler n'était pas toujours le seul déterminant à l'activité des femmes.

Tableau 26

Les raisons ressenties de l'augmentation de l'activité féminine,
suivant les opinions émises sur le travail féminin

	Raisons avancées		Total (y compris autres, NSP)
	Raisons financières	Raisons liées à l'épanouissement de la femme	(en %)
Les femmes ne devraient pas travailler si enfant en bas âge	72,6	23,0	100,0
Les femmes ne devraient travailler que si besoin de 2 salaires .	74,4	20,1	100,0
Les femmes devraient travailler selon leur désir.....	60,0	32,9	100,0
Les femmes devraient toujours travailler	68,5	29,0	100,0
Les femmes ne devraient jamais travailler.....	77,2	19,8	100,0
Ensemble.....	67,3	26,9	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

3 - Les raisons ressenties de l'accroissement du nombre de femmes actives reflètent des opinions "traditionalistes" ou "modernistes" sur la famille

Aux deux causes principales avancées pour expliquer la montée de l'activité féminine correspondent en réalité deux états d'esprit fort distincts au sujet des opinions exprimées sur la famille en général. Autrement dit, le choix de l'une ou l'autre des

raisons est guidé par un ensemble d'opinions sur la famille ou les moeurs, sensiblement empreintes soit de traditionalisme, soit de modernisme.

3-1 Des opinions un peu plus traditionalistes chez les personnes qui invoquent les raisons financières.

Sans porter de jugement de valeur, on remarque que les Français qui expliquent la progression du travail féminin par des raisons financières expriment, en matière de moeurs, une série d'opinions que l'on dira plutôt "traditionalistes". Ils sont ainsi plus nombreux qu'en moyenne à estimer que "la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu" ou à penser que "les femmes ne devraient pas travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge". Ils considèrent d'ailleurs, plus souvent qu'en moyenne, que le travail de la femme n'est bon ni pour l'équilibre des enfants, ni pour celui de l'homme ou du couple (tableau 27)

Tableau 27

Quelques opinions caractéristiques de ceux qui expliquent par des raisons financières l'intensification de l'activité féminine

(en %)

	% de réponses parmi les individus se référant aux raisons financières	% de réponses dans l'ensemble de la population
La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu.....	74,3	69,8
Le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre de la femme	25,6	22,4
Le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre des enfants..	76,0	72,5
Le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre de l'homme.	47,7	43,9
Le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre du couple ...	44,6	41,0
Les femmes ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire.....	22,0	19,9
Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge	30,8	28,5
La garde des enfants annule le bénéfice du travail de la femme....	79,9	77,4
Le mariage est une union indissoluble	25,7	23,4
La mère doit toujours donner la priorité à ses enfants plutôt qu'à sa vie professionnelle	55,3	53,2

Source : CREDOC, fin 1992.

Exemple de lecture : 74% des individus qui expliquent l'accroissement de l'activité féminine par des raisons d'ordre financier estiment que la famille est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu, contre 70% dans l'ensemble de la population.

3-2 Des opinions modernistes chez les individus qui pensent que l'augmentation du nombre de femmes actives s'explique par une volonté d'épanouissement personnel

Par opposition au groupe précédent, les individus qui expliquent la montée de l'activité féminine par une volonté d'épanouissement personnel sont plus résolument modernistes en matière de moeurs et tout particulièrement sur les questions d'ordre familial : ainsi, pensent-ils plus souvent qu'en moyenne que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, que le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux conjoints. Une majorité d'entre eux considèrent d'ailleurs que les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent et que des mesures éventuelles d'aménagement du temps de travail devraient concerner indifféremment les deux parents (et non les femmes seulement). Enfin, ils sont également plus nombreux à considérer que l'activité professionnelle de la femme est bénéfique pour l'équilibre de chacun au sein de la famille (la femme elle-même, le couple auquel elle appartient, son conjoint et ses enfants).

Tableau 28

Quelques opinions caractéristiques de ceux qui estiment que ce sont des raisons d'épanouissement personnel qui poussent de plus en plus de femme à travailler

(en %)

	% de réponses parmi les individus se référant aux raisons liées à l'épanouissement de la femme	% de réponses dans l'ensemble de la population
La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu	40,1	30,1
Le mariage peut être dissout s'il y a accord des 2 parties	41,4	34,9
Les femmes devraient travailler quand elles le désirent	54,7	44,9
Pas d'accord sur le fait que la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la femme	27,0	21,7
Les mesures d'aménagement du temps de travail doivent concerner les deux parents.....	66,2	59,2
Il faut permettre aux mères de jeunes enf. de continuer à travailler en leur offrant + d'équip. et de services pour garde des enfants ..	45,6	40,3
Il est indispensable qu'une femme dispose de ressources à elle	83,8	79,6
Il faut encourager les entreprises à prendre des mesures pour l'aménagement du temps de travail des parents.....	77,7	73,4

Exemple de lecture : 55% des individus expliquant la montée de l'activité féminine par des raisons liées à l'épanouissement de la femme estiment que les femmes devraient travailler quand elles le désirent, contre 45% dans l'ensemble de la population.

Finalement, si les individus placés le plus haut dans l'échelle sociale tendent un peu plus à croire que l'épanouissement personnel est le vecteur de l'augmentation de l'activité féminine, cela tient conjointement à deux raisons : c'est d'abord, parce que ces individus subissent moins fortement que les catégories défavorisées les difficultés économiques ; ensuite, c'est parce que, dans ces catégories, les opinions "modernistes" sur la famille sont plus courantes.

C - Les réactions des Français à certaines opinions répandues au sujet du travail féminin

Les pages précédentes ont mis en évidence la manière dont l'opinion publique voit aujourd'hui, de façon générale, l'activité féminine et les raisons supposées de son augmentation. Mais ces positions sur le travail féminin, presque de principe dirions-nous, méritaient d'être mieux détaillées. Pour ce faire, une série d'affirmations, correspondant à des opinions assez généralement répandues, ont été soumises à chaque enquêté, à charge pour lui d'exprimer son accord ou son désaccord avec chacune d'entre elles. Ces affirmations concernent aussi bien l'isolement supposé des femmes inactives que le problème du coût de la garde des enfants ou celui des contraintes liées aux charges familiales.

Leur exploitation confirme que les avis des Français ne sont en réalité, ni systématiquement hostiles, ni systématiquement favorables à l'activité féminine. **C'est surtout en référence à la présence d'enfants que le travail de la mère est discuté.** En effet, d'un côté, il semble aller de soi que les femmes doivent travailler pour des raisons financières (raisons aussi bien d'autonomie personnelle que de contribution au niveau de vie du foyer). Mais d'un autre côté, quand il y a présence d'un jeune enfant, l'activité féminine est davantage controversée. En tout état de cause, ces réactions mettent en avant, encore une fois, toute la difficulté qu'il existe à vouloir apprécier, d'un seul coup d'oeil, l'accueil réservé par nos concitoyens au travail féminin. L'engagement professionnel des femmes a tellement d'impact sur la famille, et plus largement dans la société, qu'il n'est pas facile de le résumer par une seule opinion, "pour" ou "contre" le travail féminin. Le tableau 29 présente les six assertions qui étaient proposées aux enquêtés et les réponses obtenues.

On peut scinder ces assertions en deux groupes :

- celles qui se réfèrent à l'activité des femmes en général ;
- celles qui se réfèrent à l'activité des mères (présence d'un jeune enfant).

Tableau 29

Je vais vous citer quelques opinions que l'on entend parfois au sujet du travail des femmes.
Vous allez me dire si vous êtes tout à fait, assez, peu ou pas du tout d'accord avec ces opinions :
(en %)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sait pas	Total
. Les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde	23,0	31,8	20,5	24,4	0,3	100,0
. Dans une famille, si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants	9,7	18,7	26,4	44,6	0,6	100,0
. Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère	34,0	43,4	14,9	6,8	0,9	100,0
. Pour un emploi à responsabilité, on préfère toujours, à compétences égales, un homme à une femme	44,6	30,2	13,3	11,2	0,7	100,0
. Une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle	53,2	32,0	11,5	2,6	0,7	100,0
. C'est indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle	46,5	33,2	14,2	5,3	0,8	100,0

Source : Crédoc, fin 1992.

1 - Les opinions recueillies concernant l'activité professionnelle des femmes

Trois des six affirmations soumises à l'appréciation des Français se réfèrent directement au travail féminin, sans faire allusion à la présence d'enfants. Elles concernent :

- * Le sentiment d'isolement ressenti par les femmes qui ne travaillent pas. Ce point est finalement un de ceux qui apparaît comme le moins consensuel.

Certes, une majorité de la population estime que l'inactivité est un facteur d'isolement, mais 45 % des Français ne le pensent pas.

- * **La nécessité pour une femme de disposer de ressources financières propres** : le consensus est ici relativement fort puisque 80% de nos compatriotes jugent indispensable pour une femme de disposer de ressources propres.
- * **L'inégalité des hommes et des femmes face au travail** : là encore, les Français apparaissent très conscients des discriminations qui peuvent exister, puisque 75 % d'entre eux conviennent que, pour un emploi à responsabilité, on préfère toujours, à compétences égales, un homme à une femme. Mais force est de constater aussi que cette inégalité entre hommes et femmes est pour ainsi dire confortée indirectement par ceux qui la constatent puisque, nous le verrons ultérieurement, 71% des Français désapprouvent l'idée que c'est au père d'interrompre son activité professionnelle pour s'occuper des enfants, même si son salaire est inférieur à celui de sa conjointe.

1-1 L'isolement des femmes inactives ...

Les femmes actives, peut-être parce qu'elles ont précisément "passé le cap" (elles travaillent) et s'imaginent mal retourner en arrière, sont vivement convaincues (à 69%) que leurs homologues inactives doivent se sentir isolées. Mais n'est-il pas révélateur qu'une moitié des femmes inactives sont également d'accord avec cette idée ? Comme s'il commençait à être assez admis désormais que l'activité professionnelle constituait aussi pour la femme une intégration sociale, alors que le statut de femme au foyer rimait plutôt avec isolement. Autrement dit, l'activité féminine ne va pas encore de soi, on l'a vu, mais une certaine pression sociale pèse tout de même sur les inactives : 51% d'entre elles admettent être "coupées du monde".

Tableau 30

**"Les femmes ne travaillant pas se sentent coupées du monde",
selon l'activité et le sexe**

	<i>(en %)</i>				
	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	68,8	50,6	54,2	47,2	54,9
Pas d'accord	31,0	49,1	45,8	52,3	44,9
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Les personnes d'un niveau socio-culturel supérieur à la moyenne sont celles qui sont le plus enclines à penser que les femmes au foyer souffrent de leur situation. De même que celles -il s'agit souvent des mêmes individus- qui expriment des opinions très "modernistes", ou "égalitaristes" à propos de l'activité féminine.

Tableau 31

Catégories de personnes le plus en accord avec l'idée que "les femmes ne travaillant pas se sentent coupées du monde".

	%
Caractéristiques socio-démographiques	
. Femme active	68,8
. Profession libérale, cadre	62,8
. Diplôme d'enseignement général : bac ou plus	62,4
. Revenu mensuel du foyer supérieur à 15 000 F	61,9
. Femme	58,4
. N'a pas eu d'enfants	56,3
Opinions sur la famille, l'activité des femmes	
. Le travail des femmes est bon pour l'équilibre des enfants	65,3
. La mère ne doit pas donner la priorité à son enfant plutôt qu'à son activité professionnelle	64,6
. Le père doit s'arrêter de travailler s'il a un salaire plus faible pour s'occuper des enfants	63,5
. Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent ...	61,8
. Le mariage peut être dissout par simple accord	60,9
. Il est indispensable pour une femme de disposer de ses ressources propres	60,6
Ensemble	54,8

Exemple de lecture : 68,8% des femmes actives sont d'accord avec l'idée que les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde, alors que 55% de l'ensemble de la population pensent cela.

1-2 L'indépendance financière des femmes

Une bonne moitié (55%) de nos concitoyens semble donc admettre un certain isolement des femmes inactives. On constate, de plus, que 80% de la population considèrent indispensable que les femmes soient indépendantes financièrement. Tout porterait donc à croire que les Français estiment qu'il faudrait plutôt pousser les femmes à travailler. Or, rappelons que les individus favorables au travail féminin sont tout de même un peu moins nombreux que ceux qui y sont défavorables (voir §A). Cela tient au fait que, nous le verrons, d'autres éléments entrent en jeu dans cette opinion que le seul développement de l'autonomie de la femme.

Presque la moitié (47%) des Français sont donc "tout à fait d'accord" pour dire qu'il est indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle et 33% en sont assez d'accord. L'autonomie financière de la femme est davantage ressentie comme quelque chose d'essentiel par les jeunes de moins de 25 ans (91% d'entre eux estiment en effet qu'il est indispensable pour une femme de disposer de ses propres ressources), et encore plus par les jeunes femmes de moins de 25 ans (94%, contre 80% en moyenne). Les femmes actives sont pratiquement toutes d'accord avec cette idée (92%), de même que celles vivant seules, célibataires, divorcées ou séparées. Les hommes, qu'ils soient actifs ou non, et les femmes inactives sont, eux aussi, très majoritairement favorables à l'indépendance financière des femmes. On ne s'en étonnera pas : il apparaît que les réponses à cette question ont été fournies par certains, non point comme en relation véritable avec le travail féminin, mais plus comme une question de principe.

Tableau 32

"Il est indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle",
selon l'activité et le sexe de l'enquêté

(en %)

	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	91,5	75,1	79,8	73,5	79,6
Pas d'accord	8,3	24,0	19,4	25,3	19,6
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

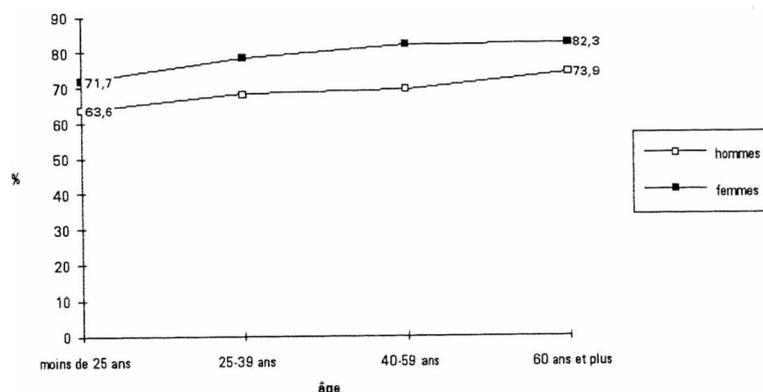
Source : CREDOC, fin 1992.

1-3 Un homme est toujours préféré à une femme pour un emploi à responsabilité

Si les deux opinions précédentes, admises globalement par l'ensemble de la population, constituent des arguments tendant à inciter plutôt les femmes à travailler (nécessité d'autonomie financière, reconnaissance sociale), une troisième met au jour les difficultés des femmes à s'insérer dans la vie professionnelle : les trois quarts des Français considèrent que l'on préfère toujours un homme à une femme de même compétence pour un emploi à responsabilité. Cette inégalité face au travail est d'abord fortement ressentie -on ne s'en étonnera pas- par les femmes elles-mêmes : 79% d'entre elles acquiescent à l'idée que les hommes sont préférés, pour des postes à responsabilité, aux femmes ayant les mêmes compétences. Les personnes les plus âgées reconnaissent aussi cette différence (79%), encore plus quand ce sont des femmes (82%).

Graphique 8

Pourcentage d'accord avec l'idée qu'à compétences égales, on préfère toujours, pour un emploi à responsabilité, un homme à une femme.
- Analyse suivant le sexe et l'âge de l'enquêté -



Les femmes actives, qui forment la catégorie *a priori* le plus susceptible de percevoir d'éventuelles différences de traitement entre actifs de même compétence mais de sexe différent, ressentent plus que la moyenne ce décalage (82%). Cette perception est encore plus exacerbée chez les femmes actives cadres ou exerçant une profession libérale (87%), c'est-à-dire celles qui occupent précisément des postes de responsabilité¹. Les diplômées du baccalauréat ou du supérieur sont également très nombreuses (87%) à reconnaître cette inégalité.

Tableau 33

"Pour un emploi à responsabilité, on préfère toujours, à compétences égales, un homme à une femme", selon l'activité et le sexe de l'enquêté

	(en %)				
	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	81,9	77,6	68,6	70,9	74,8
Pas d'accord	17,6	21,1	31,2	28,6	24,5
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Credoc, fin 1992.

¹ Rappelons aussi que les hommes cadres gagnent en moyenne entre 20 et 35% de plus que leurs homologues femmes (Source : "Les femmes", Contours et caractères, Insee, Août 1991).

Mais on remarque aussi qu'une forte majorité (70%) d'hommes ont aussi conscience du "sexisme" latent qui existe lorsqu'un choix doit se faire entre un homme et une femme pour un poste à responsabilité (tableau 33). Une grande partie de la population a donc bien conscience de la position d'infériorité dans laquelle se trouvent les femmes sur le marché de l'emploi. Cette conscience est encore plus aiguë chez les personnes les plus diplômées et les individus qui ont eux-mêmes des postes de responsabilité (cadres supérieurs, par exemple).

2 - Les opinions concernant le travail féminin lorsqu'il y a présence d'enfants au foyer

Les trois autres questions posées concernant le travail féminin n'avaient pas trait, cette fois, à la situation de la femme, considérée dirons-nous dans l'absolu, mais à celle de **la mère** : elles visaient à recueillir des opinions concernant des femmes exerçant une activité professionnelle et ayant charge d'enfants. Etaient donc abordés cette fois quelques-uns des problèmes de conciliation entre activité professionnelle et vie familiale.

Or, on ne peut qu'être frappé des différences de réponses obtenues ici, comparées à celles concernant les trois questions précédemment commentées : alors que, dans l'absolu, les réponses précédentes visaient plutôt à reconnaître une certaine légitimité au travail des femmes et à dénoncer les inégalités auxquelles celles-ci peuvent, dans l'absolu, être confrontées, cette fois, **les résultats mettent en avant, directement ou indirectement, une plus grande "réticence" de la population à envisager l'activité professionnelle des mères.**

A chacune des trois questions posées, une majorité de nos compatriotes fournissent en effet des réponses qui soulignent les difficultés de compatibilité entre l'activité professionnelle de la mère et sa vie familiale.

- * **Faut-il que la mère donne la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle ?** 85 % des Français répondent positivement.
- * **Le bénéfice du travail de la mère n'est-il pas annulé, dans beaucoup de cas, par le coût des frais de garde des enfants ?** 77% des Français l'admettent effectivement.

- * **Un arrêt de travail pour s'occuper des enfants ne doit-il pas concerner celui des parents qui a le plus bas salaire, et le cas échéant le père, plutôt que la mère systématiquement ?** 71 % des Français ne le pensent pas. Ils estiment que ce n'est pas au père de cesser de travailler pour s'occuper de ses enfants. L'image traditionnelle de la famille où l'homme gagne "le pain quotidien" et la femme reste au foyer pour élever les enfants reste donc, quoi que l'on puisse en dire, très enracinée dans les esprits.

2-1 Une priorité pour la femme : son jeune enfant

Plus d'un Français sur deux (53 %) est "tout à fait d'accord" avec l'opinion selon laquelle une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle et 32 % sont "assez d'accord" (tableau 29). De toutes les opinions citées au sujet du travail féminin, c'est celle qui reçoit d'ailleurs l'accord le plus massif de la population.

Un certain effet d'âge joue sur cette question sans toutefois que les opinions des plus jeunes et des plus âgés de nos concitoyens ne s'opposent : 80 % des individus de moins de 25 ans sont d'accord avec ce jugement (contre 93 % chez les personnes de 65 ans et plus).

Si les femmes au foyer approuvent totalement (93 %) cette idée, ainsi que les retraitées (91 %), près de 8 femmes actives sur 10 conservent également à l'esprit que le jeune enfant demeure une priorité sur leur vie professionnelle.

Tableau 34

"Une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle", selon l'activité et le sexe de l'enquêté

	<i>(en %)</i>				
	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	79,1	88,8	83,1	88,9	85,2
Pas d'accord	19,8	10,5	16,7	10,4	14,2
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Bien entendu, on estime encore plus souvent que la mère doit donner la priorité à son jeune enfant quand on croit que la solution souhaitable pour une mère est de ne pas

travailler du tout ou quand on pense que le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre des enfants ou même de la femme. Mais même chez les plus chauds partisans du travail féminin, peu nombreux sont ceux qui ne sont pas d'accord avec l'opinion proposée : ainsi, 78% des individus qui estiment que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent considèrent qu'une mère doit donner la priorité à son jeune enfant (39% en sont "tout à fait d'accord").

Parmi les 14% de Français qui estiment que la mère ne doit pas nécessairement faire passer son jeune enfant avant son activité professionnelle, on trouve un peu plus qu'en moyenne de diplômés, d'habitants de l'agglomération parisienne et de personnes émettant des jugements "modernistes" sur la famille. Mais, même au sein de ces catégories, la part de ceux qui pensent qu'une mère ne doit pas donner obligatoirement la priorité à son jeune enfant dépasse rarement les 25%.

2-2 La rentabilité financière du travail de la femme en question ...

L'opinion selon laquelle le coût de la garde des enfants annule, dans beaucoup de cas, le bénéfice du travail de la mère, reçoit l'approbation de 77% des Français. 34% en sont "tout à fait d'accord" et 43% "assez d'accord" (tableau 29). Les variations sont faibles selon le sexe de l'enquêté et selon qu'il est actif ou pas (tableau 35). Encore faut-il remarquer que la formulation de la question incitait peut-être à penser que le salaire de la femme est plutôt un revenu d'appoint, venant en complément de celui du mari. Il est vrai que, quel que soit le revenu de la femme, celui-ci n'est bien souvent pas considéré, dans l'imagerie populaire, comme l'élément essentiel à la survie du ménage.

Tableau 35

"Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère",
selon l'activité et le sexe de l'enquêté

	<i>(en %)</i>				
	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	75,4	79,2	75,4	79,2	77,4
Pas d'accord	24,1	19,6	23,8	19,6	21,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Toujours est-il que les taux de réponses obtenus donnent à penser que l'interprétation de cette question n'a peut-être pas seulement été faite en termes de coûts financiers : inconsciemment, la perte de la relation privilégiée mère/enfant quand celle-ci travaille a peut-être aussi été prise en compte. Comme si le fait que ce ne soit pas la mère qui

s'occupe elle-même de son enfant, ajouté au coût des frais de garde, ne pouvait pas être compensé par le salaire gagné par la femme.

Plus d'un tiers (38%) des plus jeunes (moins de 25 ans) sont en désaccord avec cette idée, alors que c'est le cas de 15% seulement des personnes de plus de 65 ans. Précisément, on sait que les personnes d'un certain âge sont bien plus attachées à l'idée que les mères doivent s'occuper de leur jeune enfant. Ce résultat tient aussi probablement au fait que les jeunes et les personnes âgées n'ont pas la même vision du travail féminin, les plus jeunes le voyant certainement moins comme un salaire d'appoint. Toujours est-il que même 71% des personnes favorables au libre travail des femmes considèrent que dans beaucoup de cas, la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère.

2-3 L'arrêt de travail du père pour s'occuper des enfants est bien peu envisagé

On sait qu'une minorité de Français pensent qu'il est indifférent que ce soit le père ou la mère qui s'arrête de travailler pour s'occuper d'un enfant en bas âge¹. Mais dans le cas où le salaire du père est inférieur à celui de la mère, on pouvait se demander si les opinions ne varieraient pas. La réponse est manifestement négative : 71% des Français refusent l'idée que ce soit le père qui s'arrête de travailler pour s'occuper des enfants, même quand son salaire est plus faible que celui de sa conjointe (tableau 29). 45% de nos compatriotes ne sont même "pas du tout" d'accord avec cette idée.

Tableau 36

"Dans une famille, si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants", selon l'activité et le sexe de l'enquêté

(en %)

	Femme active	Femme inactive	Homme actif	Homme inactif	Ensemble
D'accord	32,9	23,0	35,7	22,8	28,4
Pas d'accord	66,9	76,0	64,1	76,4	71,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

¹ En 1989, 57% des Français estimaient que c'est plutôt à la mère de s'arrêter de travailler dans ce cas. Cf. "Activité féminine et jeune enfant", déjà cité.

Plus que selon le sexe, les différences de réponses sont plus fortes suivant que l'enquêté est lui-même actif ou non (tableau 36). C'est souvent chez les cadres, professions libérales et les hommes de moins de 40 ans que l'on est davantage prêt à envisager l'arrêt de travail du père. Mais même dans ces groupes, 60 à 65% des individus ne l'imaginent pas.

Tableau 37

Quelques unes des caractéristiques socio-démographiques des groupes le plus en accord avec l'idée que : "Dans une famille, si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants"

	<i>(en %)</i>
Profession libérale, cadres	38,3
Homme actif	35,7
Homme de moins de 40 ans	34,6
Actif occupé.....	34,4
Diplômé du bac ou du supérieur.....	33,2
Femme active	32,9
Ensemble.....	28,4

Exemple de lecture : 38% des cadres ou professions libérales estiment que c'est au père de s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants si son salaire est inférieur à celui de sa conjointe, alors que dans l'ensemble de la population 28% des Français sont de cet avis.

Même 68% des "partisans" du travail féminin, c'est-à-dire ceux qui pensent que les femmes devraient travailler "dans tous les cas où elles le désirent", sont opposés à cette idée. C'est aussi le cas de 70% de ceux qui estiment que c'est indispensable pour une femme d'être autonome financièrement. L'ensemble de ces éléments montrent combien les esprits sont toujours empreints de l'idée que c'est à la mère de s'occuper des enfants et au père d'assurer la subsistance du foyer.

D - Activité professionnelle des femmes et équilibre du foyer

Confirmation, s'il en était besoin, des enseignements précédents : évoquer l'équilibre du foyer quand on parle de l'activité féminine, c'est aborder les problèmes de conciliation entre vie privée et vie familiale et c'est mettre en avant les contradictions ressenties dans la population entre l'intérêt propre de la femme et celui des enfants.

1 - Selon les Français, quand la mère est active, son équilibre n'est pas menacé, mais celui de ses enfants l'est

Interrogés sur les incidences que peut avoir l'intensification de l'activité féminine sur l'équilibre du couple et des membres du foyer, les Français nuancent fortement leurs réponses selon qu'il s'agit des répercussions sur la femme, sur l'homme, sur le couple ou sur les enfants. **Ainsi, la montée du travail féminin semble, à 77% des Français, être une bonne chose pour l'équilibre personnel de la femme, mais paraît être à 73% de nos compatriotes une mauvaise chose pour l'équilibre des enfants.** C'est donc bien en référence à la présence d'enfants que le travail de la mère semble être sujet à discussion.

Entre ces deux positions extrêmes, les Français adoptent une attitude plus mitigée au sujet des conséquences de l'activité féminine sur l'équilibre de l'homme et sur celui du couple : une petite majorité seulement (respectivement 58% et 55%) de la population juge bénéfique l'activité de la femme dans ces deux cas. Des réticences certaines sont donc émises quant aux conséquences que peut engendrer le travail des femmes sur l'équilibre du foyer. Finalement, l'activité des femmes n'apparaît véritablement bénéfique, aux yeux des Français, que pour la femme elle-même, encore que plus d'un cinquième d'entre eux émettent, là aussi, un avis négatif (tableau 38).

Tableau 38

Aujourd'hui, de plus en plus de femmes travaillent. Pensez-vous que ce soit une bonne chose ...

	(en %)			Total
	Oui	Non	Ne sait pas	
. Pour l'équilibre de la femme	76,5	22,4	1,1	100,0
. Pour l'équilibre du couple	57,9	41,0	1,1	100,0
. Pour l'équilibre de l'homme	54,6	43,9	1,5	100,0
. Pour l'équilibre des enfants	26,8	72,6	0,6	100,0

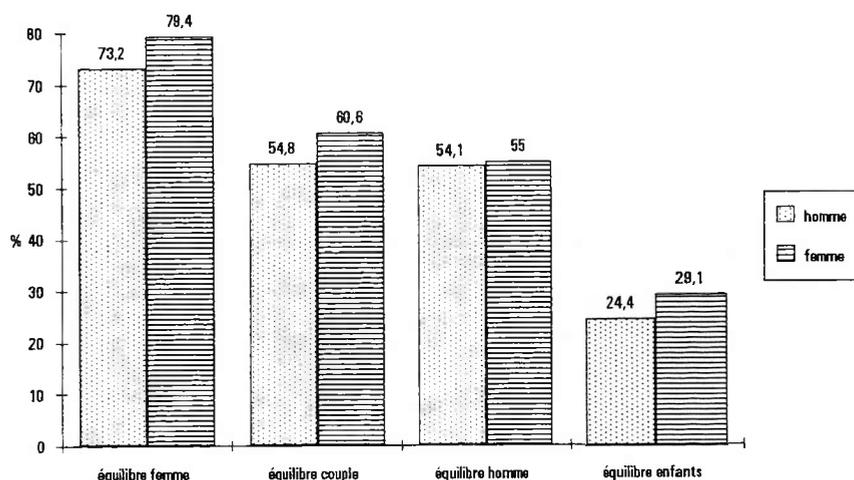
Source : CREDOC, fin 1992.

2 - Le sexe influence peu la manière de répondre

Les femmes sont toujours systématiquement un petit peu plus nombreuses que les hommes à penser que l'activité féminine est bon pour l'équilibre des différents membres du foyer. Mais finalement, les différences par sexe restent assez faibles (graphique 9). Autrement dit, il est ancré aussi bien dans l'esprit des hommes que dans celui des femmes que l'équilibre des enfants est perturbé quand la mère travaille.

Graphique 9

Proportion de Français qui pensent que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des membres du foyer, suivant le sexe de l'enquêté



Lecture du graphique : 29% des femmes pensent que le travail des femmes est bon pour l'équilibre des enfants ; c'est le cas de 24% des hommes.

Des différences bien plus marquées s'opèrent cependant entre hommes et femmes quand on tient compte de leur activité éventuelle. Les personnes actives, quel que soit leur sexe, sont bien plus enclines à apprécier les effets bénéfiques du travail des femmes (tableau 39). Mais même dans ce cas, on reconnaît que l'équilibre des enfants est en cause : seules 36% des femmes actives et 30% des hommes actifs estiment que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des enfants.

Tableau 39

Proportion de Français estimant que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose ... , suivant le sexe et l'activité de l'enquêté

(en %)

	... pour l'équilibre de la femme	... pour l'équilibre du couple	... pour l'équilibre de l'homme	... pour l'équilibre des enfants
Homme inactif	65,3	46,1	45,4	18,4
Femme inactive	75,6	53,7	50,1	24,1
Homme actif	80,1	62,3	61,8	29,7
Femme active	84,5	69,9	61,6	35,6
Ensemble	76,5	57,9	54,6	26,9

Source : CREDOC, fin 1992.

Exemple de lecture : 85% des femmes actives estiment que l'intensification du travail des femmes est une bonne chose pour l'équilibre de la femme et 36% que cela est bénéfique pour l'équilibre des enfants.

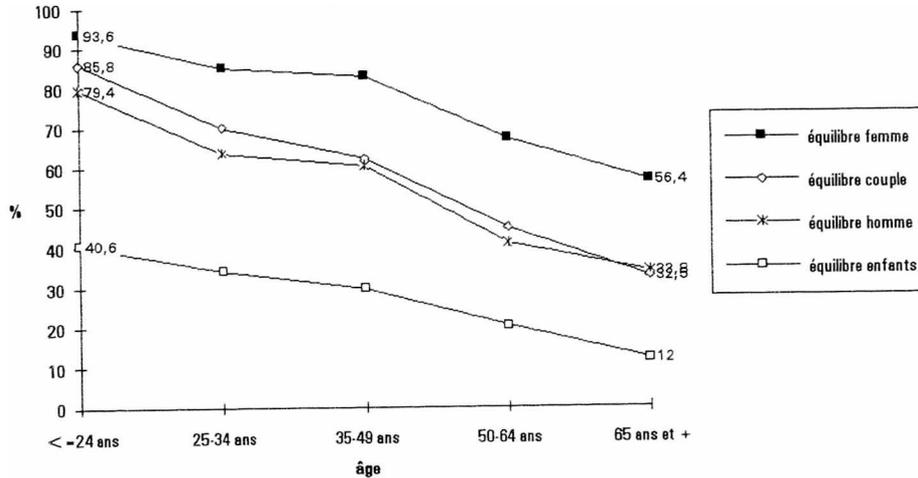
3 - Jeunes et vieux ont une vision très différente des effets du travail féminin sur l'équilibre du foyer

Dans tous les cas, que ce soit pour ce qui concerne l'équilibre de la femme, du couple, de l'homme ou des enfants, l'adhésion à l'idée que le travail féminin est bénéfique est plus forte chez les individus les plus jeunes (graphique 10). Chez les moins de 25 ans, la proportion de personnes qui considèrent que le travail des femmes influe positivement sur l'équilibre de l'homme, du couple ou de la femme est d'au moins 80%. Par contre, seuls 40% pensent que les répercussions sur l'équilibre des enfants sont bonnes.

A l'opposé, une faible majorité des plus de 65 ans (56%) juge l'activité féminine bénéfique pour la femme. Seulement un tiers d'entre eux voient cette activité positive pour l'équilibre de l'homme et du couple ; enfin, un très petit nombre (12%) estiment que cela est bon pour les enfants. Il faut noter que la hiérarchie entre les quatre questions est respectée : dans toutes les classes d'âge, on pense que la femme tire un avantage de l'accroissement de l'activité féminine et que les enfants, par contre, en sont gênés, même si cela est ressenti plus ou moins vivement avec l'âge.

Graphique 10

Proportion de Français qui pensent que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des différents membres du foyer, suivant l'âge de l'enquêté



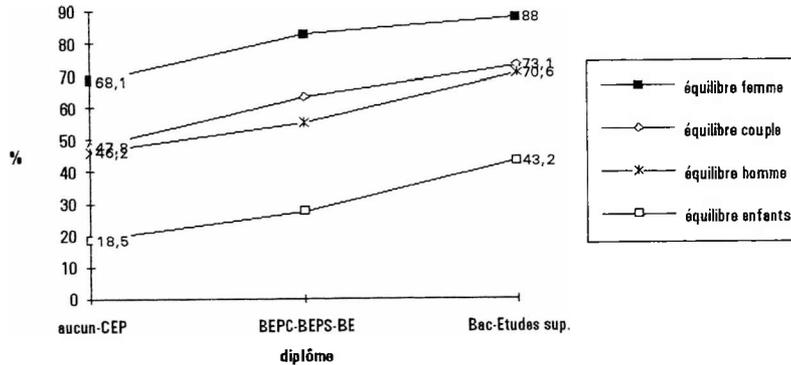
Lecture du graphique : 94% des moins de 25 ans estiment que le travail des femmes est bon pour l'équilibre des femmes ; 56% des 65 ans et plus sont de cet avis.

4 - Plus on est diplômé, plus on croit aux retombées positives du travail des femmes sur l'équilibre du foyer.

L'effet diplôme joue ici dans le même sens que l'effet d'âge. Quel que soit le niveau de diplôme possédé, l'ordre est respecté : l'activité féminine apparaît toujours davantage bénéfique pour l'équilibre de la femme, puis pour l'équilibre de l'homme, puis celui du couple, enfin celui des enfants. Cependant, les diplômés émettent des jugements systématiquement plus positifs sur les conséquences de l'activité féminine et les non-diplômés des avis plus négatifs (graphique 11). Il reste, encore une fois, qu'au regard de l'équilibre des enfants, une majorité subsiste, quel que soit le diplôme, pour estimer que le travail féminin n'est pas une bonne chose.

Graphique 11

Proportion de Français qui pensent que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des différents membres du foyer, suivant le niveau de diplôme de l'enquêté



Lecture du graphique : 18% des non diplômés jugent le travail des femmes bénéfique sur l'équilibre des enfants ; 43% de ceux qui possèdent au moins le bac sont de cet avis.

5 - L'équilibre de l'enfant comme principal frein à la montée des opinions favorables à l'activité féminine ?

Les Français émettent donc de grandes réserves sur les répercussions que l'accroissement de l'activité féminine peut avoir sur les enfants : plus de 7 sur 10 estiment que cette augmentation n'est pas bonne pour leur équilibre.

On l'a vu, ce sentiment d'influence négative de l'activité des femmes sur l'équilibre des enfants reste majoritaire quels que soient le sexe de l'enquêté, son âge, son niveau de diplôme. Elle reste valable aussi quels que soient la profession de l'enquêté, son niveau de revenu et même chez ceux qui n'ont jamais eu d'enfants (tableau 40).

Tableau 40

Aujourd'hui, de plus en plus de femmes travaillent, pensez-vous que ce soit une bonne chose pour l'équilibre des enfants ?
(en %)

	Ensemble	A eu des enfants	N'a pas eu d'enfants
Oui	26,8	23,3	37,7
Non	72,6	76,3	61,2
Ne sait pas	0,6	0,4	1,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Le groupe minoritaire (27%) des personnes qui estiment que le travail des femmes est plutôt bénéfique pour l'équilibre des enfants présente quelques caractéristiques bien précises : il s'agit d'individus jeunes (20% ont moins de 25 ans, contre 13% dans l'ensemble), célibataires, diplômés du supérieur, cadres ou professions libérales. Ils appartiennent à des foyers où les deux conjoints sont actifs. Les parisiens et les habitants de l'agglomération parisienne y sont sur-représentés. Enfin, 35% n'ont pas eu d'enfants (contre 25% dans l'ensemble de la population). Bien sur, leurs opinions sur la famille, le mariage, le travail féminin sont plus souvent qu'en moyenne "modernistes" (la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien, le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties, les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent).

Mais il est surtout frappant de remarquer que même chez les plus "modernistes" en matière de moeurs ou de travail féminin, une majorité estime toujours que la montée de l'activité des femmes n'est pas une bonne chose pour l'équilibre des enfants (tableau 41). On relève ainsi combien la référence aux enfants, à leur équilibre, leur développement, leur éducation et leur bien-être, constitue un des principaux freins à la montée des opinions favorables à l'activité féminine : **même les tenants de cette activité accrue reconnaissent qu'elle peut nuire à l'équilibre des enfants**. C'est le cas, par exemple, de 59% des enquêtés qui estiment que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent ; c'est aussi le cas de 66% de ceux qui pensent pourtant que l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre de la femme.

Tableau 41

Pourcentage d'individus estimant que l'accroissement de l'activité féminine n'est pas une bonne chose pour l'équilibre des enfants, au sein de quelques catégories *a priori* partisans de cette activité

(en %)

Individus estimant que ...	
... si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants	70,7
... il est indispensable pour une femme de disposer de ressources propres	68,7
... l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre de la femme	65,6
... les raisons de l'augmentation du nombre de femmes actives tiennent au désir d'épanouissement personnel des femmes	65,0
... les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	58,7
... l'accroissement de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre du couple	56,3

Exemple de lecture : 68,7% des personnes qui estiment qu'il est indispensable que les femmes disposent de leurs propres ressources pensent néanmoins que le travail de la femme n'est pas bon pour l'équilibre des enfants.

En définitive, les opinions favorables, ou défavorables, des Français sur l'activité féminine apparaissent bien comme la résultante de deux séries de jugements *a priori* contradictoires quand il s'agit de les résumer par un seul et unique indicateur :

- D'un côté, **une bonne majorité de nos concitoyens admettent l'idée du travail des femmes, entendu comme une accession juste et nécessaire à une autonomie et à une liberté de choix individuel** (c'est indispensable pour une femme de disposer de ressources propres, le travail est un lien social, reconnaissance de l'existence d'inégalités entre hommes et femmes).
- D'un autre côté, **ce qui est en question est la situation de la mère qui "doit" s'occuper de ses enfants** : les jugements des Français sur le travail des femmes sont, de ce point de vue, encore empreints de nombreuses réticences liées au fait que la mère doit donner la priorité à son jeune enfant et que c'est à elle de s'arrêter de travailler pour s'en occuper, même si son salaire est supérieur à celui du père. D'ailleurs, pour 73 % des Français, il n'est pas bon pour l'équilibre des enfants que de plus en plus de femmes travaillent.

C'est probablement cette contradiction que met en évidence ce partage, presque équilibré actuellement, entre les Français partisans de l'activité féminine et ceux qui y sont plutôt opposés. Il confirme que les attitudes sur le travail féminin tiennent plus aujourd'hui à l'idée que l'on se fait des contraintes et du rôle de la femme quand elle a un jeune enfant, que d'une prise de position de principe sur l'activité féminine¹. Le chapitre suivant va permettre précisément d'apporter d'autres éclairages sur les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

¹ Cf. "Travailler ou materner", G. Hatchuel, Consommation et mode de vie n°58, Crédoc, Avril 1991.

CHAPITRE 3

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Chapitre 3

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

On vient de le voir, l'ampleur de l'engagement croissant des femmes dans la vie professionnelle conduit à soulever un certain nombre de questions au sein desquelles **la place donnée à l'enfant et à son équilibre occupe une importance capitale**. C'est dire combien les difficultés que peuvent rencontrer les femmes actives pour concilier vie professionnelle et vie familiale sont au coeur du débat. Difficultés des femmes actives d'abord, car il faut bien constater que la responsabilité de l'univers domestique et éducatif revient encore en grande partie aux femmes. En tout état de cause, la question de la gestion conjointe d'une vie familiale et d'une vie professionnelle se pose avec plus d'acuité pour elles que pour les hommes. Finalement, les femmes restent encore très souvent tiraillées entre leur volonté d'exercer une activité professionnelle valorisante et leur obligation de faire face aux poids des charges familiales, obligation qui continue à peser d'autant plus lourd sur leurs épaules que la société identifie souvent la "bonne mère" à celle qui s'occupe elle-même de ses enfants.

Dans quelle mesure l'arrivée d'un enfant peut-elle conduire les femmes actives à interrompre leur activité professionnelle ? Quelles sont celles qui se sont effectivement arrêtées de travailler à l'occasion de la naissance d'un enfant ? Le regrettent-elles ? Voilà les premières questions abordées dans ce chapitre (Section 1).

Une deuxième section est consacrée à quelques-unes des opinions des Français sur les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et sur les mesures générales qui peuvent la faciliter : les femmes ont-elles à choisir entre leur rôle de mère et celui de femme active ? Quelles adaptations doivent être effectuées dans les choix professionnels de l'homme, et surtout de la femme, quand il y a présence de jeunes enfants ? Le temps partiel constitue-t-il une réponse possible à ces problèmes ? Ou bien est-il plus souhaitable (ou plus facilement réalisable) que l'un des deux parents s'arrête temporairement de travailler quand les enfants sont jeunes ?

Enfin, la troisième section de ce chapitre s'attache à décrire l'accueil réservé par les Français à quelques mesures d'aide en direction des parents ayant à charge de jeunes enfants. Quelles solutions sont préférées par nos concitoyens ? Faut-il instituer une sorte de "salaire maternel" qui inciterait les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler ? Ou bien faut-il au contraire faciliter la poursuite de l'activité professionnelle des jeunes mères, en leur offrant davantage de services et d'équipements de garde ? Attend-on des entreprises qu'elles jouent un rôle dans les possibilités de conciliation ? Voilà les différentes questions qui seront successivement abordées.

A - Les faits : 4 femmes sur 10 ont interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant

Aborder le problème de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, comprendre les opinions des Français à ce sujet, leurs réactions à certaines propositions, leurs préférences, repose tout d'abord sur l'observation concrète de la réalité. Comment se passent les choses à l'arrivée d'un enfant ? La mère s'arrête-t-elle ou non de travailler ? Regrette-t-elle ensuite le choix effectué ? L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" ne permet pas de connaître, dans le détail, la succession des périodes de travail et d'arrêts des femmes au cours de leur vie active. Elle permet cependant de donner quelques points de repères sur ce sujet, et en particulier d'indiquer la proportion globale de femmes travaillant ou ayant travaillé et qui se sont arrêtées à l'occasion de la venue d'un enfant. Certes, il s'agit d'un indicateur global qui n'indique pas s'il y a eu un ou plusieurs arrêts, temporaire ou définitif, ou pour quel enfant (le premier, le deuxième, ...) l'arrêt s'est produit. Cet indicateur fournit cependant une idée de la difficulté qu'il y a pour les femmes à ne pas abandonner leur travail à l'arrivée d'un enfant.

1 - Quelles femmes s'arrêtent de travailler à la naissance d'un enfant ?

Considérons l'ensemble des femmes, interrogées dans l'enquête, qui travaillent ou ont déjà travaillé et qui ont eu des enfants. **41% d'entre elles déclarent avoir interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant** (tableau 42).

Tableau 42

**Avez-vous interrompu votre activité professionnelle
à l'occasion de la naissance d'un enfant ?**

- Champ : ensemble des femmes ayant eu un enfant
et exerçant, ou ayant exercé, une activité professionnelle -
(en %)

Oui.....	41,4
Non.....	58,6
Total..... (effectif)	100,0 (750)

Source : CREDOC, fin 1992.

Certes, la question fait appel à la mémoire et l'on peut supposer que l'évènement est plus "proche" chez les plus jeunes femmes que chez celles qui, parmi les enquêtées, sont le plus âgées. C'est la raison pour laquelle il est a priori difficile d'affirmer en toute certitude, au vu du tableau 43, que les Françaises s'arrêtaient moins de travailler il y a 40 ans lors de la venue d'un enfant (une plus grande partie des femmes ne travaillaient pas du tout alors). Toujours est-il que si l'on n'observe que les femmes ayant aujourd'hui entre 25 et 39 ans, **46% d'entre elles déclarent avoir interrompu leur activité à l'occasion de la naissance d'un enfant.**

Tableau 43

**Interruption d'activité professionnelle
à l'occasion de la naissance d'un enfant, selon l'âge actuel des femmes**

- Champ : ensemble des femmes ayant eu un enfant
et exerçant, ou ayant exercé, une activité professionnelle -
(en %)

	Arrêt	Pas d'arrêt
Moins de 25 ans	ns	ns
25-39 ans	45,8	54,2
40-59 ans	41,2	58,8
60 ans et plus	34,9	65,1
Ensemble	41,4	58,6

ns = non significatif

Source : CREDOC, fin 1992.

Si l'on ne retient cette fois que les femmes concernées ayant aujourd'hui entre 21 et 45 ans, on remarque que :

- L'arrêt est **plus courant chez celles qui résident aujourd'hui à Paris ou dans l'agglomération parisienne** (47 % d'entre elles se sont arrêtées, contre 38% de celles qui résident dans des communes de moins de 2 000 habitants).
- L'arrêt est **moins fréquent chez les diplômées du bac et du supérieur** (37% d'entre elles se sont arrêtées, contre 44% de celles qui ne disposent pas du baccalauréat).
- L'arrêt est intervenu **plus souvent chez les femmes les plus modestes, celles dont le revenu par unité de consommation est aujourd'hui relativement faible** (45% de celles disposant, dans leur foyer, d'un revenu par unité de consommation inférieur à 4 000 Francs se sont arrêtées, contre 39% de celles bénéficiant d'un revenu supérieur à 6 000 Francs).

2 - Plus d'un tiers des femmes regrettent leur choix

Mais tout aussi intéressant que le nombre de celles ayant interrompu leur activité, on remarque finalement qu'un peu plus d'un tiers des femmes (36%) sont insatisfaites de leur "choix" passé, que ce soit celles qui ont interrompu leur activité ou celles qui ne l'ont pas fait (tableau 44). Les femmes qui ne se sont pas arrêtées sont même un peu plus insatisfaites (c'est le cas de 39% d'entre elles) que celles qui ont interrompu leur activité (32%) : dans les deux cas, ces femmes auraient préféré "pouvoir faire autrement".

Tableau 44

Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : ensemble des femmes ayant eu un enfant et exerçant, ou ayant exercé, une activité professionnelle -

	<i>(en %)</i>		
	Femmes qui se sont arrêtées de travailler	Femmes qui ne se sont pas arrêtées de trav.	Ensemble des femmes ayant eu des enfants
Oui	31,8	39,4	36,3
Non	68,2	60,6	63,7
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(310)</i>	<i>(440)</i>	<i>(750)</i>

Source : CREDOC, fin 1992

Malheureusement, nous ne connaissons pas les motifs de ces regrets. Pour les premières, qui auraient préféré faire autrement que de continuer de travailler, peut-être ce choix, éventuellement dicté par des motifs d'ordre financier ou par attachement à la vie professionnelle, a-t-il eu des implications en terme de vie familiale, qu'elles regrettent aujourd'hui ? Pour les secondes, qui auraient préféré faire autrement que de s'arrêter de travailler, peut-être les implications du "choix" effectué sont-elles apparues lors d'une éventuelle tentative de reprise du travail ?

En tout état de cause, il est intéressant de constater que si l'on ne se consacre qu'aux femmes de 21 à 45 ans (c'est-à-dire après élimination des enquêtées les plus âgées, afin de neutraliser une partie des effets éventuels de mémorisation ou de génération), **44% de celles qui ne se sont pas arrêtées de travailler auraient préféré pouvoir faire autrement** (tableau 45).

Tableau 45
Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : ensemble des femmes de 21 à 45 ans ayant eu un enfant
et exerçant, ou ayant exercé, une activité professionnelle -

	<i>(en %)</i>		
	Femmes qui se sont arrêtées de travailler	Femmes qui ne se sont pas arrêtées de travailler	Ensemble des femmes de 21 à 45 ans
Oui	33,9	43,6	39,3
Non.....	66,1	56,4	60,7
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(183)</i>	<i>(228)</i>	<i>(411)</i>

Source : CREDOC, fin 1992.

L'examen des caractéristiques des quatre groupes de femmes concernées permet de formuler quelques hypothèses sur les raisons éventuelles des regrets formulés. En effet, si l'on ne s'intéresse toujours qu'aux femmes de 21 à 45 ans, on relève que :

- **Celles qui ont interrompu leur activité professionnelle et qui auraient préféré faire autrement** appartiennent plutôt à des milieux aujourd'hui modestes : 49% d'entre elles n'ont aucun diplôme (contre 38% de l'ensemble des femmes concernées) ; 44% disposent, dans leur foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 10 000 Francs (contre 31%). En fait, il s'agit souvent là de personnes qui ont arrêté

leur activité et n'ont pas repris depuis : 53% d'entre elles ne travaillent pas aujourd'hui (contre 37% de l'ensemble des femmes de 21 à 45 ans concernées). Leur regret n'est-il pas lié au fait qu'elles connaissent aujourd'hui des difficultés à retrouver un emploi ?

- **Celles qui ont interrompu leur activité et qui ne le regrettent pas** se caractérisent par le fait qu'elles ont, par rapport aux précédentes, assez souvent repris un travail : 60% d'entre elles exercent actuellement une activité professionnelle. De fait, leurs ressources actuelles sont plus élevées.
- **Les femmes qui n'ont pas interrompu leur activité et qui auraient préféré pouvoir faire autrement** se caractérisent surtout par le fait qu'elles disposent, dans leur foyer, de ressources élevées : 69% d'entre elles bénéficient d'un revenu mensuel de plus de 10 000 Francs dans leur ménage. D'ailleurs, 61% appartiennent à un couple dont les deux membres sont actifs (contre 51% en moyenne chez les femmes concernées de cet âge). De fait, disposant d'un niveau de vie confortable, leur regret tient peut-être dans le sentiment de n'avoir pas toujours pu accorder à leur vie familiale tout le temps qu'elles auraient voulu lui consacrer.
- Enfin, **les femmes qui n'ont pas interrompu leur activité lors de la naissance d'un enfant et ne le regrettent pas** sont plus souvent diplômées (39% disposent du bac ou d'un diplôme d'études supérieures, contre 32% en moyenne). On remarque néanmoins que plus d'un tiers (36%) d'entre elles n'exercent pas aujourd'hui. Comme si, pour une partie d'entre elles, leur absence de regret tenait aussi en partie au fait qu'elles ont interrompu, depuis, leur activité professionnelle.

3 - Les hommes confirment ces données pour ce qui concerne leurs conjointes

De même que nous avons demandé à toutes les femmes enquêtées ayant eu des enfants si elles avaient interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant, nous avons aussi demandé aux hommes si leurs conjointes avaient interrompu leur activité à l'occasion d'une naissance.

Les résultats obtenus (tableau 46) confirment les ordres de grandeur des déclarations recueillies auprès des femmes : 45 % des hommes mariés ou vivant maritalement, dont la femme est active - ou l'a été - et qui ont eu des enfants, indiquent que leur conjointe s'est arrêtée de travailler lors d'une naissance. Les caractéristiques des foyers dans lesquels la femme s'est arrêtée sont les mêmes, que l'on interroge l'homme ou la femme.

Tableau 46

**Votre conjointe a-t-elle interrompu son activité professionnelle
à l'occasion de la naissance d'un enfant ?**

- Champ : ensemble des hommes vivant en couple, dont la femme est,
ou a été active, et ayant eu des enfants -

	<i>(en %)</i>
Oui	45,3
Non	54,7
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(498)</i>

Source : CREDOC, fin 1992.

Comparées aux déclarations des femmes, celles des hommes (tableau 47) présentent cependant **deux différences principales** :

- Plus nombreux en valeur relative sont les hommes dont la femme ne s'est pas arrêtée et qui en expriment le regret (38 % d'entre eux, contre 24 % chez ceux dont la femme s'est arrêtée, cf. tableau 47).
- 32 % des femmes qui se sont arrêtées auraient préféré pouvoir faire autrement (cf. tableau 44). Or, les hommes dont la femme s'est arrêtée sont moins nombreux à le déplorer (24 %). Cet écart, alors qu'il s'agit des mêmes types de foyers, est probablement symptomatique des différences de perception entre les hommes et les femmes.

Tableau 47
Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : ensemble des hommes vivant en couple, dont la femme est,
ou a été active, et ayant eu des enfants -

(en %)

	Hommes dont la femme s'est arrêtée de travailler	Hommes dont la femme ne s'est pas arrêtée de travailler	Ensemble des hommes ayant eu des enfants
Oui	24,3	38,3	32,0
Non	75,7	59,5	66,8
Ne sait pas	-	2,2	1,2
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(226)</i>	<i>(272)</i>	<i>(498)</i>

Source : CREDOC, fin 1992.

Ces différences par sexe se maintiennent et même s'amplifient lorsque l'on examine, pour réduire les effets d'éventuels problèmes de mémorisation ou de génération, les réponses des seuls hommes de 21 à 45 ans (tableau 48).

Tableau 48
Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : ensemble des hommes de 21 à 45 ans vivant en couple,
dont la femme est, ou a été active, et ayant eu des enfants -

(en %)

	Hommes dont la femme s'est arrêtée de travailler	Hommes dont la femme ne s'est pas arrêtée de travailler	Ensemble des hommes de 21 à 45 ans ayant eu des enfants
Oui	22,7	45,2	34,8
Non	77,3	53,2	64,3
Ne sait pas	-	1,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(107)</i>	<i>(125)</i>	<i>(232)</i>

Source : CREDOC, fin 1992.

Ainsi, quand leur conjointe ne s'est pas arrêtée de travailler lors de la naissance d'un enfant, les hommes le regrettent plus souvent que leurs femmes. Par contre, quand elle a interrompu son activité, les hommes le regrettent moins fréquemment que ne le font les femmes.

Au total, si l'on prend le risque de sommer ces résultats, c'est-à-dire de considérer toutes les femmes qui travaillent (ou ont travaillé) et qui ont eu des enfants, qu'il s'agisse des femmes interviewées dans l'enquête ou des conjointes des hommes interrogés, **on constate que plus de quatre sur dix (43%) ont interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant.** 35% d'entre elles auraient souhaité faire autrement¹. Le regret s'exprime dans les deux cas (qu'elles se soient arrêtées ou non), mais un peu plus souvent lorsque la femme ne s'est pas arrêtée de travailler (39%, contre 29% lorsqu'elle s'est arrêtée).

Tableau 49

Attitude des femmes actives lors de la naissance d'un enfant

- Champ : femmes enquêtées ou conjointes d'enquêtés, ayant eu des enfants et travaillant, ou ayant travaillé -

<i>(en %)</i>	
A interrompu son activité professionnelle	43,0
N'a pas interrompu son activité	57,0
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(1248)</i>

Tableau 50

Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : femmes enquêtées ou conjointes d'enquêtés, ayant eu des enfants et travaillant, ou ayant travaillé -

<i>(en %)</i>			
	Femmes qui se sont arrêtées de travailler	Femmes qui ne sont pas arrêtées de travailler	Ensemble des femmes ayant eu des enfants
Oui	28,7	39,0	34,5
Non	71,3	60,1	65,0
Ne sait pas	-	0,9	0,5
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(536)</i>	<i>(712)</i>	<i>(1248)</i>

Enfin, si l'on ne réalise cette sommation que pour les seules femmes de 21 à 45 ans, et les conjointes des hommes de 21 à 45 ans, on relève que **45% d'entre elles ont interrompu leur activité professionnelle lors de la naissance d'un enfant** (cf. tableaux en annexe).

¹ Plus précisément, dans 35% des cas, elles-mêmes auraient aimé faire autrement ou leurs conjoints auraient aimé qu'elles fassent autrement.

B - Les difficultés à concilier famille et travail et les adaptations souhaitables pour y remédier

Le nombre de femmes actives, on l'a déjà mentionné à plusieurs reprises, ne cesse de croître. Il reste, on vient de le voir, que beaucoup de mères actives ont été amenées à interrompre leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant. On peut donc véritablement s'interroger sur la manière dont les Français appréhendent la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, entre travail et enfants. Estime-t-on que les femmes sont souvent obligées de **choisir** entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle ou plutôt qu'elles peuvent assez bien **concilier** les deux ? Cette première interrogation, assez généraliste, permet en fin de compte de mettre en évidence toute l'importance que les Français accordent à la "conciliation" entre vie de famille et activité professionnelle, et à tout ce qui peut la faciliter.

Car, en fait, seule une très faible minorité (9%) de la population trouve souhaitable que les parents, et surtout la mère, poursuivent leurs activités professionnelles à plein temps lorsqu'ils ont des enfants en bas âge. La grande majorité préfère, au contraire, que des changements interviennent dans le rythme d'activité, que l'on procède à des adaptations dans la vie professionnelle, afin que la vie familiale soit abordée dans les meilleures conditions possibles. Les modifications et les adaptations envisageables se résument, en réalité, à deux types de solutions : arrêter de travailler (temporairement ou définitivement) lors de la naissance d'un enfant ou moduler ses horaires de travail et donc adopter une formule de travail à temps partiel. Cependant, il est clair que dans l'esprit des Français, ces changements doivent surtout s'appliquer aux femmes, car c'est sur elles que repose en priorité la nécessité de s'occuper des enfants.

1 - Les enfants et l'activité professionnelle des femmes : pour les Français, la conciliation est possible

Il est aujourd'hui assez courant d'admettre (66%) que les femmes peuvent correctement mener de front leur activité professionnelle et leur rôle de mère (tableau 51). Cette attitude majoritaire repose d'ailleurs en grande partie sur le bon sens et une simple observation des faits : environ 70% des femmes de 25 à 54 ans, mères de famille, sont actives¹. Si une telle proportion est atteinte, c'est que nécessairement les femmes peuvent assez bien concilier les deux activités. Il reste qu'un tiers des

¹ Cf. "Les femmes", Contours et caractères, INSEE, Aout 1991.

Français pensent tout de même que les femmes sont souvent obligées de faire un choix entre le travail et les enfants.

Tableau 51
Entre ces deux affirmations, quelle est celle qui est aujourd'hui
la plus proche de la réalité ?

	Ensemble de la population	dont :	
		Femmes actives	Femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans à charge
Les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle.....	33,2	27,0	25,4
Les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle.....	66,4	73,0	74,6
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Arrêtons-nous cependant sur la formulation de la question, qui est finalement loin d'être neutre dans les résultats obtenus. La première proposition est très affirmative : "*les femmes sont souvent obligées de choisir ...*", tandis que la seconde est beaucoup plus nuancée. Cette dernière n'écarte pas d'emblée tous les problèmes de conciliation, car il est seulement évoqué que "*les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle*". D'autre part, on parle de **femmes**, et non de **mères**. De même, on parle d'**enfants**, et non de **jeunes enfants**. Or, on l'a déjà vu, les résultats obtenus à ce type de questions dépendent sensiblement de la situation évoquée : la "femme" ne semble pas avoir, dans l'opinion publique, les mêmes contraintes que la "mère".

Pour les deux tiers des Français, les femmes peuvent assez bien concilier les enfants et la poursuite d'une activité professionnelle

Si, dans l'ensemble, les deux tiers des Français considèrent que les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle, les femmes actives sont plus nombreuses (73%) à être de cet avis (tableau 51) : n'en font-elles pas elles-mêmes, dans un grand nombre de cas, l'expérience. D'ailleurs, cette proportion passe à 75% quand elles ont des enfants à

charge et à 76% si l'on considère les femmes actives vivant en couple avec un homme lui aussi actif. En revanche, les hommes actifs vivant dans un couple bi-actif ne sont que 65% à être d'accord avec cette affirmation. Ceci montre les différences de perception entre hommes et femmes, à situation identique. Il reste que même si les hommes des couples bi-actifs sont un peu plus sceptiques à l'idée que la conciliation va de soi, ils admettent très majoritairement qu'elle est possible.

Le seul fait d'avoir eu des enfants ne constitue pas en soi un facteur discriminant sur ces opinions. Même la présence d'enfants en bas âge dans le foyer ne modifie pas, pour ainsi dire, les jugements sur les possibilités de conciliation. Mais il faut garder à l'esprit qu'admettre la possibilité de conciliation entre travail et enfants - ce qui est mis en évidence ici - ne va pas sans nécessité ressentie de mesures concrètes pour faciliter cette conciliation.

Tableau 52

Catégories estimant le plus que les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle
(en %)

Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans	74,6
Femme active	73,0
PCS : employés.....	72,9
Moins de 25 ans	71,4
Femme	70,5
Dispose du bac ou d'un diplôme sup..	70,3
PCS : profession libérale, cadre	69,0
Ensemble.....	66,4

Source : CREDOC, fin 1992.

Exemple de lecture : 73% des femmes actives pensent que les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle, alors que 66% de la population partage le même avis.

Les personnes exprimant des opinions favorables au travail féminin sont très nombreuses (c'est le cas d'au moins les trois quarts d'entre elles) à penser que la conciliation "travail/enfants" est possible. Ainsi, une bonne appréciation du travail féminin en termes d'équilibre pour le foyer va de pair avec l'idée d'un accommodement sans heurt entre vie professionnelle et vie familiale (tableau 53).

Tableau 53

Opinions sur-représentées chez ceux qui pensent que les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle

	<i>(en %)</i>
Le fait que de plus en plus les femmes travaillent est bon aussi bien pour l'équilibre des enfants que pour celui de l'homme, du couple et de la femme	79,7
Une mère ne doit pas donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à sa vie professionnelle	75,7
Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	74,9
Le coût de la garde des enfants n'annule pas le bénéfice du travail de la mère	74,7
C'est tout à fait indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle ..	70,9
Le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties.....	70,6
Ensemble.....	66,4

Exemple de lecture : parmi les individus estimant que les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent, 75% considèrent que les femmes peuvent assez bien concilier enfants et travail, contre 66% en moyenne.

Quelques traits caractéristiques des individus estimant que les femmes sont amenées à choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle

Les hommes sont un peu plus nombreux à penser que les femmes se trouvent dans l'obligation de faire un choix (c'est le cas de 38% d'entre eux), et en particulier les hommes d'un certain âge (Tableau 54). Mais certaines femmes, comme les mères au foyer, sont aussi dans ce cas : 38% d'entre elles estiment, en effet, que les femmes doivent effectuer un choix entre les enfants et l'activité professionnelle. Ceci s'explique certainement, en partie, par le phénomène assez systématique d'auto-justification par rapport à sa situation personnelle.

L'absence de diplômes conduit également à opter un peu plus souvent qu'en moyenne pour une telle idée : 37% des individus n'ayant aucun diplôme ou seulement le CEP pensent que les femmes sont souvent obligées de faire un choix. Remarquons, d'ailleurs, que les personnes de milieux modestes (ici les non-diplômés, les ouvriers) croient davantage à l'impossibilité de conciliation travail/enfants. Est-ce parce que, compte tenu du nombre d'enfants dans ces familles, la solution de l'arrêt de travail de la mère s'impose le plus souvent, les coûts de garde étant trop importants ?

Tableau 54

Catégories socio-démographiques estimant le plus que les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle

	(en %)
Homme de plus de 60 ans.....	40,8
Non diplômé de plus de 50 ans	40,8
Femme au foyer	38,3
Homme	37,5
PCS : ouvrier	37,2
65 ans et plus	37,0
Aucun diplôme ou CEP	36,9
Ensemble.....	33,0

Source : CREDOC, fin 1992.

En tout état de cause, les Français qui se montrent d'une manière générale hostiles au travail féminin sont également plus nombreux à croire que les femmes ont à faire un choix entre l'exercice d'une activité professionnelle et le rôle de mère. Ainsi, par exemple, près de la moitié (49%) de ceux qui considèrent que l'activité professionnelle des femmes est néfaste à la fois pour l'équilibre des enfants, celui de l'homme, du couple et de la femme, estiment que le choix entre les enfants et le travail s'impose souvent aux femmes. C'est aussi le cas de 47% de ceux qui pensent que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge (tableau 55).

Tableau 55

Opinions sur-représentées chez ceux qui estiment que les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle

	(en %)
La solution la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants est de ne pas travailler du tout.....	51,2
Le fait que de plus en plus de femmes travaillent n'est pas bon, ni pour l'équilibre des enfants, ni pour celui du couple, de l'homme ou de la femme	48,7
Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge...	46,5
Il n'est pas indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle.....	42,2
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que la mère s'arrête momentanément.....	41,3
Le mariage est une union indissoluble	38,0
Ensemble.....	33,0

Exemple de lecture : parmi les individus qui estiment que la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants est de ne pas travailler, 51% considèrent que les femmes doivent choisir entre enfants et travail, contre 33% en moyenne.

L'idée de devoir choisir entre travail et enfants s'associe donc à une plus faible reconnaissance du travail féminin. Mais si pour deux Français sur trois, la conciliation est possible, encore convient-il d'observer maintenant au prix de quelles concessions ou de quels changements elle l'est.

2 - Le travail à temps partiel arrive en tête des solutions souhaitables pour les mères de famille

Plusieurs solutions s'offrent aux femmes ayant des enfants. Cela peut aller d'un extrême à l'autre, de l'inactivité totale et définitive à la poursuite de l'activité à plein temps "classique". Entre ces deux extrêmes, il existe, bien entendu, des solutions intermédiaires "théoriques", comme l'arrêt temporaire d'activité pendant quelques années ou encore le travail à temps partiel.

"Théoriques", car tout le monde - et pour le cas, toutes les femmes actives - n'ont pas la possibilité d'opter librement pour telle ou telle solution : l'arrêt temporaire n'est pas toujours accepté par l'employeur et la crainte de perdre son emploi l'emporte souvent sur le désir d'interrompre temporairement son activité. Le travail à temps partiel lui-même n'est pas toujours possible ou souhaité par l'employeur¹. Il reste que nous avons voulu interroger la population sur la solution qui lui paraissait le plus souhaitable **pour une femme ayant des enfants**. Quatre solutions ont été retenues (tableau 56) :

¹ A titre indicatif, rappelons qu'aujourd'hui, environ un quart des femmes actives travaillent à temps partiel et que c'est le cas de 3 à 4% d'hommes. Par ailleurs, la pratique du temps partiel féminin croît avec l'âge à partir de 25 ans et avec le poids des charges familiales : en 1989, 42% des mères d'au moins trois enfants actives occupent leur emploi à temps partiel.

Tableau 56
Parmi ces quatre solutions, laquelle trouvez-vous la plus souhaitable
pour une femme ayant des enfants ?

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femmes actives	Femmes actives ayant eu au moins un enfant de moins de 16 ans
Travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux	4,1	4,3	3,6
Travailler à temps plein, mais en s'arrêtant quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits	29,7	24,0	20,6
Travailler à temps partiel	51,1	63,9	70,7
Ne pas travailler du tout	14,9	7,5	5,1
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Les résultats appellent trois remarques immédiates :

- **Un très petit nombre (4% seulement) de nos concitoyens estiment que les femmes ayant des enfants doivent continuer à travailler à plein temps, sans rien modifier dans leur vie professionnelle.**
- **Si l'on offre des possibilités alternatives (travail à temps partiel, arrêt temporaire), seulement 15% des Français restent partisans de la "mère au foyer". Pour eux, il est souhaitable que la femme ayant des enfants "ne travaille pas du tout".**
- **Enfin, la solution préférée est, de loin, celle du travail à temps partiel. Elle est choisie par 51% de nos compatriotes ; elle l'est aussi par 64% des femmes actives et 71% de celles qui ont au moins un enfant de moins de 16 ans à charge.**

Des différences d'opinions assez sensibles selon le sexe et le type de foyer d'appartenance

Les différences d'opinions sur ces sujets sont fortes entre hommes et femmes, et ce à l'intérieur même de chaque type de foyer (tableau 57).

Ainsi, quand les deux conjoints sont actifs, les femmes sont bien plus nombreuses à préférer la solution du travail à temps partiel (70%, contre 53% pour les hommes et 51% dans l'ensemble de la population). Les hommes vivant au sein d'un couple dont les deux membres sont actifs sont, quant à eux, davantage favorables que leurs homologues féminines à l'arrêt temporaire d'activité (30% d'entre eux le sont) ou même à un arrêt total (11%).

Dans les couples où la femme est inactive, 26% des hommes trouvent que la meilleure solution lorsqu'il y a des enfants est bien celle qu'ils ont adoptée, c'est à dire "la mère au foyer" (contre 15% en moyenne) et 33% se prononcent pour un arrêt temporaire d'activité de la mère. Par contre, les femmes vivant dans le même type de ménage (homme actif, femme inactive) ne sont que 42% au total à trouver les solutions d'arrêt (temporaire ou total) idéales, même si c'est la situation dans laquelle elles se trouvent. Car une majorité d'entre elles (57%) sont partisans du travail à temps partiel (contre 37% des hommes de foyers de même type). Autrement dit, les femmes qui vivent en couple et dont le conjoint est actif, qu'elles soient elles-mêmes actives ou non, sont très séduites par l'idée du travail à temps partiel¹. Quel que soit leur type de foyer d'appartenance, 56% des femmes considèrent d'ailleurs le travail à temps partiel comme la solution la plus souhaitable quand les parents travaillent. La proportion d'hommes optant pour cette formule est inférieure de 10 points à ce pourcentage.

¹ Ceci confirme une autre information disponible dans l'enquête "Aspirations" : 30% des femmes salariées travaillant à plein temps souhaiteraient réduire leur temps de travail avec une diminution de salaire (données portant sur les vagues regroupées de fin 1991 et fin 1992).

Tableau 57
Solutions choisies selon le type de couple et selon le sexe de l'enquêté

(en %)

	Couples bi-actifs		Couples homme actif femme inactive		Ensemble		Total
	Homme interrogé	Femme interrogée	Homme interrogé	Femme interrogée	Homme	Femme	
Travail à temps partiel...	52,7	69,5	37,5	56,6	45,8	56,0	51,1
Arrêt temporaire quand enfants petits	29,6	21,3	33,1	24,9	31,8	27,8	29,7
Ne pas travailler du tout.	11,0	6,4	26,1	17,6	17,7	12,4	14,9
Travail à temps plein.....	6,7	2,8	3,3	0,5	4,7	3,6	4,1
Ne sait pas	0	0	0	0,4	-	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Examinons rapidement le profil de chacun des principaux groupes mis en évidence : partisans du travail à temps partiel, partisans de l'arrêt temporaire d'activité, partisans de l'inactivité totale¹.

Les adeptes du travail à temps partiel

Les partisans de la formule du travail à temps partiel pour les mères de famille ont un profil plutôt féminin, diplômé, jeune, parisien², bénéficiant de revenus confortables (tableau 58). Au-delà de ce profil socio-démographique plutôt typé, on note par ailleurs qu'il s'agit d'individus qui ont un *a priori* favorable au travail féminin en général et qui formulent plus fréquemment des opinions que l'on dira "égalitaristes" entre hommes et femmes : par exemple, ils pensent plus souvent qu'en moyenne que si les entreprises adoptaient des mesures d'aménagement du temps de travail, elles devraient être accordées indifféremment aux hommes ou aux femmes.

¹ Les partisans du travail à temps plein de la mère sont trop peu nombreux pour être décrits en détail. Il s'agit de groupes de population aisés, diplômés, partisans inconditionnels du travail féminin.

² Les études antérieures réalisées au CREDOC ont déjà mis en évidence l'existence d'une forte aspiration au travail à temps partiel chez les parisiennes actives, diplômées et disposant de conditions de vie plutôt aisées.

Tableau 58

Catégories estimant le plus que la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants est de travailler à temps partiel

	(en %)
Femme active dont le conjoint est actif	69,5
Femme active	63,9
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne.....	61,1
Individu dont le revenu mensuel du foyer est supérieur à 15 000 F	60,9
Cadre ou profession libérale	59,4
Diplômé du bac ou du supérieur	59,2
Employé.....	59,2
A un enfant de moins de 16 ans	59,1
Age : 25-34 ans	58,0
Femme	55,9
Ensemble.....	51,1

Source : CREDOC, fin 1992.

L'arrêt temporaire d'activité est plutôt préconisé par les jeunes

Ce sont les enquêtés les plus jeunes, célibataires, sans enfants qui prônent le plus l'arrêt de travail des femmes dans la période où les enfants sont petits (tableau 59). Assez paradoxalement, les personnes sans enfants semblent être les premières à vouloir préserver la période de la petite enfance : 38% d'entre elles se disent favorables à un arrêt temporaire de travail des mères de famille. C'est aussi le cas de 41% des moins de 25 ans (contre 30% en moyenne)

Tableau 59

Catégories estimant le plus que la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants est de s'arrêter de travailler quelques années quand les enfants sont petits

	(en %)
. Personne seule, sans enfants, de moins de 40 ans	46,5
. Etudiant	44,5
. Homme de moins de 25 ans	42,4
. Femme célibataire	42,3
. Age : moins de 25 ans	40,5
. Célibataire	39,3
. Moins de 30 ans, sans diplômes	38,8
. N'a jamais eu d'enfants	38,1
Ensemble	29,7

Source : CREDOC, fin 1992.

Ne pas travailler du tout : une solution recommandée, logiquement, par les opposants au travail féminin

Ce sont surtout, très logiquement, les catégories d'individus défavorables à l'activité féminine qui préfèrent que les femmes ayant des enfants ne travaillent pas du tout. Ainsi, 45% des personnes estimant que le travail des femmes n'est bon ni pour l'équilibre des enfants, ni pour celui des hommes, des femmes ou du couple, considèrent que la meilleure solution pour les mères est de "ne pas travailler du tout". Pour eux, le rôle des femmes est d'abord de s'occuper de leurs enfants. Ils expriment d'ailleurs, en matière de moeurs, un certain nombre d'opinions traditionalistes : ils pensent ainsi plus souvent qu'en moyenne que le ménage est une union indissoluble ou que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu.

Tableau 60

Catégories estimant le plus que la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants est de ne pas travailler du tout

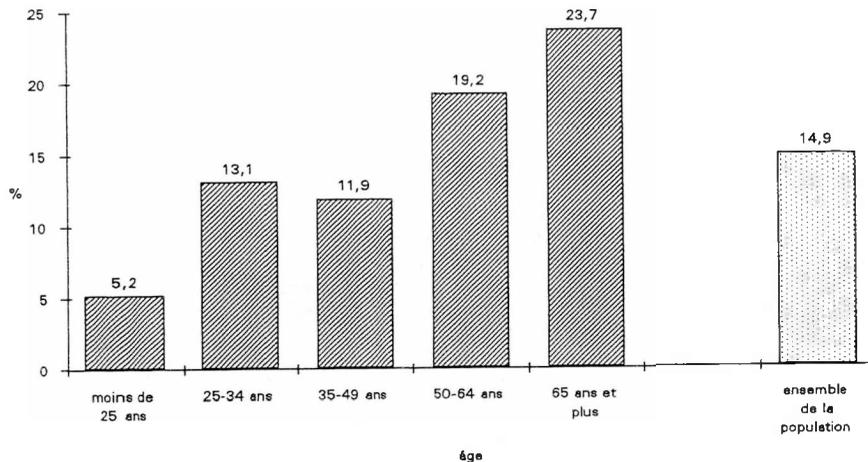
	(en %)
Homme de 60 ans et plus	25,7
Age : 65 ans et plus	23,7
Personne de 50 ans et plus, sans diplômes	23,4
Ancien ouvrier	22,9
Femme au foyer	22,7
Appartient à un foyer composé d'un couple d'inactifs..	22,5
Ne dispose d'aucun diplôme ou seulement du CEP	20,9
Ensemble	14,9

Source : CREDOC, fin 1992.

Les hommes (18 %) sont un peu plus nombreux que les femmes (12 %) à opter pour la solution de l'inactivité totale. Les retraités et les femmes au foyer sont également davantage favorables à l'idée de "mère au foyer", de même que les anciens ouvriers (tableau 60). Cette solution reçoit d'ailleurs davantage l'assentiment des personnes les plus âgées, ce qui correspond là à un effet de génération. Ainsi, seuls 5 % des individus de moins de 25 ans se prononcent pour cette solution, contre 24 % des personnes de 65 ans et plus (graphique 12).

Graphique 12

Pourcentage d'individus trouvant souhaitable que les mères de famille ne travaillent pas, selon l'âge de l'enquêté



Signalons enfin que les personnes ayant au moins trois enfants à charge sont plus souvent partisans de l'inactivité de la mère (c'est le cas pour 19 % d'entre elles).

Ainsi, en fin de compte, même s'il apparaît de sensibles variations des préférences selon les catégories, il reste que dans presque tous les groupes de population, une majorité se dégage pour considérer que la solution du travail à temps partiel est celle qui paraît la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants. Presque les deux tiers des femmes actives le pensent. Une bonne partie d'entre elles semblent même prêtes à passer à l'acte, puisque 30 % des salariées à plein temps souhaiteraient aujourd'hui, si leur employeur l'acceptait, travailler à temps partiel avec une diminution de salaire¹. C'est dire l'importance de la demande ainsi exprimée.

¹ Information connue par ailleurs dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français".

3 - Les solutions souhaitables pour les couples bi-actifs ayant de jeunes enfants

La question précédente concernait les solutions souhaitables pour "une femme ayant des enfants". Il était intéressant de connaître également les opinions des Français sur les solutions préférables dans le cas où **chacun des deux membres d'un foyer exerce une activité professionnelle**. Une question à "double détente" a donc été posée à l'ensemble de la population :

a) *Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...*

- 1 - *Les deux parents continuent à exercer leur activité*
- 2 - *Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail*
- 3 - *L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler*
- 4 - *L'un des deux parents réduit son temps de travail*

b) *(Question posée aux seuls individus ayant opté pour les réponses 3 et 4 à la question précédente). Lequel des deux parents de préférence ?*

- 1 - *Le père*
- 2 - *La mère*
- 3 - *Celui qui a le salaire le plus bas*

Dans un premier temps, nous examinerons les réponses apportées à la première question. Dans un second temps, nous élargirons l'analyse à la deuxième interrogation.

a) **Une certaine unanimité : adapter ou moduler les horaires de travail**

Les réponses apportées à la première des questions posées permettent de dégager trois enseignements principaux (tableau 61) :

- Lorsque les parents de jeunes enfants exercent une activité professionnelle, **les solutions visant à adopter ou moduler les horaires de travail sont préférées au statu quo** : 9% seulement des Français pensent qu'il est préférable que les deux parents continuent leurs activités professionnelles à temps plein quand ils ont des enfants en bas âge. C'est aussi le cas de seulement 11% des femmes actives.

- Globalement, les aménagements souhaitables se partagent également entre l'arrêt temporaire d'activité (pour l'un des deux parents) ou la réduction du temps de travail (pour les deux, ou l'un des deux parents) : 45 % des Français préfèrent la première solution, 46 % la seconde. On note cependant que les femmes actives optent plus souvent pour la réduction du temps de travail (55 %) que pour l'arrêt temporaire (34 %).
- Enfin, nos compatriotes envisagent plus souvent des changements à la situation de l'un des deux parents (79 % des cas) qu'à celles des deux parents à la fois (12 %). Nous verrons plus loin duquel des deux parents il s'agit.

Tableau 61

Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ... (en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femmes actives	Femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
Les deux parents continuent à exercer leur activité	9,4	11,3	11,6
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail .	11,6	14,0	12,5
L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	44,6	34,2	32,0
L'un des deux parents réduit son temps de travail	34,2	40,5	43,9
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

La comparaison de ces résultats et de ceux obtenus à la question précédente (sur les solutions souhaitables pour une mère de famille) doit évidemment tenir compte de deux éléments essentiels. D'abord la question présente se réfère expressément à la situation où "les parents travaillent", ce qui n'était pas le cas de la précédente, qui concernait la solution souhaitable pour "une femme ayant des enfants". Le cadre de référence est donc ici plus restrictif, moins large, dirons-nous, puisque le cas précédent pouvait concerner aussi bien une femme seule qu'une femme active ou qu'une femme dont le conjoint est inactif ou actif. Ensuite, la question posée ici a trait aux parents "de jeunes enfants". Or, la situation d'âge des enfants n'était pas non plus évoquée précédemment.

Dans ce contexte, on remarque que la solution d'arrêt temporaire d'activité (de l'un des deux parents) est ici davantage citée : 45 % des Français l'évoquent (tableau 61). Par contre, la solution de la réduction du temps de travail perd la suprématie que le travail à temps partiel obtenait quand la question se référait globalement aux "femmes ayant des enfants".

Cet effet apparent de "vase communicant" tient principalement aux attitudes de deux groupes de population précis (tableau 62) :

- D'une part, les individus estimant que la mère ne doit pas travailler du tout ne disposaient finalement pas, quand nous les avons interrogés sur la solution préférable lorsque les deux parents travaillent, de modalités de réponse adaptées, c'est-à-dire correspondant directement à leurs vœux. Ils ont donc opté, à 70%, pour la solution "la plus proche", celle de l'arrêt temporaire de l'un des deux parents.
- D'autre part, il faut bien constater qu'un tiers (34%) des individus considérant que le travail à temps partiel est la solution souhaitable pour une mère de famille préconisent cependant l'arrêt temporaire d'activité d'un des deux parents **quand ils sont tous les deux actifs et qu'ils ont de jeunes enfants**. Autrement dit, on peut supposer que ces individus estiment **qu'en théorie**, il est plutôt souhaitable qu'une mère de famille travaille à temps partiel, mais **qu'en pratique**, il est préférable, quand les deux parents travaillent, que l'un s'arrête temporairement quand l'enfant est jeune. Remarquons que, dans ce groupe, figurent un peu plus souvent qu'en moyenne des femmes inactives, mariées et ayant eu des enfants.

A l'inverse, on peut noter aussi -même si ce groupe est moins important en nombre- que 36% des partisans de l'arrêt temporaire d'activité de la mère trouvent préférable qu'en pratique, l'un des deux parents (ou les deux) réduisent leur temps de travail.

Tableau 62

Les solutions préférables quand les parents de jeunes enfants travaillent,
selon la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants

(en %)

Solution préférable quand les parents de jeunes enfants travaillent :	Solution la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants :				Ensemble
	Travailler à temps plein	S'arrêter temporairement quand les enfants sont petits	Travailler à temps partiel	Ne pas travailler du tout	
Les deux continuent à exercer	47,2	9,4	7,8	4,6	9,4
Les deux réduisent faiblement leur temps de travail	18,2	8,8	14,3	5,6	11,6
L'un des deux s'arrête momentanément de travailler	9,8	54,6	34,2	69,9	44,6
L'un des deux réduit son temps de travail	24,8	27,1	43,5	19,9	34,2
Total (y compris NSP).....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Ainsi, ces quelques éléments de comparaison montrent combien les préférences en la matière restent sujets à fluctuations selon les cas évoqués et les groupes de répondants. En tout état de cause, deux idées prédominent : les partisans de la réduction du temps de travail et ceux de l'arrêt temporaire d'activité semblent, grosso modo, être aussi nombreux. En tout cas, ils regroupent, à eux deux, l'immense majorité de la population. D'autre part, si l'on s'intéresse aux opinions des seules femmes actives -les plus directement concernées-, la solution de la réduction du temps de travail l'emporte largement sur celle de l'arrêt temporaire d'activité.

b) Pour les Français, c'est avant tout à la mère de s'adapter à la situation

La question posée, dans un second temps, aux partisans d'une adaptation ou d'une modulation du temps de travail de l'un des deux parents (c'est-à-dire plus des trois quarts de la population), donne des résultats sans ambiguïté (tableau 63). 74% pensent que c'est à la mère de s'adapter à la situation.

Tableau 63

Lequel des deux parents doit s'arrêter ou réduire son temps de travail ?

- Champ : Ensemble des personnes estimant que, lorsque les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que l'un des deux réduise son temps de travail ou s'arrête momentanément de travailler, soit 79% de l'ensemble de la population -

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femmes actives	Femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
. Le père	1,0	2,0	1,0
. La mère	74,1	71,0	72,9
. Celui qui a le salaire le plus bas ..	24,1	26,2	25,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

La solution économiquement la plus rationnelle, celle qui concerne "celui des deux parents qui a le plus bas salaire", ne recueille que 24% des voix. Enfin, seuls 1% de la population attend que ce soit le père qui s'arrête ou réduise son temps de travail. **Ces résultats montrent à quel point reste ancrée dans l'esprit des Français l'idée que c'est à la mère que revient la charge de s'occuper des enfants.** Il est frappant de constater que cette idée est tout aussi prégnante chez les femmes actives : 71% d'entre elles pensent que c'est à la mère d'adapter son temps de travail.

Au total, les deux questions successives étant traitées simultanément, il apparaît que (tableau 64) :

- Une forte majorité de la population (58%) juge préférable que la mère adapte son temps de travail, soit en cessant temporairement de travailler (34%), soit en réduisant ses horaires d'activité (24%). L'ordre des préférences s'inverse, par contre, chez les femmes actives.
- Environ 20% des Français penchent pour l'arrêt d'activité temporaire ou le temps partiel de celui des deux parents qui a le salaire le plus bas¹.

¹ Rappelons que seulement 28% des Français se disaient d'accord avec l'idée que si, dans une famille, le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants.

Tableau 64

Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...

(en %)

	Ensemble de la population	Hommes	Femmes	dont : femmes actives
Les deux parents continuent à exercer leur activité.....	9,4	10,9	8,1	11,3
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail ...	11,6	10,9	12,2	14,0
La mère s'arrête momentanément de travailler.....	34,4	36,8	32,2	23,3
La mère réduise son temps de travail	24,0	20,5	27,3	29,7
Celui qui a le plus bas salaire s'arrête momentanément de travailler	9,6	9,8	9,5	10,1
Celui qui a le plus bas salaire réduise son temps de travail ...	9,4	9,9	8,9	9,5
Autre, ne sait pas*.....	1,6	1,3	1,9	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

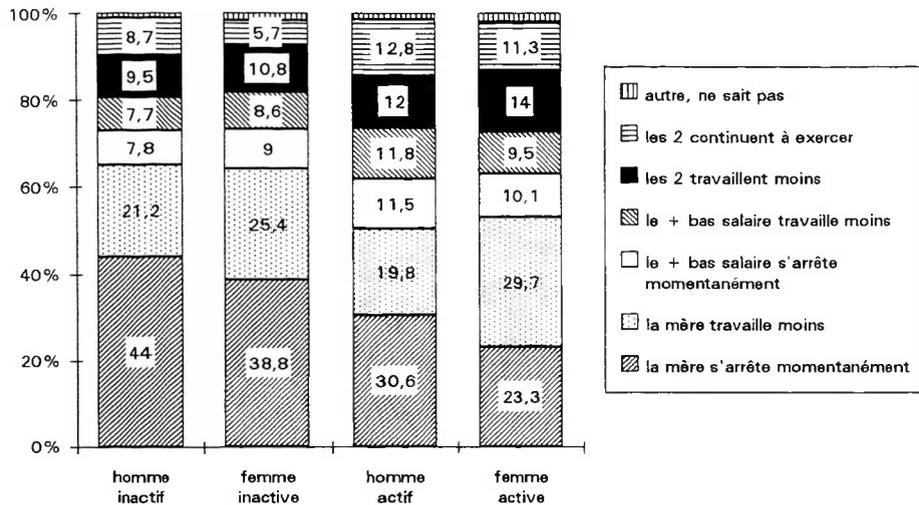
* La réponse "autre, ne sait pas" inclut les solutions "le père s'arrête momentanément" et "le père réduit son temps de travail"

L'activité et le sexe : deux éléments déterminants pour expliquer les préférences

Les hommes inactifs optent à 44% pour l'arrêt temporaire de travail des mères. A l'opposé, les femmes actives sont presque deux fois moins nombreuses (23%) dans ce cas (graphique 13). Celles-ci donnent plutôt priorité à la formule de temps partiel des mères (30%). Elles constituent d'ailleurs la catégorie la plus demandeuse du temps partiel, y compris quand il s'agit d'une réduction du temps de travail des deux parents. Finalement, les personnes actives, hommes ou femmes, se montrent de toutes façons un peu plus favorables aux solutions de partage des rôles. Ils évoquent relativement plus souvent l'adaptation du temps de travail de celui des deux parents qui a le salaire le moins élevé ou la solution du temps partiel pour les deux membres du couple.

Graphique 13

Préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants,
selon l'activité et le sexe de l'enquêté



Des différences sensibles par P.C.S. (profession-catégorie sociale)

La catégorie socio-professionnelle de l'enquêté apparaît également très discriminante sur le sujet (tableau 65). Ainsi, les cadres et professions libérales, même s'ils sont 44% à opter pour l'arrêt temporaire de travail ou la réduction des horaires de la mère, sont plus nombreux qu'en moyenne à adopter des positions "égalitaristes", comme le temps partiel pour les **deux** parents ou encore l'adaptation à la situation de celui des deux parents ayant le salaire le moins élevé. Les employés se prononcent davantage pour le temps partiel de la mère. Les ouvriers prônent légèrement plus qu'en moyenne la poursuite de l'activité professionnelle des deux conjoints et l'arrêt temporaire de celui des parents ayant le plus bas salaire, probablement pour des raisons d'ordre financier. Enfin, les femmes au foyer et les retraités sont, eux, de fervents partisans de l'arrêt temporaire de travail de la mère (avec 47% des suffrages).

De façon générale, une majorité de cadres et d'employés optent pour le travail à temps partiel (quel que soit le parent concerné), tandis que les femmes au foyer et les retraités choisissent majoritairement l'arrêt temporaire d'activité.

Tableau 65

Préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants,
selon la profession de l'enquêté

(en %)

	Prof. lib., cadres	Employés	Ouvriers	Femmes au foyer	Retraités	Ensemble
Les deux continuent à travailler.....	11,5	11,8	12,4	4,3	7,9	9,4
Les deux travaillent moins.....	16,8	9,5	10,2	10,2	8,6	11,6
La mère s'arrête momentanément.....	20,4	25,5	33,7	47,2	47,2	34,4
La mère travaille moins	23,5	31,7	20,5	21,7	23,0	24,0
Le plus bas salaire s'arrête momentanément	12,5	10,0	13,2	6,9	7,3	9,6
Le plus bas salaire travaille moins.....	13,9	10,1	9,1	8,3	5,1	9,4
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

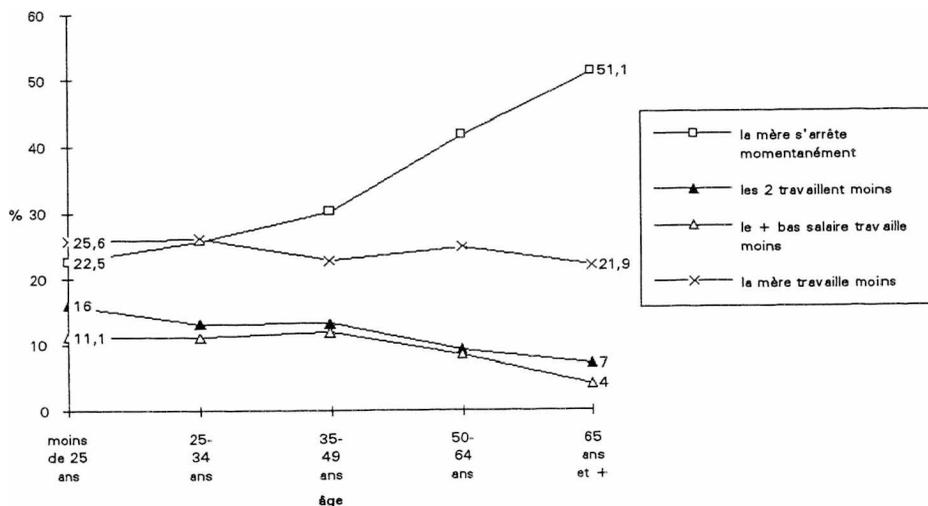
Source : CREDOC, fin 1992.

Les personnes âgées préconisent plutôt l'arrêt momentané du travail de la mère

Plus on est âgé et plus on se prononce en faveur de l'arrêt temporaire d'activité de la mère (graphique 14). En même temps, au fil des âges, les solutions plus "égalitaristes" entre hommes et femmes (réduction simultanée du temps de travail des deux parents ou temps partiel pour celui des deux le moins bien rémunéré) sont moins souvent évoquées. Enfin, le travail à temps partiel de la mère est citée d'une manière à peu près égale dans toutes les classes d'âge.

Graphique 14

Préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon l'âge des répondants

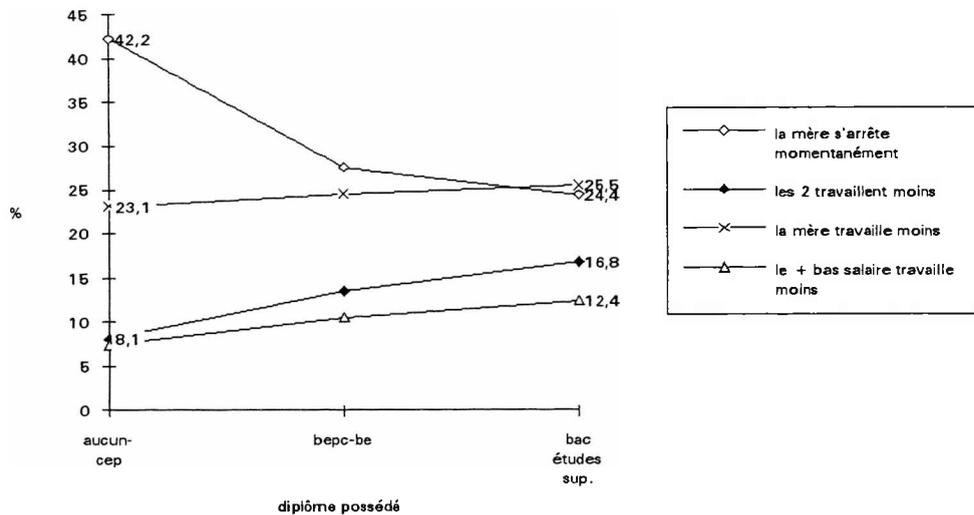


Les diplômés sont plus "égalitaristes"

Préférer le temps partiel à l'arrêt temporaire d'activité pour la mère relève, semble-t-il, d'un plus grand "esprit moderniste". Les diplômés du bac ou du supérieur paraissent disposer d'un tel état d'esprit. Ils sont également plus qu'en moyenne attirés par des formules d'adaptation, passant par la réduction du temps de travail des deux parents ou de celui qui a le plus bas salaire. Les non-diplômés sont, en revanche, très nombreux (42%) à préconiser l'arrêt de travail temporaire de la mère.

Graphique 15

Préférences concernant l'activité des parents de jeunes enfants, selon le niveau de diplôme de l'enquêté



Remarquons aussi que, d'une façon plus générale, les habitants de Paris et de l'agglomération parisienne sont d'assez fervents partisans de la réduction du temps de travail des deux parents : 23% d'entre eux choisissent cette solution (contre 12% en moyenne). Les habitants des communes rurales sont, en revanche, plus souvent favorables à la cessation temporaire d'activité de la mère (41%, contre 34% en moyenne).

Enfin, les variations des réponses selon le nombre d'enfants à charge mettent surtout en évidence des différences d'attitudes quant au recours à la cessation temporaire d'activité. Ainsi, 47% des enquêtés sans enfants à charge, et 45% de ceux en ayant trois et plus, optent pour l'arrêt temporaire de travail de l'un des deux parents. Ce n'est le cas que de 36% des personnes ayant un seul enfant à charge et de 41% de ceux en ayant deux.

En définitive, si l'on ne retient que les deux groupes les plus nombreux, d'un côté, les individus favorables à **l'arrêt temporaire d'activité de la mère** (34% de la population), de l'autre, ceux qui préconisent **le travail à temps partiel de l'un des deux parents**¹ (34% également), on peut observer combien leurs profils s'opposent (tableaux 66 et 67). Le premier comporte une sur-représentation de personnes inactives, âgées, rurales, non-diplômées, disposant de ressources modestes et, globalement, plutôt défavorables au travail féminin quand la mère a en charge un jeune enfant (tableau 66). Le second groupe se caractérise par une proportion relativement plus importante de femmes actives, d'individus diplômés, disposant de revenus confortables et favorables à l'activité féminine (tableau 67).

Mais remarquons aussi que si ces groupes s'opposent sur les mesures à adopter, ils s'accordent cependant tous les deux sur un point : la nécessité d'apporter des aménagements au rythme de travail des parents quand il y a présence de jeunes enfants.

¹ Les partisans du travail à temps partiel de la mère présentent des caractéristiques peu différentes des adeptes du travail à temps partiel de celui des deux parents qui a le plus bas salaire.

Tableau 66

**Catégories estimant le plus que, quand les parents de jeunes enfants travaillent,
il est préférable que la mère s'arrête momentanément de travailler**

(en %)

. Age : 65 ans et plus	51,1
. Homme de 60 ans et plus	50,5
. Femme au foyer	49,1
. Personne de 50 ans et plus, sans diplômes	48,7
. Retraité	47,2
. Dispose d'un revenu par unité de consommation inférieur à 3 000 francs mensuels	43,3
. Ne dispose d'aucun diplôme ou seulement du CEP	42,2
. Réside dans une commune de moins de 2 000 habitants	41,0
Quelques opinions caractéristiques :	
. Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge	49,8
. Le fait que de plus en plus de femmes travaillent n'est pas bon pour l'équilibre du couple	47,7
. Les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle	42,8
. Ensemble	34,4

Exemple de lecture : Parmi les personnes de 65 ans et plus, 51% trouvent préférable que la mère s'arrête momentanément de travailler. Ce taux est aussi de 50% parmi ceux qui pensent que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, contre 34% en moyenne dans l'ensemble de la population.

Tableau 67

**Catégories estimant le plus que quand les parents de jeunes enfants travaillent,
il est préférable que l'un des deux parents réduise son temps de travail**

(en %)

. Diplômé du supérieur	45,8
. Femme célibataire	44,9
. Individu de 30 à 49 ans, diplômé du bac ou du supérieur	43,2
. P C S : employé	42,7
. Femme active	40,6
. Appartient à un couple dont les deux membres sont actifs	40,4
. Couple de moins de 40 ans, avec enfant(s)	39,7
. Dispose d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 francs	39,6
Quelques opinions caractéristiques	
. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant davantage d'équipements pour la garde	41,7
. Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	41,1
. Ensemble	34,3

Exemple de lecture : Parmi les diplômés du supérieur, 46% pensent préférable que l'un des deux parents réduise son temps de travail, contre 34% en moyenne dans l'ensemble de la population.

C - Les opinions de la population sur certaines mesures visant à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Les Français sont donc favorables, pour plus des neuf dixièmes d'entre eux, à une adaptation du rythme de travail des parents, essentiellement celui de la mère, quand les deux membres du couple exercent une activité professionnelle. C'est dire l'importance que nos compatriotes accordent à la nécessité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ; c'est dire aussi l'étendue de leurs attentes en la matière.

Car, bien entendu, il n'est pas, dans la pratique, toujours possible de s'arrêter temporairement de travailler, ne serait-ce que pour des raisons financières, et pour autant que l'on fasse fi des problèmes ultérieurs de reprise d'une activité... Car le passage au temps partiel n'est pas, non plus, toujours facilement accepté par des employeurs ou des entreprises, le plus souvent peu enclins à engager les efforts nécessaires - parfois lourds - à un aménagement concerté du temps de travail.

Nous avons donc également cherché à connaître l'avis des Français sur trois mesures concrètes visant à faciliter les choix des parents :

*Quelle est la préférence de la population entre une **aide financière** (un salaire maternel ?), visant à faciliter l'arrêt temporaire d'activité, et une **aide en nature**, sous forme d'équipements et services de garde, favorisant ainsi la poursuite du travail de la mère ?

*La population est-elle favorable à l'extension de l'Allocation Parentale d'Education (APE), qui, pour l'instant, ne concerne que les familles ayant trois enfants (dont un de moins de trois ans) ?

*Enfin, nos compatriotes considèrent-ils qu'il faut encourager, voire imposer, des mesures d'aménagement du temps de travail dans toutes les entreprises ?

Les réponses apportées à ces trois questions seront successivement analysées.

1 - Aider financièrement la mère de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler

Faut-il plutôt aider les mères de jeunes enfants à poursuivre leur activité professionnelle en leur offrant davantage de services et équipements de garde d'enfants, ou faut-il les encourager, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler ? Voilà la question qui a été posée une nouvelle fois aux Français, mais avec un libellé quelque peu différent de celui utilisé lors d'investigations antérieures¹. Certes, cette interrogation concerne d'abord l'alternative "aide en nature"- "aide en espèces". Mais elle pose aussi, à la fois, le problème de l'arrêt ou de la poursuite de l'activité professionnelle de la mère et celui de la garde des enfants. Si bien que les réponses fournies subissent toute une série d'influences, qu'il n'est pas toujours aisé de bien apprécier.

Par exemple, les résultats présentés au chapitre 2 ci-dessus laissent tout particulièrement penser que l'utilisation du terme "mère" dans la question, comme la référence au "jeune enfant", influent certainement sur les réponses. De même, les travaux antérieurs précédemment évoqués ont montré que les résultats obtenus à cette question dépendent également du sentiment que le répondant a de la situation en matière d'équipements de garde d'enfants : estimer que le nombre d'équipements est très insuffisant va de pair avec un accueil plus favorable à l'aide financière pour la cessation temporaire d'activité.

En tout état de cause, les résultats obtenus figurent au tableau 68 : **une majorité (59%) des Français optent pour l'aide financière à l'arrêt temporaire d'activité de la mère de jeunes enfants**. Certes, les femmes actives elles-mêmes sont un peu moins nombreuses à opter pour cette aide financière, mais une majorité d'entre elles (52%) y adhère quand même.

¹ Cf. "*Activité féminine et jeune enfant*", CREDOC, déjà cité. Le tableau 70 ci-après présente ces libellés.

Tableau 68

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femme active	Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants.....	40,3	47,5	48,1
Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	59,1	52,0	51,1
Total (y compris les NSP).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Autrement dit, même si la vie familiale paraît aux Français, globalement, "assez bien" conciliable avec la vie professionnelle (cf. chapitre 2), la solution de l'arrêt temporaire de travail des mères, facilitée par une sorte de "salaire maternel", reste préférée quand les enfants sont jeunes. La période où les enfants sont petits apparaît bien ainsi comme une "période à part", pour laquelle la population souhaite que beaucoup soit fait afin de préserver et de prolonger la relation privilégiée qui s'instaure alors entre la mère et son enfant.

D'ailleurs, on observe que même 55% des personnes qui pensent que pour une femme ayant des enfants, la solution la plus souhaitable est de travailler à temps partiel, optent pour l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire d'activité (tableau 69).

Tableau 69

Les préférences entre aide en nature et aide financière, selon la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants

(en %)

Solution la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants :	Préfère :		Total (y compris NSP)
	l'aide en nature facilitant la poursuite d'activité	l'aide financière incitant à cesser temporairement de travailler	
1. Travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux	87,1	11,8	100,0
2. Travailler à temps plein, mais en s'arrêtant quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits	37,9	61,4	100,0
3. Travailler à temps partiel	44,2	55,2	100,0
4. Ne pas travailler du tout	19,1	80,6	100,0
Ensemble	40,3	59,1	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Une évolution sensible en deux ans

Ces résultats ne doivent cependant pas occulter le fait que, sur cette question, de **sensibles modifications semblent être intervenues depuis deux ans**. En effet, entre 1987 et 1990, une très forte majorité de la population donnait sa préférence à l'incitation, par des aides financières, à l'arrêt temporaire de travail des mères de jeunes enfants : en fin 1987, 80% des Français optaient pour cette incitation¹, contre 60% en fin 1992. Malgré les différences de libellés d'une année à l'autre, la progression est donc très significative : 1992 semble être en nette rupture avec les années précédentes. Peut-être ressent-on plus encore aujourd'hui la nécessité du travail de la femme, d'un point de vue financier notamment : on l'a vu, près de trois quarts des Français expliquent l'intensification du travail féminin par des raisons financières. De plus, l'attachement croissant à l'activité professionnelle des femmes ne peut être analysé indépendamment de la période de recession actuelle.

¹ Cf. "Accueil de la petite enfance et activité féminine", Crédoc, déjà cité.

Dans ce contexte, ne peut-on se demander si la baisse conséquente du nombre d'individus favorables à l'arrêt temporaire d'activité n'est pas liée en partie au climat d'inquiétude concernant le chômage et le nombre de personnes sans emploi ? Avoir un emploi et le conserver n'est-il pas aujourd'hui l'objectif principal d'une bonne partie de la population ? Cette situation n'a-t-elle pas contribué à infléchir les résultats obtenus à une telle question ?

Tableau 70
Comparaisons des résultats de fin 1987 à fin 1992

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?¹

	(en %)				
	1987	1988	1989	1990	1992
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants	18,3	28,2	21,7	24,3	40,3
Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler....	80,0	70,8	77,9	75,4	59,1
Ne sait pas	1,2	1,0	0,5	0,4	0,6
Total (y compris les NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC.

1 Les questions n'étaient pas strictement identiques toutes les années. Le libellé figurant dans le tableau est le dernier en date, celui de fin 1992. Pour les autres années, voici les libellés :

1987 **Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?**

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur fournissant davantage de services et d'équipements pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

1988 **Pour les femmes qui travaillent, faire garder leurs enfants n'est pas toujours facile. Quelle vous semble être la meilleure solution ?**

1. Leur permettre de continuer à travailler en leur offrant davantage de services et d'équipements.
2. Les inciter, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler.

1989-1990 : **Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?**

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

Des préférences assez typées selon les caractéristiques socio-démographiques

Il reste que des différences plus ou moins profondes apparaissent dans les réponses, selon le sexe de l'enquêté, sa situation professionnelle, son niveau de diplôme, son lieu de résidence et le nombre d'enfants à charge.

Première constatation relative au sexe des enquêtés : les aides financières pour l'arrêt de travail temporaire des mères de jeunes enfants sont un peu plus souvent réclamées par les hommes (62%) que par les femmes (57%). Cette solution reste néanmoins majoritairement préférée par les deux sexes.

Certes, nous l'avons vu, les femmes actives sont plus nombreuses (48%) à demander davantage d'équipements et de services pour que les mères puissent poursuivre leur activité professionnelle, et ce encore plus quand elles n'ont pas de conjoint (52%)¹. Cependant, la solution du salaire maternel pour financer un arrêt de travail momentané reste encore majoritairement choisie par les femmes actives. Ce qui montre combien elles ressentent elles-mêmes les difficultés quotidiennes imposées par les contraintes professionnelles.

Tableau 71
Les préférences, selon le sexe et l'activité des répondants

(en %)

	Préfère :		Total (y compris NSP)
	l'aide en nature ¹	l'aide financière ²	
Homme inactif	32,6	66,9	100,0
Femme inactive	38,7	60,4	100,0
Homme actif.....	42,2	57,0	100,0
Femme active	47,5	52,0	100,0
Ensemble.....	40,3	59,1	100,0

1. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants.

2. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

¹ Il est vrai que les femmes appartenant à un foyer monoparental sont presque toutes actives. Voir "Activité féminine et vie familiale", G. Desplanques, Economie et Statistique n°261, 1993-1.

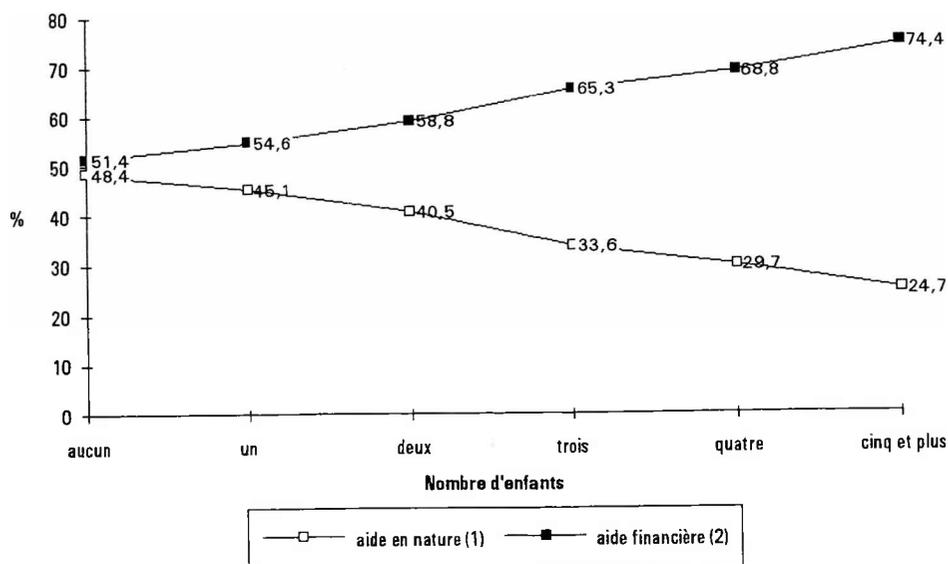
Les femmes au foyer et les retraités (avec respectivement 68% et 67%) se prononcent nettement en faveur de l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire de travail des mères. Par contre, chez les cadres et les professions libérales, une majorité (52%) préfère que soient offerts plus de services et d'équipements de garde afin que les mères puissent poursuivre leur activité. L'attachement à l'activité professionnelle des femmes est donc davantage le fait des catégories dont les ressources sont les plus élevées (voir tableau 72), celles pour qui l'éventuelle allocation financière ne pourrait pas compenser le salaire perdu.

Plus de la moitié (52%) des diplômés du bac ou du supérieur souhaitent aussi un renforcement des équipements de garde afin que les mères de jeunes enfants puissent continuer d'exercer. En revanche, les deux tiers des non-diplômés se prononcent en faveur de l'aide financière incitant à l'arrêt temporaire d'activité.

Plus on a eu d'enfants, plus on opte pour l'aide financière pour l'arrêt temporaire (graphique 16). Ainsi, lorsqu'on n'a jamais eu d'enfants ou qu'on en a eu un seul, on souhaite un peu plus fréquemment que plus de services soient offerts aux mères. Par contre, au-delà de deux enfants, l'attrance pour l'aide financière incitant à l'arrêt temporaire de travail est plus forte.

Graphique 16

Les préférences, selon le nombre d'enfants que l'enquêté a eu



1. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

Remarquons aussi que les personnes ayant à charge un enfant de moins de trois ans penchent un peu plus souvent qu'en moyenne en faveur des aides financières incitant la mère à s'arrêter temporairement de travailler (62 %).

Enfin, les habitants de Paris et de la région parisienne réclament majoritairement des services et des équipements pour la garde des enfants (56 %, contre 40 % en moyenne). Par contre, les habitants de petites communes sont plutôt partisans d'aides financières permettant à la mère de cesser temporairement de travailler (66 %).

Finalement, l'attachement à la poursuite de l'activité professionnelle de la mère est d'autant plus fort que les revenus sont élevés et que le niveau de diplôme est haut. Une majorité des cadres supérieurs, mais aussi des professions intermédiaires, souhaitent davantage de services pour la garde des enfants. Les jeunes, les personnes qui n'ont jamais eu d'enfants sont également davantage partisans de cette solution. En revanche, les individus les plus âgés et en particulier les hommes, se prononcent plus souvent pour la solution de l'aide financière pour l'arrêt temporaire d'activité.

Tableau 72

Les catégories estimant le plus qu'il faut permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant davantage de services et d'équipements de garde

	<i>(en %)</i>
Revenu mensuel par unité de consommation : 9 000 F ou plus .	61,4
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne	56,4
Moins de 30 ans et diplômé du bac ou du supérieur	56,6
Revenu annuel du foyer supérieur à 150 000 F	52,7
PCS : profession libérale, cadre supérieur	52,4
Diplômé du bac ou du supérieur	52,3
PCS : profession intermédiaire	52,2
Age : moins de 25 ans.....	49,7
N'a jamais eu d'enfants	48,4
Femme active.....	47,5
Ensemble	40,3

Source : CREDOC, fin 1992.

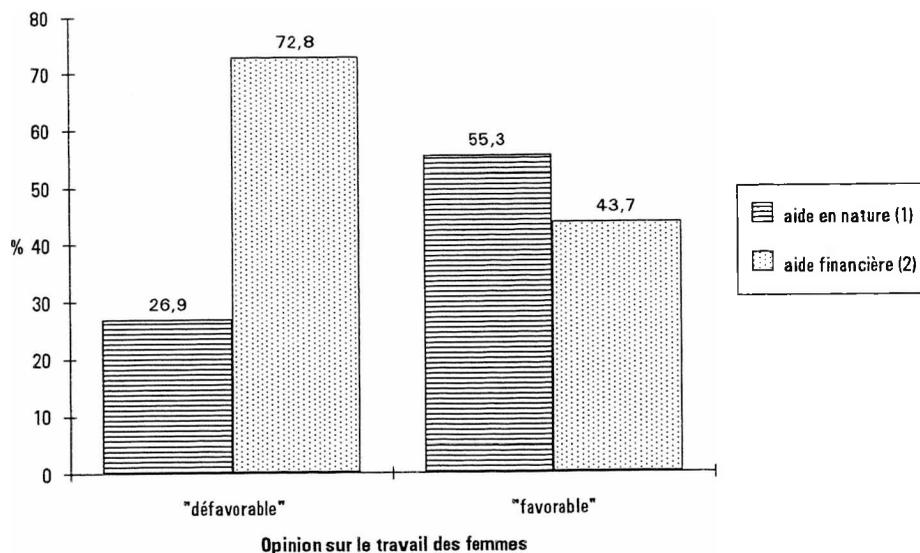
Tableau 73
Les catégories estimant le plus qu'il faut aider financièrement
les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler

	<i>(en %)</i>
Homme de 60 ans ou plus	71,7
Personne d'au moins 50 ans, sans diplômes (ou CEP seul)	69,8
Appartient à un couple dont les deux membres sont inactifs	68,7
Femme au foyer	68,0
A eu au moins trois enfants	68,0
PCS : retraité	66,8
Aucun diplôme (ou CEP seulement)	66,1
Ensemble	59,1

Source : CREDOC, fin 1992.

Enfin, bien entendu, les choix formulés sont très étroitement liés aux opinions que chacun a sur l'activité professionnelle des femmes. Ainsi, les individus "favorables" au travail féminin (les femmes devraient travailler "dans tous les cas où elles le désirent", elles devraient toujours travailler) optent à 55% pour l'aide en nature permettant la poursuite de l'activité professionnelle de la mère. A l'inverse, près des trois quarts des individus "défavorables" au travail féminin (73%) optent pour l'aide financière (graphique 17).

Graphique 17
Les préférences, selon que l'on est favorable ou défavorable au travail féminin



1. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

2 - L'extension de l'Allocation Parentale d'Education (APE) fait presque l'unanimité

Si l'Allocation Parentale d'Education (APE) est une aide financière incitative à l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents, on sait qu'elle reste limitée (lors de l'arrivée d'un enfant de moins de trois ans) **aux familles ayant au moins trois enfants**. La population est-elle favorable à l'extension de l'APE à **tous** les foyers ayant un enfant de moins de trois ans ?

La réponse des Français est clairement positive (tableau 74). Mais, compte tenu des opinions exprimées sur ces sujets (cf. ci-dessus), on ne peut être vraiment étonné que la généralisation éventuelle de l'APE soit plébiscitée. Certes, la proposition n'était contrebalancée par aucune référence au coût éventuel d'une telle mesure, mais le taux d'acceptation atteint (83%) confirme combien est fort, chez les Français, le désir de voir s'intensifier l'aide en faveur des jeunes parents. Le pourcentage atteint est même encore plus élevé chez les femmes actives (86%).

Tableau 74

Il existe aujourd'hui une Allocation Parentale d'Education (APE) d'environ 2 700 Francs par mois. Elle s'adresse à celui des parents qui déciderait d'arrêter momentanément de travailler, mais elle est limitée aux familles qui ont trois enfants dont un de moins de trois ans.

Pensez-vous que cette allocation devrait être étendue à toutes les familles ayant un enfant de moins de trois ans, en cas d'arrêt de l'activité professionnelle de l'un des parents ?

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femme active	Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
Oui	82,7	86,3	85,8
Non.....	15,6	12,6	12,5
Total (y compris les NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

En réalité, l'accord massif accordé ici par la population à l'extension de l'APE doit être bien compris : il ne s'agissait pas d'une question posée sous forme d'alternative. Dans ce contexte, le souhait exprimé par les Français correspond au désir que le plus grand nombre de parents puissent être susceptibles de bénéficier, ou de **choisir** de bénéficier, lors d'un arrêt d'activité à la suite d'une naissance, d'éventuelles mesures

d'extension de l'APE. Cela ne signifie pas pour autant que tous les Français favorables à cette extension aient l'intention d'en bénéficier eux-mêmes, en s'arrêtant eux-mêmes de travailler.

D'ailleurs, on observe que 77% des individus qui préfèrent pourtant que l'on offre davantage de services et d'équipements aux mères de jeunes enfants, afin qu'elles puissent **continuer** à exercer leur activité professionnelle, ont également opté pour l'extension de l'APE (tableau 75). C'est dire que le souhait formulé par les Français correspond à leur volonté de voir s'élargir les possibilités de choix des parents: **au-delà de leurs préférences personnelles, ils désirent que la palette des possibilités offertes aux parents de jeunes enfants soit la plus complète possible.**

Tableau 75

Extension de l'APE et mesure préférée pour aider les mères de jeunes enfants

(en %)

Pensez-vous que l'APE devrait être étendue à toutes les familles ayant un enfant de moins de trois ans ?	Préfère :		Ensemble
	l'aide en nature ¹	l'aide financière ²	
Oui	77,3	86,5	82,7
Non	21,5	11,4	15,6
Ne sait pas	1,2	2,1	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

1. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants.

2. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

Exemple de lecture : 77% des personnes qui préfèrent l'aide en nature (équipements de garde) facilitant la poursuite d'activité de la mère sont favorables à l'extension de l'APE.

Parmi les individus opposés à l'idée de l'extension de l'APE, on trouve un peu plus de personnes considérant que l'aide apportée par les prestations familiales est globalement "suffisante". Ceux-ci estiment aussi, un peu plus souvent qu'en moyenne, que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés en leur accordant la possibilité d'aménager leurs horaires de travail. On trouve ici 24% des célibataires de sexe masculin et 21% des hommes de 25 à 39 ans. Mais remarquons que même dans ces groupes, 75 à 80% de leurs membres sont favorables à l'extension de l'APE.

3 - Les mesures d'aménagement du temps de travail dans les entreprises

Autre marque de l'intérêt soulevé auprès de la population par toute mesure visant à faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : **près de neuf Français sur dix attendent que des mesures soient prises dans les entreprises pour permettre aux parents d'aménager leur temps de travail.** Seuls 11% estiment, en effet, que les entreprises "n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés".

Il reste que la grande majorité de la population (73%) préfère que les entreprises soient **encouragées** à prendre de telles mesures, plutôt qu'elles ne leur soient **imposées** (16%, cf. tableau 76). Autrement dit, la préférence va, de loin, à une instauration "en douceur" de telles mesures plutôt qu'à une obligation pure et simple. Cette préférence est encore plus accentuée chez les femmes actives.

Tableau 76

Certaines entreprises permettent aux parents ayant des enfants d'aménager leur temps de travail. Pensez-vous plutôt ... ?

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femme active	Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
... qu'il faut imposer de telles mesures à toutes les entreprises	15,6	15,0	14,3
... qu'il faut encourager les entreprises à prendre de telles mesures	73,4	79,4	80,7
... que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés	10,8	5,6	5,0
Ne sait pas	0,2	-	-
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Parmi les individus qui estiment que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés (11% de la population), on trouve, plus qu'en moyenne, des personnes **défavorables à l'activité féminine** : figurent ici, par exemple, 22% des individus qui pensent que la solution la plus souhaitable pour une femme ayant

des enfants est de ne pas travailler du tout. Ce groupe est plutôt constitué de personnes de sexe masculin, de 60 ans et plus, non-diplômés, résidant dans des communes de moins de 2 000 habitants.

Les individus considérant que des mesures d'aménagement du temps de travail doivent être **imposées** à toutes les entreprises (16%) se caractérisent, quant à eux, par le regard assez critique qu'ils portent sur la société : ils estiment plus souvent qu'en moyenne que la société française doit se transformer profondément par des réformes radicales, que la justice fonctionne très mal, que la diffusion de l'informatique est une chose regrettable, que l'état de l'environnement en France est mauvais. Il s'agit plutôt de personnes jeunes (moins de 30 ans), disposant de revenus moyens, souvent critiques vis-à-vis des politiques d'emploi engagées par les entreprises.

Des mesures qui doivent être le moins restrictives possible quant à l'âge des enfants ...

Globalement, une majorité de Français (57%) souhaitent que les mesures prises par les entreprises - qu'elles soient imposées ou encouragées - **soient destinées à tous les parents ayant des enfants d'âge scolaire**, et non pas seulement aux parents ayant de jeunes enfants (moins de 6 ans) ; cette dernière solution n'est en effet choisie que par 32% de la population (tableau 77). Les femmes actives mettent encore davantage l'accent sur le souhait que ces mesures puissent concerner tous les parents ayant des enfants d'âge scolaire. C'est d'ailleurs systématiquement plus le cas de toutes les femmes, actives ou non, tandis que les hommes estiment un peu plus souvent que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés.

Tableau 77

Pensez-vous que les mesures d'aménagement du temps de travail
dans les entreprises doivent concerner ... ?

(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femme active	Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
. uniquement les parents ayant de jeunes enfants (0 - 6 ans)	31,7	29,6	29,6
. les parents ayant des enfants d'âge scolaire	56,5	63,6	64,2
. Rappel : estime que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés	10,8	5,6	5,1
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

Presque les trois quarts (70%) des cadres et professions libérales souhaitent une application de ces mesures sur le plus grand nombre de parents, ainsi que 60% des employés. Par contre, 38% des ouvriers (contre 32% en moyenne) optent pour l'option la plus restrictive : seuls les parents ayant des enfants d'âge scolaire doivent bénéficier de ces mesures.

Les enquêtés les plus jeunes (moins de 25 ans) se montrent encore une fois très sensibilisés à la présence de jeunes enfants : 41% d'entre eux aimeraient que les mesures concernent exclusivement les parents d'enfants de moins de six ans. Par contre, entre 35 et 49 ans, les deux tiers des individus sont favorables à une instauration de mesures concernant tous les parents de jeunes d'âge scolaire.

Les diplômés du supérieur et les habitants de la région parisienne ont également un désir plus fort de voir ces mesures s'appliquer au plus grand nombre de parents possible.

... ou quant au sexe des parents

Un peu de la même façon, pourrait-on dire, une majorité de Français (59%) souhaite aussi que les mesures d'aménagement du temps de travail à mettre en place dans les entreprises **soient accordées aux deux parents indifféremment** (tableau 78). Il reste que trois Français sur dix pensent que ces mesures devraient être accordées exclusivement aux femmes. On retrouve là le fait que, pour une partie de la population, la question des charges familiales concerne principalement - exclusivement ? - les femmes. Remarquons d'ailleurs, pour comparaison, que pratiquement personne n'a souhaité que ces mesures ne soient accordées qu'aux hommes.

Tableau 78

Pensez-vous que les mesures d'aménagement du temps de travail dans les entreprises devraient être accordées ... ?

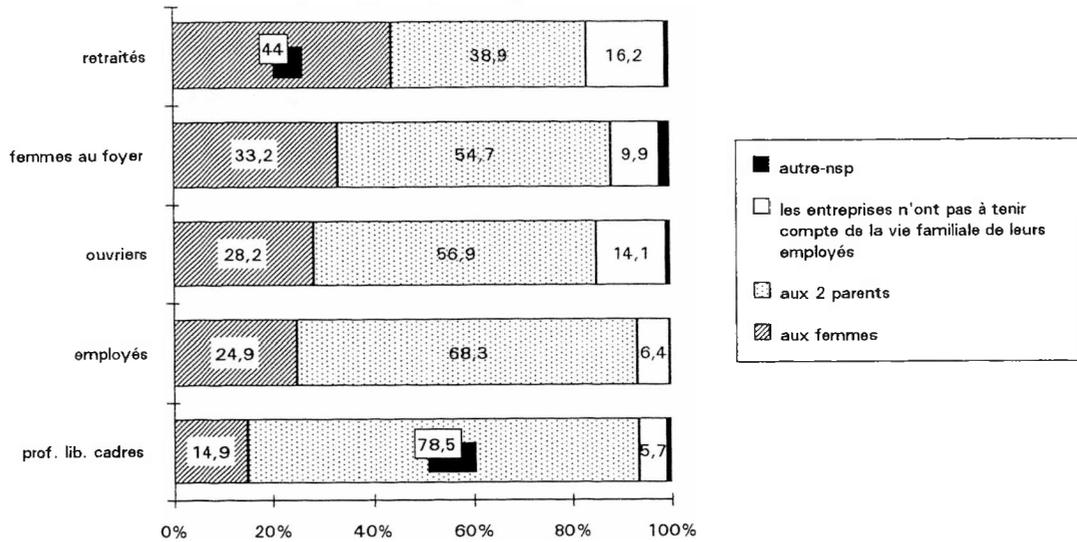
(en %)

	Ensemble de la population	dont :	
		Femme active	Femme active ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
. aux femmes	29,0	18,3	17,1
. aux hommes	0,1	0,1	-
. aux deux parents indifféremment	59,1	75,1	77,9
. Rappel : estime que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés	10,8	5,6	5,0
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, fin 1992.

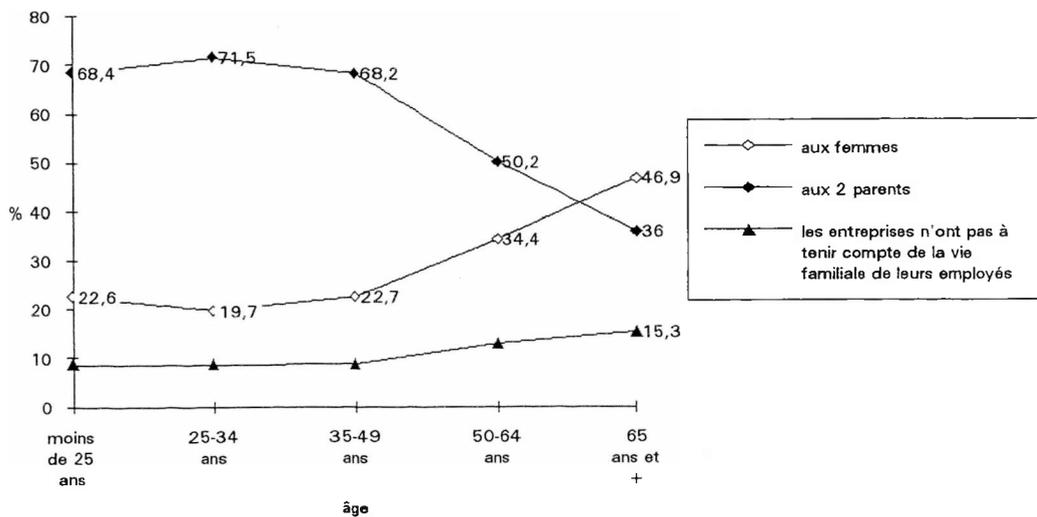
Les trois quarts des femmes actives préféreraient que les mesures puissent être accordées indifféremment aux deux parents. D'ailleurs, cette proportion est encore plus forte chez les cadres et professions libérales : près de huit sur dix d'entre eux sont favorables à des mesures susceptibles d'être proposées aux deux parents. A l'inverse, si seulement 15% des cadres souhaiteraient que de telles mesures concernent exclusivement les femmes, cela touche 44% des retraités et 33% des femmes au foyer (graphique 18).

Graphique 18
A qui devraient être accordées les mesures d'aménagement
du temps de travail dans les entreprises ?
- Variations selon la PCS -



Les effets d'âge et de diplôme sont très forts sur les réponses apportées à cette question. Ainsi, les personnes de 65 ans et plus optent plus souvent pour la limitation de telles mesures aux seules femmes, tandis que près de sept jeunes de moins de 25 ans sur dix estiment que ces mesures devraient être accordées aussi bien aux hommes qu'aux femmes (graphique 19).

Graphique 19
A qui devraient être accordées les mesures d'aménagement
du temps de travail dans les entreprises ?
- Variations selon l'âge -



De même, plus le niveau de diplôme est haut, plus on désire l'application de mesures le moins restrictives possible. Ainsi, 78% de diplômés du bac et du supérieur optent pour des mesures accordées aux salariés des deux sexes, contre 48% seulement des non-diplômés.

Au total, il est clair que le souhait des Français est que de telles mesures - si elles étaient prises - puissent toucher le plus large public, c'est-à-dire le plus de parents possible. Ce vœu passe par le désir d'accorder de telles mesures à tous les parents - quel que soit leur sexe - ayant des enfants d'âge scolaire. C'est cette même volonté d'ouverture qui semble animer les Français quand ils plébiscitent l'extension de l'APE à tous les parents de jeunes enfants, quel que soit le nombre d'enfants à charge. **En réalité, le désir des Français est de voir mettre en place des mesures en direction des jeunes parents qui, d'où qu'elles viennent (Etat, entreprises), puissent bénéficier du champ d'application le plus large possible.**

CHAPITRE 4

Une synthèse des opinions sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Chapitre 4

Une synthèse des opinions sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

On vient de le voir, plus de neuf Français sur dix considèrent que la présence d'un jeune enfant rend souhaitable une adaptation ou une modulation des horaires de travail d'un des parents, voire des deux. Mais s'il y a plutôt unanimité sur ce point, la population reste partagée sur l'étendue de cette adaptation : doit-elle passer par un arrêt temporaire d'activité ou par l'adoption d'horaires de travail réduits ? Doit-elle concerner avant tout la mère ou celui des deux parents qui a le salaire le plus bas ?

Les réponses à ces questions ont été successivement apportées au chapitre 3. Mais il était tentant d'essayer de **synthétiser** l'ensemble des opinions exprimées par les Français sur ce sujet. Une analyse des correspondances multiples a donc été réalisée afin de caractériser ce qu'on pourrait appeler "l'espace des opinions" de la population en matière de conciliation vie professionnelle - vie familiale. Cette analyse, complétée par une classification, permet de proposer une typologie mettant en évidence l'existence dans la population de sept groupes très typés, adoptant des positions sensiblement différentes sur la conciliation travail/enfants.

A. Une représentation synthétique des opinions des Français

L'objectif de l'analyse effectuée est de représenter synthétiquement les opinions des Français sur les problèmes d'adaptation qui se posent entre vie privée et activité professionnelle quand il y a présence d'enfants.

Sept variables actives ont donc été sélectionnées pour réaliser une analyse des correspondances multiples (ACM). Il s'agit de celles qui sont relatives aux **opinions concernant les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale et aux solutions d'adaptation éventuelles pour faciliter cette conciliation en cas de présence d'enfants**¹.

¹ Deux questions commentées précédemment ont été volontairement écartées : celle concernant l'extension de l'Allocation Parentale d'Éducation à un plus grand nombre de bénéficiaires et celle traitant de la généralisation, au sein des entreprises, de la mise en place de mesures d'aménagement du temps de travail pour les chargés de famille. Dans les deux cas, les mesures proposées ont reçu un tel accueil unanime qu'il apparaissait de peu d'intérêt explicatif d'introduire ces variables dans l'analyse.

Remarquons que les variables ayant trait à l'activité féminine, mais ne faisant pas référence à la présence ou à l'absence d'enfants (pour la plupart commentées au chapitre 2), n'ont pas été retenues ici comme variables actives. Elles seront néanmoins ultérieurement projetées dans "l'espace" ainsi défini.

Liste des sept variables actives de l'analyse

- * Alternative pour les femmes entre travail et enfants :
 - les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle ;
 - les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle.
- * Alternative entre aide en nature et aide en espèces :
 - il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants ;
 - il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.
- * Le fait que de plus en plus de femmes travaillent aujourd'hui est-il une bonne chose pour l'équilibre des enfants ? (oui / non).
- * Solution la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants :
 - travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux ;
 - travailler à temps plein, mais en s'arrêtant quelques années pour s'occuper des enfants quand ils sont petits ;
 - travailler à temps partiel ;
 - ne pas travailler du tout.
- * Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère. (d'accord / pas d'accord).
- * Une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle. (d'accord / pas d'accord).
- * Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il préférable que :
 - les deux parents continuent à exercer leur activité ;
 - les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail ;
 - la mère s'arrête momentanément de travailler ;
 - la mère réduise son temps de travail ;
 - celui qui a le plus bas salaire s'arrête momentanément de travailler ;
 - celui qui a le plus bas salaire réduise son temps de travail.

1 - L'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale (premier plan factoriel)

Les sept variables présentées ci-dessus contribuent donc à construire "l'espace des opinions des Français sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale".

L'analyse effectuée met en évidence deux axes¹ :

Le **premier** fait apparaître un clivage entre les individus qui, à travers leurs opinions sur la "conciliation travail/enfants", donnent, grosso modo, la priorité à l'enfant et ceux qui, au contraire, privilégient avant tout l'activité professionnelle, activité professionnelle de la mère s'entend. Cet axe reflète, d'une certaine manière, des positions de principe sur le travail féminin.

Le **second** axe correspond, en quelque sorte, à une échelle permettant de mesurer le degré de nécessité ressentie par chaque Français que le rythme de l'activité professionnelle des parents actifs soit modulé en cas de présence d'enfants, pour mieux concilier activité professionnelle et vie familiale. Il fournit donc, d'une certaine façon, une mesure de l'acceptation de nos concitoyens d'adapter, plus ou moins fortement, leur rythme d'activité professionnelle pour faciliter leur vie familiale.

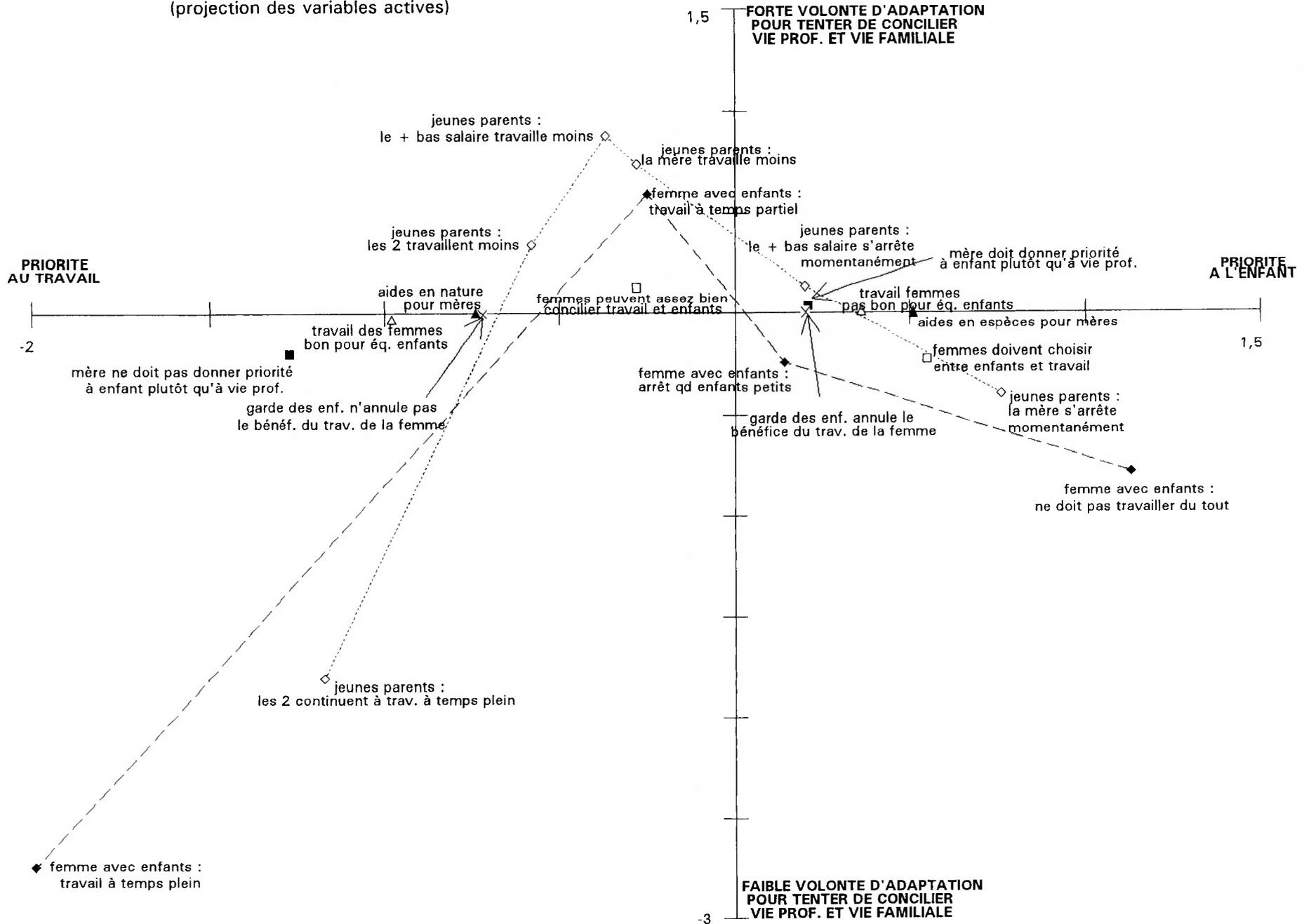
1-1 L'Axe 1 : priorité à l'activité professionnelle ou priorité à l'enfant ...

L'axe horizontal (graphique 20) oppose donc d'un côté (à droite) les individus estimant que, dans l'alternative "travail/enfants", la priorité doit revenir à l'enfant, et de l'autre (à gauche), ceux qui considèrent que l'activité professionnelle doit passer avant l'enfant.

¹ Le pourcentage d'inertie expliquée par les deux premiers axes s'élève à 26 %.

Graphique 20

L'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale
(projection des variables actives)



On trouve ainsi, à droite de l'axe, les personnes qui estiment préférable que les mères de famille ne travaillent pas du tout. On y trouve également projetés les points : *"les femmes doivent choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle"*, *"la mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à sa vie professionnelle"*, *"le travail des femmes n'est pas bon pour l'équilibre des enfants"*, *"dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère"*. Penser que le coût de la garde des enfants annule très souvent le bénéfice du travail de la mère ne relève donc pas seulement d'un calcul purement objectif. Comme on l'a vu¹, cette idée intègre aussi une notion non quantifiable, relative à la mise en cause de la relation privilégiée entre la mère et l'enfant. En tout état de cause, on exprime davantage cette idée quand on pense qu'il est important que la mère s'occupe elle-même de son enfant.

Au contraire, c'est à gauche du graphique que l'on trouve les individus favorables à la poursuite de l'activité professionnelle des mères de famille, poursuite aussi bien sous forme de travail à temps plein que sous forme de travail à temps partiel. Ici, on ne juge plus que l'enfant est prioritaire. Au contraire, c'est à la réussite professionnelle des femmes que l'on accorde le plus d'importance : *"les femmes ne doivent pas donner la priorité à l'enfant, plutôt qu'à leur vie professionnelle"*. D'ailleurs, le fait que de plus en plus de femmes travaillent apparaît ici comme une bonne chose pour l'équilibre des enfants. La valeur de l'activité féminine y est reconnue puisqu'on y est en désaccord avec l'idée que dans beaucoup de cas, *"le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère"*. On y préconise enfin de donner la possibilité aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler *"en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants"*.

Autrement dit, l'axe horizontal permet de mesurer la sensibilité des Français au fait que les mères de famille puissent exercer une activité professionnelle : cet axe oppose, grosso modo, les individus favorables à l'activité féminine lorsqu'il y a présence d'enfants dans le foyer (à gauche) à ceux qui s'y montrent plutôt hostiles (à droite).

Tout au long de cet axe, s'échelonnent aussi les différentes possibilités offertes aux mères de famille - ou jugées souhaitables pour elles - : on trouve ainsi, de gauche à droite, les partisans de l'activité professionnelle à temps plein, puis les adeptes de

¹ Cf. Chapitre 2.

l'activité à temps partiel, puis ceux de l'arrêt temporaire, enfin les individus favorables à l'arrêt définitif de travail de la mère¹.

1-2 L'Axe 2 : la volonté d'adaptation pour concilier vie professionnelle et vie familiale

L'axe vertical opère une distinction entre :

- d'un côté, les individus qui se montrent prêts à effectuer des adaptations dans leur vie professionnelle (ou celle de leur foyer) pour mieux concilier travail et enfants ; ou ceux qui conçoivent la nécessité d'une telle adaptation quand les deux parents travaillent (**en haut du graphique 20**) ;
- d'un autre côté, les individus qui ne ressentent pas la nécessité d'une telle adaptation ou ceux dont le souhait de s'adapter est très faible ou inexistant (**en bas du graphique 20**).

Figurent ainsi, au Sud du graphique, les individus qui expriment des idées plutôt tranchées sur l'activité professionnelle des femmes ayant de jeunes enfants. Une partie d'entre eux estime plutôt que la mère ne doit pas travailler du tout. L'autre partie adopte la position inverse qui consiste à défendre l'idée que la femme doit continuer à travailler à plein temps quand elle a des enfants, ou encore que les deux parents doivent poursuivre leurs activités professionnelles respectives, sans adaptation. Pour ces personnes, la question de la carrière professionnelle des femmes ne se pose pas vraiment en termes de compatibilité ou d'incompatibilité avec la vie familiale, mais relève plutôt d'une conviction : les femmes doivent toujours travailler, les femmes ne doivent jamais travailler. Nous dirons que dans ces groupes, la volonté de s'adapter à l'arrivée d'un enfant par modification du rythme de travail - ou d'imaginer cette adaptation - est faible.

A l'opposé, au Nord du graphique, figurent les Français qui considèrent préférable d'apporter des modifications à la vie professionnelle du couple pour tenter de mieux concilier travail et vie familiale. De ce point de vue, la solution la plus "progressiste" (impliquant la plus forte capacité d'adaptation) est celle relative au passage au travail à temps partiel de celui des deux parents qui a le salaire le plus bas (c'est-à-dire éventuellement le père). Un peu moins extrêmes, mais révélant aussi des capacités

¹ Les points corrélatifs sont reliés entre eux (graphique 20). Les solutions concernant les jeunes couples d'actifs sont graduées de la même manière tout au long de l'axe horizontal.

d'adaptation sensibles sont les partisans du travail à temps partiel de la mère, puis les adeptes de la réduction du temps de travail des deux parents (au Nord du graphique 20).

1 - 3 Projection, dans cet espace, de différentes variables d'opinions concernant l'activité féminine

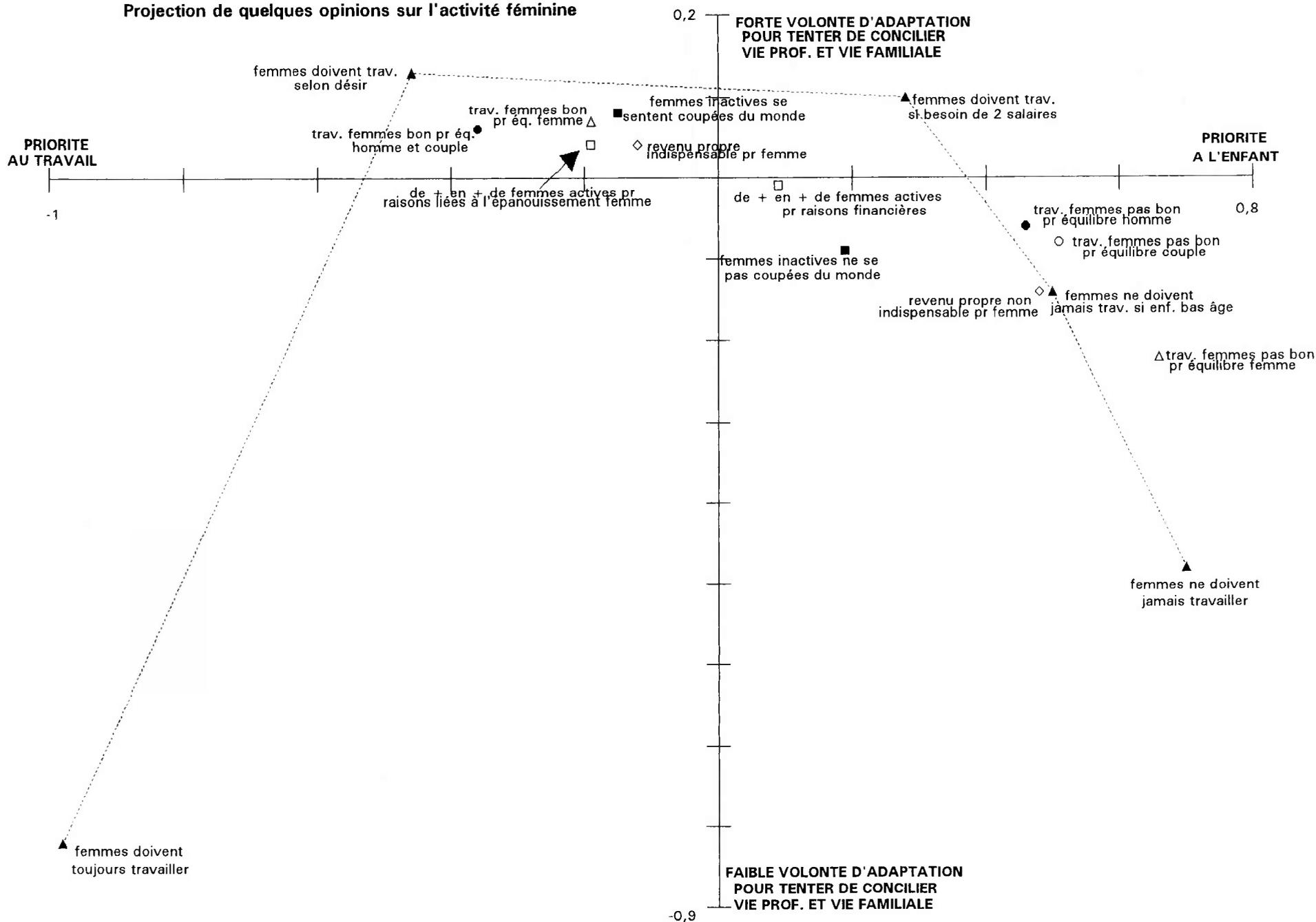
Quelques variables d'opinions, inactives dans l'analyse, se rapportant au travail féminin au sens large peuvent être projetées dans l'espace ainsi défini. Elles permettent de mieux comprendre la façon dont se structurent les opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale (graphique 21).

Dans le cadran Sud-Est (au Sud, à droite) figurent ainsi les individus défavorables, dans l'absolu, à l'activité féminine, sans même qu'il ne soit fait référence aux enfants. Ces personnes considèrent qu'il n'est pas indispensable que les femmes disposent de ressources propres ; elles ne pensent pas non plus que les femmes au foyer se sentent coupées du monde. Dans ce cadran, on évoque souvent les raisons d'ordre financier pour expliquer l'intensification du travail féminin. Le fait que de plus en plus de femmes travaillent n'est d'ailleurs pas ici jugé bénéfique, ni pour l'équilibre de l'homme, ni pour celui du couple, ni même pour la femme elle-même.

A l'opposé, dans le cadran Nord-Ouest, se projettent les partisans du libre choix de la femme de travailler. Les attitudes sont ici plutôt bienveillantes à l'égard de l'activité féminine et on y estime qu'il est indispensable pour elles de disposer de ressources propres. Ces individus n'expliquent pas l'intensification de l'activité féminine par des raisons matérielles et financières, mais plutôt par un désir d'épanouissement personnel. D'ailleurs, la montée du travail féminin est jugée bénéfique pour l'équilibre de la femme, comme pour celui du couple et celui de l'homme. Ici, on est convaincu que les femmes inactives se sentent coupées du monde.

Graphique 21

Projection de quelques opinions sur l'activité féminine



Note : échelle agrandie

2 - Projection des caractéristiques socio-démographiques dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale

La projection, dans l'espace ainsi défini, des principales caractéristiques socio-démographiques (graphique 22) fait apparaître des clivages assez prononcés entre catégories. On y retrouve, synthétisées, une série de différences mises en évidence tout au long de cette étude.

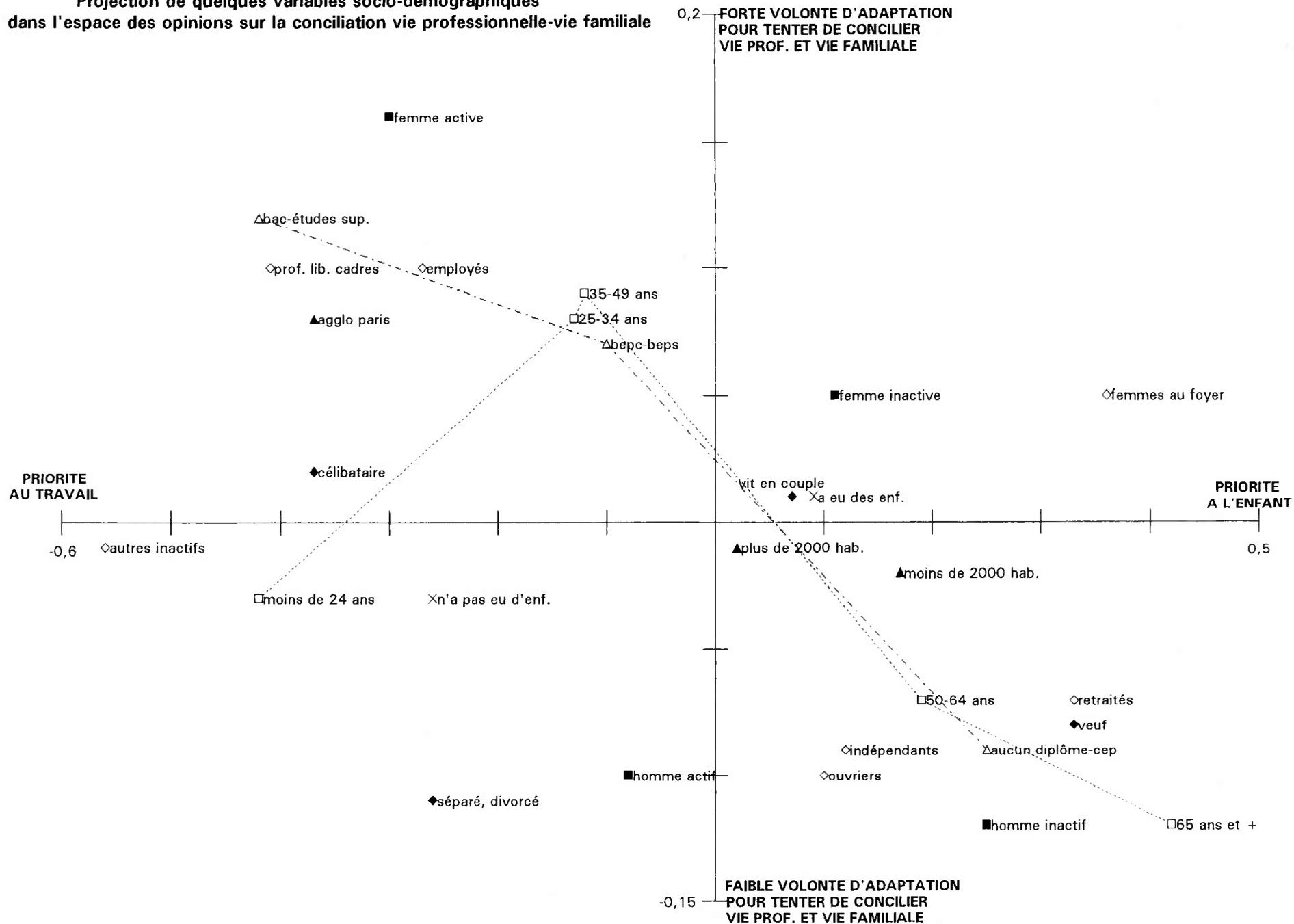
Dans le **quadrant inférieur droit**, qui correspond à la zone d'opinions assez traditionnelles dans laquelle les individus donnent la priorité à l'enfant tout en exprimant une faible propension à la nécessité de s'adapter pour concilier travail et famille, figurent des personnes âgées, peu diplômées, vivant plutôt dans des communes rurales. Ces individus conservent une vision très traditionnelle des rôles respectifs de l'homme et de la femme, en particulier pour ce qui est de l'éducation des enfants. Les ouvriers et les travailleurs indépendants figurent dans cette zone de l'espace.

Le quadrant opposé (**supérieur gauche**) regroupe les individus favorables au travail des femmes, mais pour qui, même si l'activité professionnelle est une valeur importante, il apparaît souhaitable d'apporter des adaptations à son rythme de travail afin de concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale. Figurent ici, avant tout, les femmes actives, les personnes de 25 à 50 ans, c'est-à-dire celles qui sont au coeur de leur vie professionnelle, les diplômés, les cadres supérieurs, les habitants de Paris et de l'agglomération parisienne.

Les enquêtés les plus jeunes (moins de 25 ans) figurent dans le **quadrant inférieur gauche** : ils donnent la priorité à l'activité professionnelle, mais ne montrent pas une véritable aspiration à l'adaptation de leur rythme de travail pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Cette position s'explique certainement par le fait que, d'une part, ils n'en sont qu'au début de leur vie active, et que, d'autre part, ils n'ont pas encore eu d'enfants. Leur sensibilité toute relative aux problèmes de conciliation travail/enfants est donc liée en partie à leur inexpérience en la matière.

Enfin, les femmes au foyer se projettent, quant à elles, dans le **quadrant supérieur droit**. Elles donnent, de toutes façons, la priorité à l'enfant, mais considèrent néanmoins souhaitable une adaptation du rythme de travail pour faciliter la vie familiale. Elles sont surtout assez favorables à l'arrêt temporaire d'activité.

Graphique 22
Projection de quelques variables socio-démographiques
dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale



Note : échelle agrandie

3 - Projection de diverses autres variables dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale

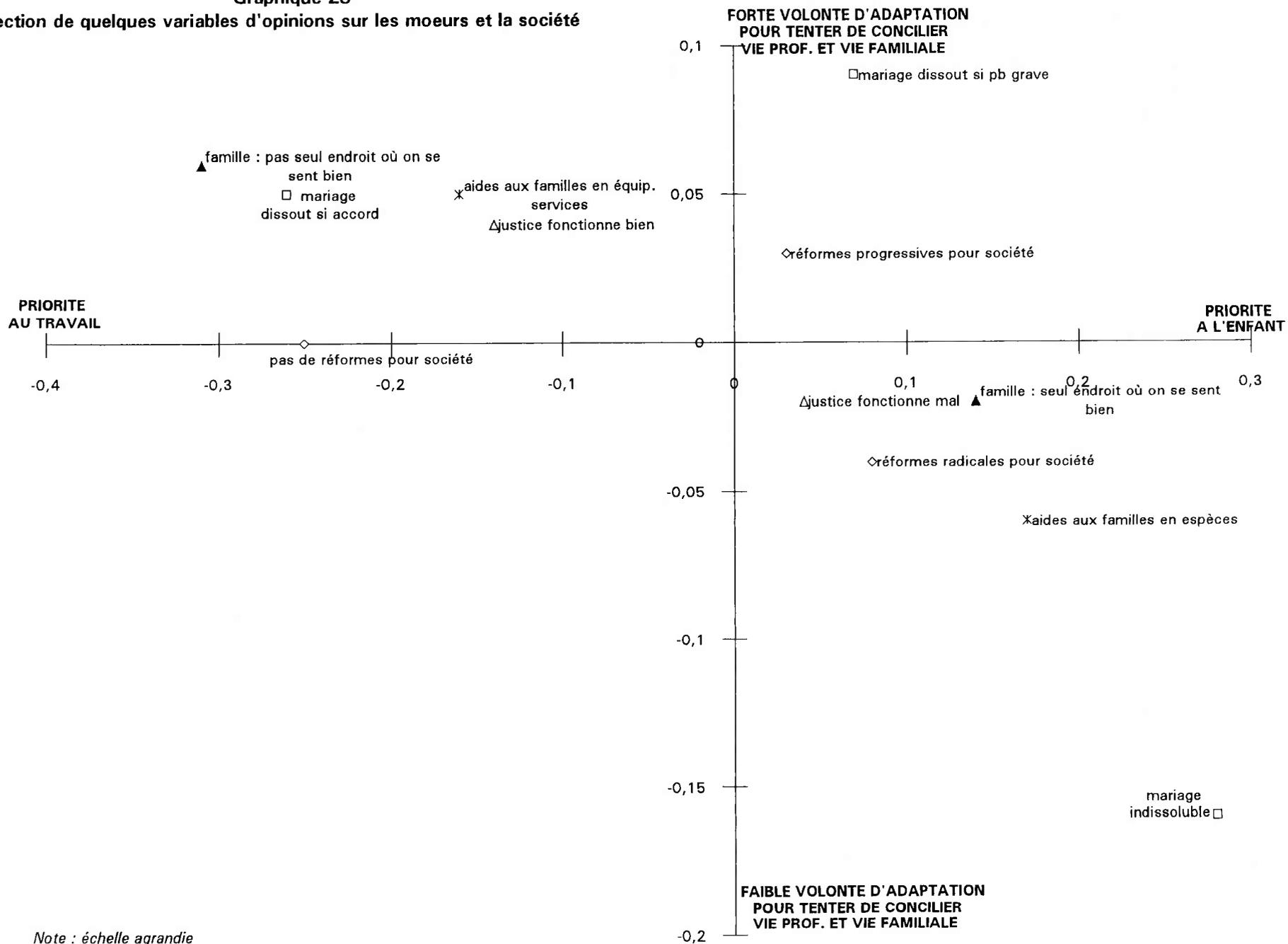
Prenons en compte d'autres variables d'opinions généralistes, concernant en particulier les réformes à apporter à la société, les attitudes sur la famille, sur le mariage, etc. On remarque qu'elles se projettent selon une diagonale qui va du quadrant supérieur gauche à la zone inférieure droite : celle-ci met grosso modo en évidence une opposition "modernisme/traditionalisme" (graphique 23).

Dans le **cadran inférieur droit** qui, rappelons-le, correspond à la sphère où l'on met en avant l'intérêt de l'enfant et où l'on exprime une faible propension à l'adaptation vie professionnelle/vie familiale, les individus se caractérisent par des attitudes plutôt "traditionalistes" en matière de mœurs et une certaine insatisfaction. Ainsi pensent-ils que le mariage est une union indissoluble, ou encore que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu. Ils émettent aussi un jugement critique sur le fonctionnement de la justice et sont partisans de la mise en place de réformes radicales pour transformer la société. Ils réclament par ailleurs davantage d'aides en espèces pour les familles.

A l'opposé, le **cadran supérieur gauche** se caractérise par la présence d'individus plutôt "modernistes" en matière de mœurs : ils estiment que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties ou encore que la famille n'est pas le seul lieu où l'on se sente bien et détendu. Leur moindre contestation de la société est liée à une attitude moins critique que celle des individus du groupe précédent. Pour eux, la justice fonctionne bien et il n'est pas nécessaire que la société française se transforme profondément.

Graphique 23

Projection de quelques variables d'opinions sur les mœurs et la société



Note : échelle agrandie

B. Une classification en sept groupes

A partir de l'analyse précédente, plusieurs classifications ont été réalisées. La typologie la plus pertinente permet de retenir **sept groupes** qui recouvrent bien les oppositions existant aujourd'hui dans la population française en matière de conciliation "vie familiale/vie professionnelle".

Les sept classes obtenues peuvent, elles-mêmes, être rassemblées en quatre grands groupes définis ainsi :

* **Les réfractaires au travail féminin, qui placent l'intérêt de l'enfant au premier plan**

Classe 1 : les partisans de la femme au foyer (14 % de la population).

* **Les individus pour qui, l'intérêt de l'enfant primant, l'arrêt temporaire d'activité apparait être la solution idéale**

Classe 2 : les partisans de l'arrêt temporaire d'activité de la mère (29 %).

Classe 3 : les partisans de l'arrêt temporaire de celui des parents qui a le plus bas salaire (10 %).

* **Les individus préconisant des adaptations au rythme de travail des parents, partisans du travail à temps partiel**

Classe 4 : les "ultra-progressistes" (9 %).

Classe 5 : les partisans du travail à temps partiel de la mère (19 %).

Classe 6 : les "égalitaristes" (11 %).

* **Les inconditionnels du travail de la femme, indifférents à la question des enfants**

Classe 7 : les inconditionnels du travail féminin (7 %).

Les deux premiers groupes sont grosso-modo plutôt "défavorables" au travail féminin. Ils regroupent environ 53 % de la population. Les deux autres groupes (c'est-à-dire les quatre dernières classes) réunissent au contraire des partisans du travail féminin¹.

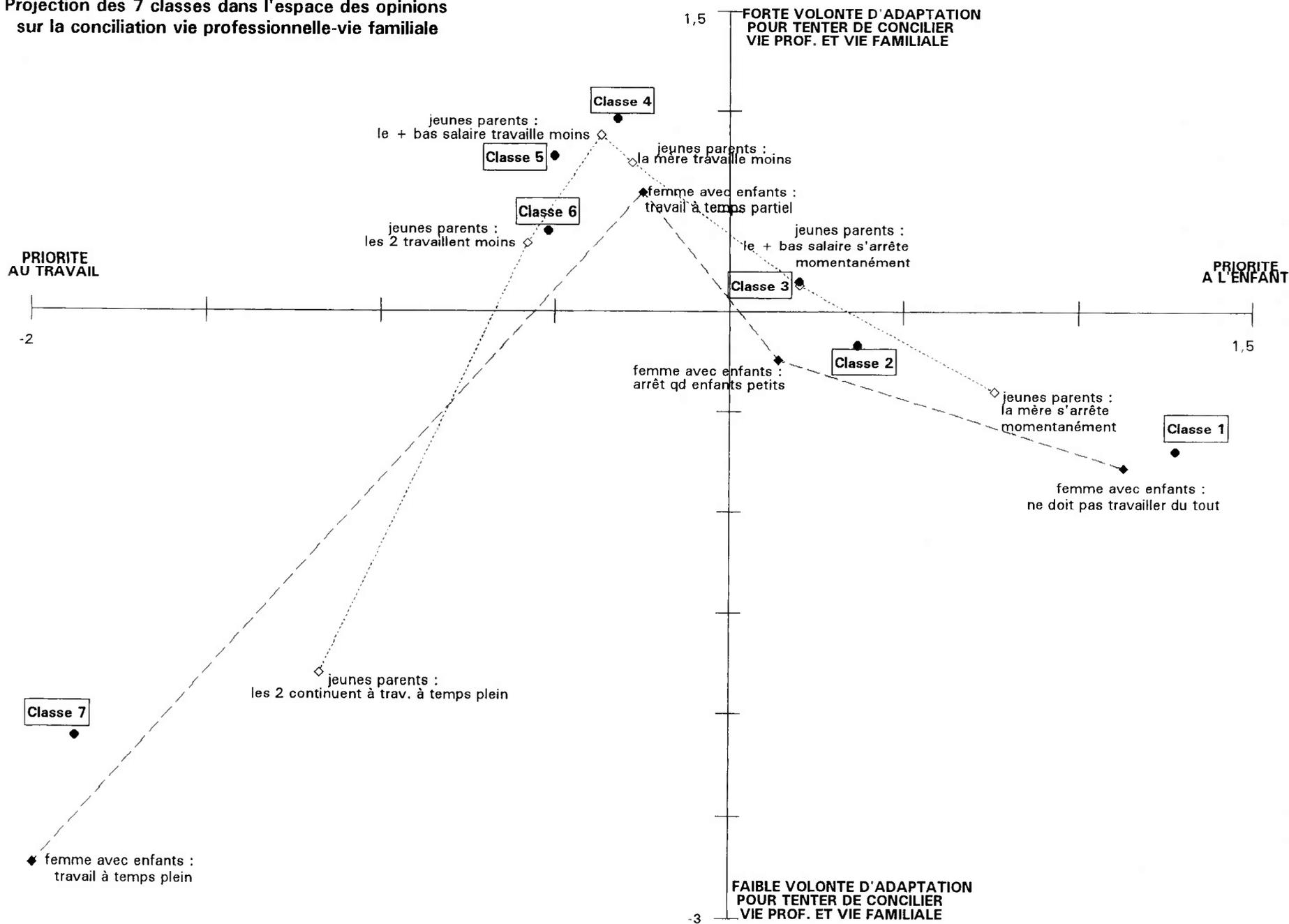
¹ La répartition entre les classes "défavorables" ou "favorables" au travail féminin (53%/47%) est tout à fait identique au découpage effectué au chapitre 2 § A-1.

Les sept classes peuvent être projetées dans "l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle - vie familiale"¹ (cf. graphique 24). On remarque qu'elles s'échelonnent dans l'ordre croissant, de droite à gauche, tout au long de l'axe horizontal. Elles représentent donc les différents niveaux de gradation d'opinions existant dans la population française sur la question de l'activité des mères de famille.

¹ Il s'agit de la projection des centres de gravité de chacune des classes dans "l'espace des opinions" présenté précédemment.

Graphique 24

Projection des 7 classes dans l'espace des opinions sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale



Classe 1 : les partisans de la femme au foyer (14% de la population)

Cette première classe représente environ un septième de la population. Il s'agit des individus **les plus réfractaires au travail féminin**. Plus des trois quarts d'entre eux estiment, en effet, que la solution souhaitable pour une femme ayant des enfants est qu'elle n'exerce pas du tout d'activité professionnelle. Rappelons que cette solution n'est préconisée que par 15% de l'ensemble des Français. Les individus de la classe 1 portent donc une grande attention à l'enfant : pour eux, il faut nécessairement que la mère donne la priorité à son enfant plutôt qu'à sa vie professionnelle. D'ailleurs, ils jugent pratiquement tous (à 97%) que l'activité professionnelle de la femme est néfaste pour l'équilibre des enfants.

Du point de vue socio-démographique, il s'agit d'une population plutôt masculine et âgée (59% ont 50 ans et plus, contre 39% dans l'ensemble). Plus de la moitié (56% exactement) des individus de cette classe sont sans activité (retraités ou femmes au foyer). Par ailleurs, plus de sept sur dix ne disposent d'aucun diplôme. Finalement, ces personnes, plutôt âgées, ont conservé une vision très traditionnelle des rôles respectifs de l'homme et de la femme au sein de la famille.

Tableau 79
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 1

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Solution souhaitable pour une femme ayant des enfants : ne pas travailler du tout	78,3	14,9
L'augmentation de l'activité féminine n'est pas une bonne chose pour l'équilibre des enfants	97,4	72,5
Les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle	65,1	33,2
Il faut aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	88,5	59,1
Une mère doit donner la priorité à son enfant plutôt qu'à sa vie prof.	98,9	85,2
Femme au foyer	20,8	14,1
Homme inactif	32,6	22,1
Retraité	35,5	23,0
65 ans et plus	31,5	18,5
Réside dans une commune de moins de 2000 habitants	34,8	27,1
A eu au moins trois enfants	43,5	30,7
Dispose d'un revenu par UC inférieur à 4000 Francs	37,9	29,0
Ne dispose d'aucun diplôme ou du CEP	72,1	52,2
Homme	55,2	47,5

Exemple de lecture : 33% des Français estiment que les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle; c'est le cas de 65% des membres de la classe 1. La classe 1 est constituée de 36% de retraités alors que dans l'ensemble de la population, il y en a 23%.

Classe 2 : les partisans de l'arrêt temporaire d'activité de la mère (29% de la population)

Cette classe est la plus importante : elle rassemble près de 30% de la population. Ses membres émettent des réserves sur le travail féminin : 62% y sont plutôt défavorables¹. Ils font donc partie de ceux qui placent l'intérêt de l'enfant au premier plan. D'ailleurs, pour eux, l'augmentation du nombre de femmes actives a des conséquences néfastes sur l'équilibre des enfants. De fait, tous s'accordent (à 95%) à penser que les femmes doivent donner la priorité à l'enfant et non à leur vie professionnelle. D'ailleurs, 73% d'entre eux préfèrent l'incitation, par des aides financières, à l'arrêt de travail temporaire des mères de jeunes enfants plutôt que l'incitation à la poursuite de l'activité professionnelle par l'accroissement de l'offre des équipements de garde.

Les caractéristiques socio-démographiques des personnes de cette classe sont sensiblement identiques à celles de la classe précédente. Il s'agit principalement de personnes âgées, retraitées ou femmes au foyer, n'ayant pas d'enfants à charge. On dénombre cependant proportionnellement moins d'hommes ici que dans la classe 1 et moins de personnes très âgées (14% des membres de la classe ont 70 ans et plus, contre 20% des membres de la classe 1).

Tableau 80
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 2

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Solution souhaitable pour une femme ayant des enfants : arrêt temporaire quand les enfants sont petits	51,8	29,7
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que la mère s'arrête momentanément de travailler	68,0	34,4
Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère	89,2	77,4
La mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle	95,0	85,2
L'augmentation de l'activité féminine n'est pas une bonne chose pour l'équilibre des enfants	83,8	72,6
65 ans et plus.....	25,4	18,5
Ne dispose d'aucun diplôme ou du CEP.....	61,3	52,2
Retraité.....	29,2	23,0
Femme au foyer.....	18,1	14,1
Individu appartenant à un couple dont les 2 membres sont inactifs	27,0	20,6

Exemple de lecture : 34% des Français estiment qu'il est préférable que la mère s'arrête de travailler momentanément quand les deux parents de jeunes enfants travaillent ; c'est le cas de 68% des membres de la classe 2.

¹ C'est-à-dire qu'ils estiment que "les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge", qu'elles "ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire" ou qu'elles "ne devraient jamais travailler", cf. Chapitre 2.

Classe 3 : les partisans de l'arrêt temporaire d'activité de celui des deux parents qui a le salaire le plus bas (10% de la population)

Si les individus de cette classe sont de fervents partisans de l'arrêt de travail momentan  de l'un des parents pour s'occuper des enfants, ils privil gient **l'interruption de travail de celui qui a le plus bas salaire** : 96% trouvent en effet que c'est la solution pr f rable quand les deux parents sont actifs (contre 10% seulement dans l'ensemble de la population). De m me, ils approuvent tr s majoritairement une id e qui est loin de faire l'unanimit  : le fait que ce soit au p re de cesser temporairement d'exercer quand son salaire est inf rieur   celui de sa conjointe. Certes, ces individus sont tr s favorables aux incitations financi res permettant   la m re de cesser de travailler, mais plus globalement, ils r clament un traitement identique pour les hommes et les femmes : ils souhaitent que l'on encourage les entreprises   mettre en place des mesures d'am nagement du temps de travail, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ayant charge d'enfants.

Tableau 81
Principales caract ristiques distinctives des membres de la classe 3

	% de r�ponses dans la classe	% de r�ponses dans l'ensemble de la population
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est pr�f�rable que celui des 2 qui a le plus bas salaire s'arr�te momentan�ment	96,1	9,6
Si le p�re a un salaire inf�rieur � celui de la m�re, c'est � lui de s'arr�ter de travailler pour s'occuper des enfants	63,7	28,4
Il faut inciter les entreprises � permettre aux 2 parents indiff�remment d'am�nager leur temps de travail	77,6	59,2
Il faut aider, par des aides financi�res, les m�res de jeunes enfants � cesser temporairement de travailler	68,5	59,1
25-34 ans.....	27,1	20,7
Dispose d'un dipl�me sup�rieur au CEP	53,8	47,8
Cadre, profession lib�rale	22,6	17,7
Ouvrier.....	21,8	16,1
Homme actif.....	30,7	25,4

Exemple de lecture : 28% des Fran ais estiment que si le p re a un salaire inf rieur   celui de la m re, c'est   lui de s'arr ter de travailler pour s'occuper des enfants ; c'est le cas de 64% des membres de la classe 3. La classe 3 est constitu e de 23% de cadres et professions lib rales, alors que dans l'ensemble de la population, il y en a 18%.

Classe 4 : les "ultra-progressistes" (9% de la population)

La classe 4 marque une rupture par rapport aux trois classes précédentes : on passe, cette fois, du côté des Français qui mettent en avant l'activité professionnelle et non plus l'intérêt de l'enfant. Les membres de cette classe sont des partisans affirmés du travail féminin, mais en même temps, ils sont désireux qu'une adaptation puisse se faire dans le rythme de travail des parents pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans ce cadre, pour eux, la solution préférable à adopter par les parents actifs est **la réduction du temps de travail de celui des parents qui a le salaire le moins élevé**. 98% des membres de ce groupe penchent pour cette solution. Les individus constituant cette classe apparaissent doublement "progressistes" : d'abord, parce qu'ils sont adeptes du travail à temps partiel, d'autre part, parce qu'ils acceptent l'idée que c'est à celui des parents qui dispose du salaire le plus bas de réduire son temps de travail (donc, le cas échéant, le père).

On trouve ici davantage de diplômés du bac ou de l'enseignement supérieur qu'en moyenne et davantage d'individus issus de milieux socio-professionnels assez aisés (cadres, professions libérales). Ils expriment souvent des opinions modernistes en matière de moeurs.

Tableau 82

Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 4

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que celui des 2 qui a le plus bas salaire réduise son temps de travail...	97,7	9,4
Si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est à lui de s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants	58,0	28,4
Solution souhaitable pour une femme ayant des enfants : travail à temps partiel.....	69,2	51,1
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à trav. en leur offrant + d'équip. et de services pour la garde de leurs enf.	50,7	40,3
Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	61,1	45,0
Cadre, profession libérale.....	25,5	17,7
Homme actif.....	32,3	25,4
A au moins deux enfants de moins de 16 ans à charge	31,7	21,7
A moins de 50 ans.....	74,5	60,9
Est diplômé du bac ou du supérieur	35,2	26,3

Exemple de lecture : 28% des Français estiment que si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est à lui de s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants ; c'est le cas de 58% des membres de la classe 4. Les trois quarts des membres de la classe 4 ont moins de 50 ans, contre 61% dans l'ensemble de la population.

Classe 5 : les partisans du travail à temps partiel de la mère (19% de la population)

Ce groupe est favorable à la réduction du temps de travail de la mère quand les deux parents sont actifs. D'ailleurs, dans l'absolu, interrogés au sujet de la solution souhaitable pour les femmes ayant des enfants, les membres de ce groupe penchent très sensiblement (à 77%) pour le travail à temps partiel. Ils voient, par ailleurs, d'un oeil favorable l'activité professionnelle des femmes, puisqu'ils estiment que cela est bon aussi bien pour l'équilibre de la femme, celui de l'homme, celui du couple, voire, dans une moindre mesure, celui des enfants. Pour eux, il n'est pas exact que dans beaucoup de cas, le bénéfice du travail de la femme est annulé par le coût de la garde des enfants.

Les femmes actives sont sur-représentées dans cette classe. Notons que les partisans du travail à temps partiel ont également un niveau de revenu élevé. Il s'agit souvent d'individus vivant en couple, ayant un conjoint lui-même actif.

Tableau 83
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 5

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Solution souhaitable pour une femme ayant des enfants : travail à temps partiel	77,0	51,1
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que la mère réduise son temps de travail	88,0	24,0
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à trav. en leur offrant + d'équip. et de services pour la garde de leurs enf.	60,2	40,3
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des enfants	40,5	26,9
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre de l'homme	69,2	54,6
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre du couple	70,0	57,9
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre de la femme	86,4	76,5
Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	55,6	45,0
Femme active	32,0	22,5
Femme	60,3	52,5
Individu appartenant à un couple dont les 2 membres sont actifs ..	39,1	27,9
Dispose du bac ou d'un diplôme supérieur	31,0	26,3
Employé	24,3	16,2
Dispose d'un revenu mensuel supérieur, dans son foyer, à 15 000 F	33,9	25,5

Exemple de lecture : La classe 5 est composée de 32% de femmes actives alors que dans l'ensemble de la population, il y en a 23%.

Classe 6 : les "égalitaristes" (11% de la population)

On trouve ici les partisans de l'égalité entre hommes et femmes en matière d'implication vis-à-vis des enfants : pour la quasi-totalité des individus de ce groupe (98%), la meilleure solution quand les parents de jeunes enfants travaillent est que **les deux parents réduisent faiblement leur temps d'activité** (contre 12% en moyenne). Ces individus font preuve d'un grand attachement au travail féminin : ils jugent ainsi indispensable qu'une femme dispose de ressources propres, et considèrent que les inactives doivent se sentir coupées du monde. Souhaitant que les hommes et les femmes soient logés à la même enseigne, ils considèrent également que si des mesures d'aménagement du temps de travail étaient mises en place dans les entreprises, elles devraient concerner les deux parents indifféremment, et non pas exclusivement la femme.

Particulièrement modernistes, ces individus font partie de milieux socio-culturels plutôt aisés (diplômés de l'enseignement supérieur, cadres ...). Mais il faut remarquer qu'une partie d'entre eux semblent aussi exprimer des positions de principe en la matière, car ils se caractérisent également par une certaine inexpérience en matière d'enfants (célibataires, sans enfants).

Tableau 84
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 6

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail.....	98,4	11,6
Il faut encourager les entreprises à mettre en place des mesures d'aménagement du temps de travail pour les deux parents.....	82,6	59,2
Les femmes ne travaillant pas se sentent coupées du monde.....	67,7	54,9
Il est indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle	89,0	79,6
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des enfants.....	36,6	26,9
Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	60,7	45,0
Dispose du bac ou d'un diplôme supérieur.....	36,9	26,3
Cadre, profession libérale.....	26,0	17,7
A moins de 50 ans.....	72,6	60,9
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne.....	29,7	15,2
N'a pas eu d'enfants.....	35,0	24,8
Célibataire.....	25,3	15,9

Exemple de lecture : 12% des Français estiment qu'il est préférable, quand les parents de jeunes enfants travaillent, que les deux réduisent faiblement leur temps de travail ; c'est le cas de 98% des membres de la classe 6.

Classe 7 : les "inconditionnels" du travail féminin (7% de la population)

Cette dernière classe, la moins importante, se distingue des trois précédentes par la faible propension de ses membres à ressentir la nécessité d'adapter le rythme de travail des parents - ou de la mère - à l'arrivée d'un enfant. Pour eux, l'activité professionnelle de la mère doit nécessairement primer. Ces farouches partisans de l'activité féminine adoptent en la matière une position de principe : plus d'un sur deux trouve souhaitable que les femmes ayant des enfants travaillent à temps plein en ne prenant que les congés légaux (contre 4% en moyenne). Une forte majorité (65%) d'entre eux estiment aussi que le travail de la femme est bénéfique à l'équilibre de l'enfant, alors que les trois quarts de la population pensent le contraire.

Tableau 85

Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 7

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable que les 2 continuent à exercer leur activité	75,9	9,4
Solution souhaitable pour une femme ayant des enfants : travail à temps plein en ne prenant que les congés légaux	51,7	4,1
Une mère ne doit pas donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle.....	55,0	14,2
Les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle	80,1	66,4
L'augmentation de l'activité féminine est une bonne chose pour l'équilibre des enfants	65,0	26,9
Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants n'annule pas le bénéfice du travail de la mère	37,6	21,7
Homme	51,5	47,5
A moins de 34 ans	44,8	34,2
N'a pas eu d'enfant	35,0	24,8
Individu appartenant à un couple dont les 2 membres sont actifs	35,5	27,9
Cadre, profession libérale	26,4	17,7
Dispose d'un revenu mensuel supérieur, dans son foyer, à 15000 F	35,2	25,5

Exemple de lecture : 14% des Français estiment qu'une mère ne doit pas donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle ; c'est le cas de 55% des membres de la classe 7. 45% des membres de la classe 7 ont moins de 34 ans, contre 34% dans l'ensemble de la population.

Conclusion

Près d'un Français actif sur deux est aujourd'hui de sexe féminin. Ce seul fait tend, à lui seul, à mettre en évidence que, dans notre société, la légitimité du travail des femmes ne se pose plus vraiment. Certes, il existe encore une petite frange de la population qui s'oppose, par principe, à l'activité féminine, mais globalement on peut dire que l'activité professionnelle des femmes est aujourd'hui une chose acceptée et reconnue de tous. L'étude réalisée met cependant en évidence que si, dans l'absolu, l'activité féminine n'est pas ou peu remise en cause en tant que telle, elle l'est, en revanche, dès lors qu'il y a présence d'enfants dans le foyer. Car la question de la conciliation entre le travail et les enfants, qui se pose certes avec beaucoup d'acuité pour les femmes, est aussi au coeur des préoccupations d'une bonne partie de la population. De ce point de vue, **trois enseignements principaux** se dégagent des résultats aux questions posées aux Français sur la façon dont ils perçoivent l'activité féminine et les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle :

- * Les attitudes sur le travail féminin tiennent plus aujourd'hui à l'idée que l'on se fait des contraintes et du rôle de la femme quand elle a un jeune enfant, que d'une prise de position de principe sur l'activité féminine. Autrement dit, c'est **en référence à la présence d'enfants que le travail de la femme est discuté**. Car, même si le travail féminin est une idée qui s'enracine dans l'esprit des Français, la population reste partagée entre ceux qui y sont "favorables" et ceux qui y sont "défavorables". On remarque en particulier qu'il y a toujours, depuis près de dix ans, environ 30% de la population qui estiment que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont un enfant en bas âge. Comme s'il y avait là une sorte de seuil minimum en dessous duquel le passage se ferait très difficilement.

En réalité, les opinions favorables ou défavorables à l'activité féminine apparaissent comme la résultante de deux séries de jugements, a priori contradictoires :

- D'un côté, une bonne majorité de nos concitoyens admettent l'idée du travail des femmes, entendu comme une accession juste et nécessaire à une autonomie

et à une liberté de choix individuel : "il est indispensable pour une femme de disposer de ressources propres" ; "les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde" ; "l'activité professionnelle des femmes est une bonne chose pour leur équilibre personnel". On reconnaît aussi l'existence de certaines inégalités entre les hommes et les femmes dans la vie professionnelle.

- D'un autre côté, ce qui est en question est la situation de la mère : les jugements de nos concitoyens sur le travail des mères de famille sont en effet empreints de nombreuses réticences liées au fait que, pour eux, la mère **doit** donner la priorité à son jeune enfant. C'est d'ailleurs à elle, selon les Français, de s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants, même si son salaire est supérieur à celui de son conjoint.

Toute l'ambiguïté des opinions émises au sujet du travail féminin est là : la montée de l'activité féminine semble, à 77% des Français, être une bonne chose pour l'équilibre personnel de la femme, mais paraît être, à 73% d'entre eux, néfaste pour l'équilibre des enfants.

- * **Une très forte majorité de la population estime que les parents de jeunes enfants, et surtout les mères elles-mêmes, doivent adapter ou moduler leurs horaires de travail pour concilier activité professionnelle et enfants.** Cette nécessité d'adaptation semble d'ailleurs déjà en partie inscrite dans les faits : on relève en particulier que plus de quatre femmes actives sur dix déclarent avoir interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant.

En tout état de cause, même si l'on admet généralement que les femmes peuvent correctement mener de front leur activité professionnelle et leur rôle de mère, rares sont les Français (4%) qui considèrent que la solution souhaitable pour une mère de famille est de continuer à travailler à plein temps. Peu nombreux sont également les partisans du retour de la femme au foyer (15%). La grande majorité préfère, au contraire, que des changements interviennent dans le rythme d'activité, que l'on procède à des adaptations dans la vie professionnelle afin que la vie familiale soit abordée dans les meilleures conditions qui soient. Ces adaptations se résument en fait à deux types de solutions : arrêter temporairement de travailler (30%) ou bien réduire son temps de travail, c'est-à-dire travailler à temps partiel (51%). Le travail à temps partiel arrive non seulement en tête des solutions souhaitables aux yeux des Français, mais il a la préférence de 64% des femmes actives.

Les solutions choisies dans le cas où chacun des deux parents exerce une activité professionnelle reflètent également la même unanimité des Français : ils considèrent préférable l'adaptation ou la modulation des horaires de travail. Encore une fois, les aménagements souhaitables se partagent entre l'arrêt temporaire d'activité et la réduction du temps de travail. Mais pour les Français, ces aménagements doivent avant tout concerner la mère. Ce sentiment est également partagé par les femmes actives elles-mêmes.

- * Enfin, un désir général apparaît : afin d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, **les Français souhaitent voir mettre en place des mesures en direction des jeunes parents qui, d'où qu'elles viennent (Etat, entreprises), puissent bénéficier du champ d'application le plus large possible.**

Ainsi, l'Allocation Parentale d'Education (APE) s'adresse actuellement aux familles ayant au moins trois enfants dont un de moins de trois ans. La généralisation de cette allocation à tous les foyers ayant un enfant de moins de trois ans est largement plébiscitée (83%). De même, près de neuf Français sur dix attendent que des mesures soient prises dans les entreprises pour permettre aux parents d'aménager leur temps de travail. Ce vœu passe, là aussi, par le désir que ces mesures puissent être offertes à tous les parents ayant des enfants d'âge scolaire, et pas seulement aux parents ayant de jeunes enfants. De même, les Français souhaitent que ces mesures puissent être proposées aux deux parents indifféremment, et pas seulement aux mères.

ANNEXES

A N N E X E 1

Arrêt d'activité des femmes de 21 à 45 ans

Si l'on considère globalement toutes les femmes de **21 à 45 ans** qui travaillent (ou ont travaillé) et qui ont eu des enfants, qu'il s'agisse des femmes de cet âge interviewées dans l'enquête ou des conjointes des hommes de 21 à 45 ans interrogés, on relève que **45% ont interrompu leur activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant**. 38% d'entre elles auraient préféré pouvoir faire autrement¹. Le regret s'exprime dans les deux cas (qu'elles se soient arrêtées ou non), mais plus souvent lorsque la femme ne s'est pas arrêtée de travailler (cf. dans le texte, les attitudes différenciées entre hommes et femmes).

Attitude des femmes actives lors de la naissance d'un enfant

- Champ : femmes de 21 à 45 ans enquêtées ou conjointes d'enquêtés de cet âge, ayant eu des enfants et travaillant, ou ayant travaillé -

<i>(en %)</i>	
A interrompu son activité professionnelle	45,1
N'a pas interrompu son activité	54,9
Total	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(643)</i>

Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

- Champ : femmes de 21 à 45 ans enquêtées ou conjointes d'enquêtés de cet âge, ayant eu des enfants et travaillant, ou ayant travaillé -

<i>(en %)</i>			
	Femmes qui se sont arrêtées de travailler	Femmes qui ne sont pas arrêtées de travailler	Ensemble des femmes de cet âge ayant eu des enfants
Oui	29,7	44,2	37,6
Non	70,3	55,2	62,1
Ne sait pas	-	0,6	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
<i>(effectif)</i>	<i>(290)</i>	<i>(353)</i>	<i>(643)</i>

¹ Plus précisément, dans 38% des cas, elles-mêmes auraient aimé faire autrement ou leurs conjoints auraient aimé qu'elles fassent autrement.

ANNEXE 2

**Questions posées à la demande de
la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)**

(Extrait du questionnaire de fin 1992)

A 4 - (Aux femmes ayant eu des enfants) : avez-vous interrompu votre activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant ?

1. Oui

2. Non

3. Sans objet (n'a jamais travaillé) ----- > **Passez à B1**

A 5 - Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

1. Oui

2. Non

C 7 - Aujourd'hui, de plus en plus de femmes travaillent. A votre avis, c'est principalement pour quelles raisons ?
(Notez les deux premières réponses)

	Codification	N° Col.
	1	
	2	29
	3	
	1	30
	2	
I	_____	39,40
S	_____	
L	_____	41,42

C 8 - Entre ces deux affirmations, quelle est celle qui est aujourd'hui la plus proche de la réalité ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Les femmes sont souvent obligées de choisir entre avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle
2. Les femmes peuvent assez bien concilier le fait d'avoir des enfants et poursuivre leur activité professionnelle

C 9 - Certaines entreprises permettent aux parents ayant des enfants d'aménager leur temps de travail. Pensez-vous plutôt ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Qu'il faut imposer de telles mesures à toutes les entreprises
2. Qu'il faut encourager les entreprises à prendre de telles mesures
3. Que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés ----- > **Passez à C12**

C10 - Pensez-vous que de telles mesures doivent concerner :

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Uniquement les parents ayant de jeunes enfants (0 à 6 ans)
2. Les parents ayant des enfants d'âge scolaire

C11 - Ces mesures devraient-elles être accordées :

(Enumérez - une seule réponse)

1. Aux femmes
2. Aux hommes
3. Aux deux parents indifféremment

C12 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord :

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants
2. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler

Codification	N° Col.
1	43
2	
1	44
2	
3	
1	45
2	
1	46
2	
3	
1	47
2	

**C13 - En fait, il existe aujourd'hui une Allocation Parentale d'Education (APE) d'environ 2 700 Francs par mois. Elle s'adresse à celui des parents qui déciderait d'arrêter momentanément de travailler, mais elle est limitée aux familles qui ont trois enfants dont un de moins de trois ans.
Pensez-vous que cette allocation devrait être étendue à toutes les familles ayant un enfant de moins de trois ans, en cas d'arrêt de l'activité professionnelle de l'un des parents ?**

- 1. Oui
- 2. Non

Codification		N° Col.
1		
2		

C14 - Aujourd'hui, de plus en plus de femmes travaillent. Pensez-vous que ce soit une bonne chose ...
(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Pour l'équilibre du couple
- . Pour l'équilibre des enfants
- . Pour l'équilibre de la femme
- . Pour l'équilibre de l'homme

OUI	NON	
1	2	49
1	2	50
1	2	51
1	2	52

C15 - Parmi ces quatre solutions, laquelle trouvez-vous la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants ?
(Enumérez - une seule réponse)

- 1. Travailler à temps plein en ne prenant que les congés légaux
- 2. Travailler à temps plein, mais en s'arrêtant quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits
- 3. Travailler à temps partiel
- 4. Ne pas travailler du tout

1		
2		
3		
4		

C16 - Je vais vous citer quelques opinions que l'on entend parfois au sujet du travail des femmes. Vous allez me dire si vous êtes tout à fait d'accord, assez d'accord, peu d'accord ou pas du tout d'accord avec ces opinions :
(Présentez la liste - citez un à un - une réponse par ligne)

- . Les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde
- . Dans une famille, si le père a un salaire inférieur à celui de la mère, c'est lui qui devrait s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants
- . Dans beaucoup de cas, le coût de la garde des enfants annule le bénéfice du travail de la mère
- . Pour un emploi à responsabilité, on préfère toujours, à compétences égales, un homme à une femme
- . Une mère doit donner la priorité à son jeune enfant plutôt qu'à son activité professionnelle
- . C'est indispensable pour une femme de disposer de ressources à elle ..

Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord	
1	2	3	4	54
1	2	3	4	55
1	2	3	4	56
1	2	3	4	57
1	2	3	4	58
1	2	3	4	59

C17 - Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...

(Présentez la liste - une seule réponse)

- 1. Les deux parents continuent à exercer leur activité
- 2. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail
- 3. L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler
- 4. L'un des deux parents réduise son temps de travail

} Passez à D1

C18 - Lequel des deux parents de préférence ?

(Enumérez - une seule réponse)

- 1. Le père
- 2. La mère
- 3. Celui qui a le salaire le plus bas

J 7 - Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris A.P.L.) ?

- 1. Oui
- 2. Non

J 8 - Est-ce que vous (ou votre foyer) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?

- 1. Oui
- 2. Non -----> **Passez à J10**

Codification	N° Col.
1	60
2	
3	
4	
1	61
2	
3	
1	371
2	
1	372
2	

K 3 - (Aux hommes ayant un conjoint). Votre conjointe a-t-elle interrompu son activité professionnelle à l'occasion de la naissance d'un enfant ?

- { 1. Oui
 2. Non
 3. Sans objet (pas d'enfant) ----- > **Passez à K5**

K 4 - Auriez-vous préféré pouvoir faire autrement ?

1. Oui
 2. Non

M 3 - Pour vous personnellement, quel est le premier objectif que devraient viser les prestations familiales dans les années qui viennent ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Soutenir la natalité
 2. Lutter contre la pauvreté
 3. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu
 4. Aider les familles qui ont de jeunes enfants
 5. Corriger les inégalités de revenus
 6. Permettre aux familles de bien se loger
 7. Aider en cas de problèmes familiaux

N 9 - Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?

(Présentez la liste - demandez d'abord celle qu'on augmenterait en priorité, puis celle qu'on diminuerait)

	Prestation qui serait augmentée	Prestation qui serait diminuée
1. Prestations familiales	1	1
2. Prestations de logement	2	2
3. Prestations de chômage	3	3
4. Prestations vieillesse, retraites	4	4
5. Pensions d'invalidité ou d'handicap	5	5
6. Revenu Minimum d'Insertion	6	6
7. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7	7

Codification	N° Col.
1 2 3	465
1 2	466
1 2 3 4 5 6 7	528
augmentée	568
diminuée	569

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Premiers résultats de l'enquête de fin 1992, (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), Département "Aspirations", N°133, Mars 1993.

Les joueurs dépendants : une population méconnue en France (Etude exploratoire), par Armelle Achour-Gaillard, N°134, Avril 1993.

Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte, par Denise Bauer, Patrick Dubéchet, Michel Legros, N°135, Juillet 1993.

Premiers résultats de l'enquête de Printemps 1993, (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), Département "Aspirations", N°136, Juillet 1993.

Aspirations et freins au travail à temps partiel dans la Fonction Publique, par Georges Hatchuel, avec la collaboration d'Ariane Dufour, Guy Poquet, Valérie Carrère, Sophie Richard, N°137, Juillet 1993.

Comment les valeurs viennent aux enfants selon les parents, par Denise Bauer, sous la direction de Michel Legros, N°138, Septembre 1993.

La politique de développement social urbain de la ville du Mée-sur-Seine, par Bruno Maresca, N°139, Novembre 1993.

Le chômage et les politiques d'indemnisation, vus par les Français, en fin 1992, par Catherine Duflos, N°140, Décembre 1993.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie